

Cameroun — Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Document du point d'achèvement, et initiative d'allègement de la dette multilatérale

Ce rapport a été préparé par les services du Fonds monétaire et de la Banque mondiale en vue de l'examen par le Conseil d'administration du point d'achèvement pour le Cameroun dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et de l'allègement de sa dette dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Le rapport a été rédigé à partir des informations disponibles au moment de son achèvement, le 14 avril 2006. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et de la Banque mondiale et ne reflètent pas nécessairement l'avis du gouvernement camerounais ou du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Pour aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations par courrier électronique à l'adresse publicationpolicy@imf.org.

Des exemplaires de ce rapport sont disponibles à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CAMEROUN

Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)
Document de fin du processus et
Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de
l'association internationale de développement

Approuvé par David Nellor et Adnan Mazarei (FMI)
Gobind Nankani et Danny Leipziger (IDA)

14 avril 2006

Table des matières	Page
Résumé analytique.....	4
I. Introduction.....	6
II. Évaluation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement.....	7
A. Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.....	10
B. Résultats macroéconomiques au cours de la période 2001–05.....	12
C. L'utilisation de l'allègement de dette intérimaire.....	15
D. Réformes entreprises dans le cadre du 3 ^{ème} crédit d'ajustement structurel (CAS III)..	17
E. Gouvernance.....	23
F. Politiques du secteur social.....	32
G. Évaluation par les services.....	36
III. Mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette.....	36
A. Rapprochement des données mises à jour et révision de l'assistance.....	36
B. État de la participation des créanciers à l'initiative PPTE renforcée.....	38
C. Participation des créanciers à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.....	41
D. Analyse mise à jour de la viabilité de la dette.....	43
E. Analyse de vulnérabilité et viabilité à long terme de la dette.....	47
IV. Conclusions.....	48
V. Questions à examiner.....	50
VI. Cadre macroéconomique à moyen terme.....	74

Encadrés

1.	État d'avancement des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement flottant	7
2.	Résultats obtenus dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, 2001-05	15
3.	Résumé des mesures prises pour améliorer la gouvernance et réduire la corruption.....	28
4.	Progrès enregistrés dans la gestion des finances publiques depuis le point de décision..	29
5.	Principales hypothèses macroéconomiques, 2006-25	46

Graphiques

1.	Indicateur de la dette extérieure à moyen et long terme du secteur public et du service y afférent, 2005–2025	52
2.	Analyse de sensibilité, 2006–2025	53
3.	Épargne implicite après allègement IADM	54

Tableaux

1.	Indicateurs macroéconomiques, 1990–2005	13
2.	Valeur nominale et valeur actualisée nette révisées des stocks de dette au point de décision, par groupes de créanciers fin juin 1999	55
3.	Assistance estimée au point de décision (amendée).....	56
4.	État de la participation des créanciers dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée	57
5.	Fourniture de l'assistance du FMI dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et l'IADM , 2000–2010.....	58
6.	Fourniture de l'assistance PPTE et IADM de la Banque mondiale, 2000 à 2045	59
7.	Fourniture d'allègements de dette par les créanciers du Club de Paris dans le cadre d'initiatives bilatérales	60
8.	Allègements IADM et PPTE du stock de dette	61
9.	Projection des ressources additionnelles rendues disponibles par l'allègement de dette du FMI.....	62
10.	Comparaison des hypothèses de taux d'actualisation et de change	63
11.	Valeur nominale et actualisée nette de l'encours de la dette extérieure fin décembre 2005	64
12.	Répartition de la diminution du ratio VAN de la dette/Exportations fin 2005	65
13.	Indicateurs économiques et financiers, 2001–09.....	66
14.	Principaux indicateurs macroéconomiques, 2005–25	67
15.	Valeur actuelle nette de la dette extérieure.....	68
16.	Principaux indicateurs de la dette extérieure, 200–25	69
17.	Service de la dette extérieure après application de l'ensemble des mécanismes d'allègement.....	70
18.	Analyse de sensibilité, 2006–2025	71
19.	État d'avancement des dossiers des pays pouvant bénéficier de l'initiative au 14 mars 2006	72

Appendices

I.	Cadre d'analyse de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu —	
	Mise à jour	73
II.	Gestion de la dette	80

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- L'opinion des services de l'IDA et du FMI est que le Cameroun satisfait aux conditions requises pour atteindre le point d'achèvement du processus dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE).** La plupart des conditions du point d'achèvement ont été réalisées, notamment la mise en œuvre satisfaisante de la stratégie de réduction de la pauvreté, le maintien de la stabilité macroéconomique, les réformes de structure et du secteur social, et les mesures d'amélioration de la gouvernance et de réduction de la corruption. Néanmoins, la condition portant sur l'entrée en vigueur du cadre réglementaire du secteur de l'eau n'a pas été pleinement réalisée. Sur ce point le gouvernement a décidé, sur les conseils des services de la Banque mondiale, de réguler le secteur au moyen d'un contrat de concession entre l'État et l'opérateur privé qui gèrera la distribution d'eau plutôt que par la création d'une agence de régulation. Le cadre réglementaire est en place et deviendra opérationnel une fois l'opérateur choisi et le contrat signé. Les services recommandent de dispenser le Cameroun d'observer la condition portant sur la mise en place d'une agence de régulation du secteur de l'eau.
- En octobre 2000, les administrateurs ont convenu que la dette publique extérieure du Cameroun était supérieure au seuil de viabilité de l'initiative PPTE et que le pays était admissible à recevoir une assistance d'un montant de 1,26 milliard de dollars EU en VAN en 1999,** après pleine utilisation des mécanismes d'allègement de dette classiques. Le décaissement entier de ce montant d'aide devait réduire la valeur actualisée nette (VAN) du ratio dette/exportations à 150 % fin juin 1999. Il avait été déterminé que la VAN du montant total d'aide de l'IDA et du FMI s'élevait à 179 millions de dollars EU et 36,9 millions de dollars E.U., respectivement.
- L'exercice de rapprochement de la dette entrepris au point d'achèvement montre qu'à fin juin 1999 la VAN de l'encours de la dette avait été révisée en hausse de 2 millions de dollars EU** La révision des données de la dette et des exportations aboutit à porter l'assistance PPTE, estimée à 1 260 millions de dollars EU en VAN au point de décision, à 1 267 millions de dollars EU. Comme le point de décision du Cameroun avait été atteint avant l'approbation par les conseils d'administration de la nouvelle décision sur la communication d'informations, le pays est admissible à une révision en hausse de l'assistance. En conséquence, la VAN de la dette de chaque créancier sera réduite de 27,0 %, après application des allègements de dette classiques, au lieu du taux de 26,9 % qui avait été fixé au point de décision.
- Une mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que la dette extérieure publique du Cameroun est viable après allègement de dette par les initiatives PPTE et RDM.** Dans l'hypothèse de politiques budgétaires prudentes, et d'une vigoureuse croissance réelle du PIB non pétrolier, la dette extérieure publique du Cameroun devrait être viable à long terme. Le ratio VAN de la dette/exportations devrait augmenter progressivement au cours des vingt prochaines années mais devrait rester très au-dessous du seuil PPTE de 150 %. L'analyse de sensibilité conjointe montre qu'en

présence de forts chocs défavorables (baisse des prix à l'exportation et baisse de la croissance réelle du PIB), la dette extérieure du Cameroun pourrait devenir insoutenable à terme, ce qui fait ressortir la nécessité du maintien de la prudence budgétaire et de politiques encourageant la diversification des exportations.

- **Des assurances concernant le financement de l'assistance fournie dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée ont été obtenues auprès de créanciers représentant 94 % de la dette totale du Cameroun en VAN.** Malgré les efforts assidus des autorités, certains créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et quelques créanciers commerciaux qui n'avaient pas pris part à l'opération de rachat organisée par le Club de Londres n'ont pas encore accepté de fournir leur part de l'assistance PPTE.
- **Les services du FMI et de l'IDA recommandent aux administrateurs du FMI et de l'IDA d'approuver le point d'achèvement pour le Cameroun dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.**

I. INTRODUCTION

1. En octobre 2000, les conseils d'administration du FMI et de l'IDA ont convenu que le Cameroun avait satisfait aux conditions requises pour atteindre le point de décision dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE)¹. Le montant de l'allègement de dette consenti au point de décision était de 1.260 millions de dollars EU en valeur actualisée nette (VAN), calculé de manière à amener la VAN de la dette à un montant équivalent à 150 % des exportations sur la base des données de fin juin 1999. Cet allègement représente une réduction de 26,9 % de la VAN de la dette fin juin 1999 après allègement de dette classique et une réduction de 25 % de la valeur nominale du service de la dette sur la durée. Simultanément, les conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont convenu de fournir un allègement de dette intérimaire au Cameroun jusqu'à ce que le Cameroun atteigne le point d'achèvement flottant. Une assistance intérimaire a aussi été accordée au titre de l'initiative PPTE renforcée par le groupe de la Banque africaine de développement (BAfD), l'Union européenne et le groupe de créanciers du Club de Paris (au moyen d'un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne)². Les administrateurs ont déterminé que le point d'achèvement serait atteint lorsque le Cameroun se trouverait en conformité avec les conditions définies à l'encadré 7 du document du point de décision.

2. Ce document expose les progrès effectués vers la réalisation de ces conditions et recommande aux administrateurs de l'IDA et du FMI d'approuver le point d'achèvement pour le Cameroun dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) complet a été achevé en avril 2003 et examiné par les conseils d'administration de l'IDA et du FMI en juillet 2003. Depuis le point de décision, les autorités ont préparé trois rapports d'étape annuels (REA) du DSRP. Les réformes appuyées par le troisième crédit à l'ajustement structurel de l'IDA ont été mises en œuvre de manière satisfaisante et le crédit a été clos en mars 2004 après décaissement complet de toutes ses tranches. Le programme du gouvernement appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI n'avait cependant pas été pleinement mis en œuvre en 2004. Début 2005, le gouvernement a adopté d'énergiques mesures de politique macroéconomique et un nouvel accord a été approuvé par le conseil d'administration du FMI au titre de la FRPC en octobre 2005; de bons résultats ont été enregistrés dans le cadre de ce programme.

3. Ce document est organisé comme suit : la section II évalue les résultats obtenus par le Cameroun par rapport aux conditions requises pour atteindre le point d'achèvement. La section III passe en revue l'état de la participation des créanciers et de la fourniture de

¹ *Cameroun–Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés–Document du point de décision*, EBS/00/194; (9/19/2000) et IDA/R2000-168 (09/18/2000).

² En outre, certains créanciers commerciaux ont fourni leur pleine part de l'assistance PPTE en participant à l'opération de rachat de la dette appuyée par l'IDA. Le Fonds OPEP a lui aussi fourni une certaine assistance pendant la période intérimaire, quoiqu'elle n'ait pas été formellement inscrite dans le cadre de l'initiative PPTE.

l'allègement de dette au Cameroun au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM et présente une analyse de viabilité de la dette (AVD) mise à jour. Les sections IV et V présentent les conclusions et les questions pendantes.

II. ÉVALUATION DES CONDITIONS REQUISES POUR ATTEINDRE LE POINT D'ACHÈVEMENT

4. Les conditions du point d'achèvement ont été fixées dans le document du point de décision et sont les suivantes : i) préparation et mise en œuvre satisfaisante d'un DSRP définitif pendant au moins un an; ii) maintien d'un environnement macroéconomique stable; iii) utilisation satisfaisante de l'épargne budgétaire permise par l'allègement intérimaire du service de la dette; iv) conclusion et mise en œuvre satisfaisante des réformes structurelles appuyées par le troisième crédit d'ajustement structurel (CAS III); v) mise en œuvre satisfaisante des mesures de gouvernance et de lutte contre la corruption, notamment dans le domaine des réformes de l'appareil judiciaire et de la passation des marchés publics, de l'exécution du budget, et la création d'organes régulateurs; et vi) mise en œuvre satisfaisante des grandes réformes sociales, notamment de la lutte contre le VIH/SIDA³.

5. **Les services de l'IDA et du FMI estiment que le Cameroun a bien progressé vers la réalisation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement** (encadré 1).

La présente section évalue les résultats acquis par rapport à ces conditions.

Encadré 1. État d'avancement des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement flottant

Condition	État d'avancement
<p>Document de stratégie de réduction de la pauvreté</p> <p>Préparer et mettre en œuvre de manière satisfaisante le DSRP définitif pendant un an au moins.</p>	<p>Réalisé. Le DSRP a été préparé par le gouvernement au moyen d'un processus consultatif étendu et détaillé, adopté par le gouvernement en avril 2003 et examiné par les conseils d'administration de l'IDA et du FMI en juillet 2003. Le premier rapport d'étape annuel du DSRP (REA) a été achevé en avril 2004 et la note d'évaluation conjointe des services (NECS) soumise aux deux conseils en mai 2005. Le second rapport d'étape annuel (REA) a été achevé en septembre 2005 et la NECS du second REA, couvrant la période janvier 2004-mars 2005 a été présentée en février 2006. Le troisième REA, qui couvre 2005 a été achevé en février 2006 et la NECS correspondante accompagne le présent document relatif au point d'achèvement. Les services considèrent que la mise en œuvre du DSRP a été satisfaisante en 2005.</p>

³ Les conditions du point d'achèvement sont décrites en détail dans l'encadré 7 de EBS/00/194 (19/9/2000) et de IDA/R2000-168 (09/18/2000).

Réformes structurelles et macroéconomiques

- L'environnement macroéconomique demeure stable et l'exécution d'un nouvel accord triennal au titre de la FRPC reste satisfaisante.

Réalisé. Le Cameroun a dans l'ensemble maintenu la stabilité macroéconomique depuis qu'il a atteint le point de décision, bien que la mise en œuvre des politiques ait été parfois inégale. Un nouvel accord de trois ans au titre de la FRPC a été mis en place en octobre 2005, à la suite d'une mise en œuvre satisfaisante des politiques dans le cadre d'un programme suivi par les services du FMI pendant la première moitié de 2005. Les résultats obtenus pendant les six premiers mois du programme appuyé par la FRPC ont été bons, et la première revue doit être examinée par le conseil d'administration du FMI en même temps que sera pris en considération le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

- L'épargne budgétaire attribuable à l'allègement de la dette a été utilisée conformément aux critères énoncés au point de décision (mécanismes de contrôle et de suivi).

Réalisé. L'allègement de dette de l'assistance intérimaire a été utilisé conformément aux critères énoncés au point de décision. Les fonds ont été déposés sur un compte spécial du Trésor à la BEAC, une commission de suivi PPTE a été mise sur pied et des audits annuels des opérations ont été effectués. L'emploi des ressources au financement des projets a subi des retards initialement en raison des délais de mise en place du Comité consultatif PPTE et de l'élaboration des procédures de décaissement. Une fois le cadre en place, l'allègement de dette PPTE a été employé à améliorer les services publics dans l'éducation, la santé, le développement social, l'assainissement urbain et le développement rural.

- Le CAS III a été conclu et les réformes sont exécutées de manière satisfaisante.

Réalisé. Le CAS III était un effort d'ajustement de grande envergure (six tranches) qui couvrait la privatisation des services publics ainsi que d'importantes réformes dans les secteurs de l'exploitation forestière, des transports et de la finance. Le crédit a été clos en mars 2004 après plein décaissement de toutes les tranches. Bien que la mise en œuvre de la composante privatisation ait été mitigée, la mise en œuvre de l'ensemble et les résultats du crédit ont été globalement jugés satisfaisants par les services de la Banque mondiale et le Groupe indépendant d'évaluation des opérations.

Gouvernance et lutte anti-corruption

- **La stratégie et le plan d'action prioritaires pour améliorer la gouvernance et combattre la corruption**, qui ont été joints au DSRP intérimaire, ont été exécutés de manière satisfaisante; en particulier :

- Dans le domaine de la **réforme judiciaire**, i) la Chambre des Comptes et ii) le Conseil Constitutionnel ont été créés.

i) **Réalisé.** La loi précisant les responsabilités, l'organisation et le fonctionnement de l'organe externe de contrôle des finances publiques (la *Chambre des Comptes*) de la cour suprême du Cameroun a été adoptée par l'Assemblée nationale en mars 2003 et promulguée par le chef de l'État en avril 2003. La chambre des comptes est devenue opérationnelle en janvier 2006.

<ul style="list-style-type: none"> ○ Le système de passation des marchés publics a été réformé et, en particulier, les audits pour l'exercice précédents ont été effectués et les mesures de suivi requises ont été mises en œuvre, conformément à la législation. ○ en ce qui concerne l'exécution du budget et la prestation des services, les résultats du suivi budgétaire et de l'évaluation des bénéficiaires en matière d'éducation et de santé ont été publiés, et les recommandations pertinentes ont été appliquées. 	<p>ii) Réalisé. La loi précisant les responsabilités, l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel a été adoptée en mars 2004 et promulguée en avril 2004. En juin 2005, le Président a signé le décret 2005/250 portant organisation du Secrétariat du Conseil constitutionnel; le secrétariat devrait être en place en août 2006, ce qui ouvre la voie à un Conseil pleinement opérationnel en 2007.</p> <p>Réalisé. Le régime de passation des marchés publics a été réformé de façon satisfaisante. Un organisme de surveillance a été créé et les marchés publics sont suivis ex-ante par des observateurs indépendants et ex-post par des audits indépendants. Les audits des exercices budgétaires 2000/01, 2001/02, 2003 et 2004 ont été préparés et les principales recommandations de ces audits ont été mises en œuvre.</p> <p>Réalisé. Au cours de la période 2003-2005, le gouvernement a procédé à un suivi du budget et à une évaluation des bénéficiaires dans les secteurs de la santé et de l'éducation afin d'évaluer la qualité de la dépense publique et d'identifier les goulets d'étranglement. Les résultats ont été publiés sur le site Internet du bureau du Premier ministre. Les plans d'action destinés à remédier aux goulets d'étranglement identifiés ont été mis en œuvre afin de renforcer l'effectivité des politiques dans les secteurs sociaux.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Organismes de régulation. Les organismes de régulation des principaux secteurs (eau, électricité et télécommunications) sont autonomes et fonctionnent de manière efficace et professionnelle. 	<p>Substantiellement mis en œuvre. Les organismes de régulation de l'eau et des télécommunications ont été mis sur pied et sont devenus opérationnels. Dans le secteur de l'eau, le cadre réglementaire est en place. S'inspirant des conseils des services de la Banque mondiale, les autorités ont décidé que le secteur de l'eau serait régulé par les clauses d'un contrat de concession entre l'État et la compagnie concessionnaire plutôt que par la création d'un organisme de régulation du secteur de l'eau. Le cadre réglementaire est prêt à fonctionner dès que l'opérateur aura été choisi et le contrat de concession signé. En fait, le modèle financier qui servira à réguler le secteur par la détermination des tarifs et des investissements a été préparé et présenté à une conférence d'investisseurs privés en février 2006.</p>
Secteurs sociaux	
<ul style="list-style-type: none"> ● Secteur de l'éducation. La stratégie sectorielle a été appliquée de manière satisfaisante et en temps voulu ; en particulier : i) 2500 nouvelles salles de classe ont été construites; et ii) la gestion du personnel enseignant a effectivement été décentralisée et le nouveau statut des enseignants a été adopté et appliqué. 	<p>Réalisé. La stratégie sectorielle a été mise en œuvre de manière satisfaisante. De ce fait, des progrès significatifs ont pu être réalisés pour accroître l'accès à la scolarisation et réduire les disparités régionales et entre sexes: i) le ministre de l'éducation de base (MINEDUB) a achevé la construction de 3768 nouvelles salles de classe en novembre 2005; et ii) la gestion des personnels enseignants a été décentralisée et les nouveaux statuts des enseignants ont été adoptés et appliqués.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Secteur de la santé. La stratégie sectorielle a été appliquée de manière satisfaisante et en temps voulu ; en particulier : i) les taux de vaccination des enfants contre le DTC ont été 	<p>Réalisé. Le gouvernement a mis en œuvre de manière satisfaisante la stratégie du secteur de la santé.</p> <p>i) La couverture des vaccinations a considérablement progressé avec réduction de l'écart entre pauvres et non-pauvres et le taux de</p>

<p>portés à 70 %; et ii) la connaissance des mesures de protection et de prévention du paludisme ont considérablement progressé; par exemple 50 % des femmes enceintes utilisent des moustiquaires imprégnées d'insecticide.</p>	<p>vaccination contre le DPT3 dépasse 76 %; et</p> <p>ii) Le gouvernement a préparé et mis en œuvre un plan national stratégique contre le paludisme, dans le cadre de l'initiative Faire reculer le paludisme. Les services de la Banque mondiale estiment qu'environ 70 % des femmes enceintes reçoivent des moustiquaires imprégnées. Le gouvernement distribue également des moustiquaires imprégnées aux enfants de moins de cinq ans financées par des ressources du Fonds mondial.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • VIH/SIDA. Des progrès tangibles ont été accomplis pour accorder la priorité à la lutte contre le VIH/SIDA dans le programme global de développement du gouvernement et pour réduire les taux d'infection au sein de la population, en mettant l'accent en particulier sur l'éducation pour encourager l'utilisation de préservatifs par 50 % des camionneurs, des travailleurs du port et des soldats, et par 70 % des travailleurs du sexe commercial. 	<p>Réalisé. La lutte contre le VIH/SIDA est devenue une priorité du programme global de développement. Des progrès tangibles ont été accomplis avec la mise en œuvre du plan stratégique VIH/SIDA 2000–05 qui a fourni un cadre solide pour l'approche multisectorielle et décentralisée de la lutte contre l'épidémie de VIH/SIDA.</p> <p>La stratégie met l'accent sur l'éducation de la population à risque, notamment les camionneurs, les travailleurs du port, les soldats et les travailleurs de l'industrie commerciale du sexe, au moyen de campagnes de communication ciblées et de distributions de préservatifs. Cette campagne d'éducation a produit de très bons résultats. L'enquête de démographie et de santé publique 2004 indique que i) 68,7 % des femmes et 82 % des hommes savent qu'utiliser des préservatifs ou éviter les partenaires sexuels multiples contribue à réduire le risque de contamination; et ii) 54,7 % des hommes et 40,5 % des femmes qui ont des relations sexuelles à risque utilisent des préservatifs. Une étude de 2004 indique que 78 % des travailleurs du sexe utilisent des préservatifs.</p> <p>Outre la campagne d'éducation et les distributions de préservatifs, le gouvernement a mis en œuvre un vaste train de mesures curatives et préventives. Ces mesures ont été mises en œuvre au-delà des objectifs discutés avec la Banque mondiale. Des progrès notables ont également été faits pour étendre l'accès aux services de conseil et de test volontaires, fournir des soins à ceux qui vivent avec le VIH/SIDA, et accroître l'accès au traitement.</p>

A. Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté

6. **En avril 2003, le Cameroun a adopté un DSRP définitif couvrant la période 2003-15.** Le DSRP a été préparé par des consultations intensives avec un large éventail de parties prenantes, notamment les pauvres, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement. Le document du DSRP présente la vision des autorités et les actions prioritaires prévues pour lutter contre la pauvreté conformément aux objectifs de développement du millénaire (ODM) fixés pour 2015. Le cadre stratégique du DSRP repose sur sept piliers : i) promouvoir un environnement macroéconomique stable et favorable à la croissance; ii) renforcer la croissance par la diversification économique; iii) faire du secteur privé le principal moteur de la croissance et un partenaire pour la fourniture de services sociaux; iv) développer l'infrastructure de base et les ressources naturelles d'une manière écologiquement viable; v) accélérer l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC; vi) renforcer le développement des ressources humaines et appuyer les services sociaux; et

vii) améliorer la gouvernance, notamment dans l'administration publique et le système légal et judiciaire.

7. Le DSRP a été avalisé par les conseils d'administration de l'IDA et du FMI en juillet 2003 à titre de cadre crédible pour une assistance concessionnelle. Comme indiqué dans la note d'évaluation conjointe des services (NECS), le DSRP présente plusieurs éléments que les services considèrent conformes aux règles de l'art, à savoir : i) l'étendue et la profondeur de l'analyse de pauvreté qui indique que l'amélioration des résultats de croissance sur la période 1996–2001 s'est traduite par une réduction de 13 points de pourcentage de l'incidence de la pauvreté⁴; ii) la clarté des relations entre les objectifs du DSRP et les ODM; iii) un cadre de développement complet pour une croissance économique et une réduction de la pauvreté durables; iv) une identification soigneuse des principales priorités du programme d'intégration régionale; et v) une approche innovante pour établir les coûts des stratégies sectorielles, prenant en considération à la fois les besoins de ressources (le coût de réalisation des objectifs sectoriels/ODM) et la disponibilité des ressources (contraintes budgétaires découlant du cadre macroéconomique).

8. Le gouvernement a établi le cadre institutionnel du suivi et de l'évaluation sur une base participative de la mise en œuvre du DSRP. Deux comités ont été créés en septembre 2003 à cette fin : un «comité interministériel» présidé par le Premier ministre; et un «comité technique», composé de membres du gouvernement, de la société civile et de la communauté des donateurs. Le mandat du comité technique est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du DSRP avec l'assistance de l'institut national de la statistique et de produire des rapports réguliers sur la mise en œuvre du DSRP, notamment les REA. Ce comité a produit trois rapports d'étape annuels du DSRP jusqu'ici.

9. Si les débuts de la mise en œuvre du DSRP ont été lents, celle-ci s'est améliorée depuis, comme le montrent les deux derniers REA et les NECS qui les accompagnent. Le premier REA, qui couvre la période avril 2003–mars 2004 et la note d'évaluation conjointe des services (NECS) qui l'accompagne a été soumis aux conseils d'administration de l'IDA et du FMI en mai 2005. La NECS concluait que malgré la persistance de la croissance économique, d'une faible inflation et des bons résultats du secteur extérieur, les mauvais résultats budgétaires et la lenteur de l'amélioration du climat des affaires, notamment de la restructuration et de la privatisation des entreprises publiques, risquaient de compromettre la mise en œuvre du DSRP et la réalisation de ses objectifs. Le second REA, qui couvre la période janvier 2004–mars 2005, a été préparé par un processus participatif et note des progrès dans un certain nombre de domaines, à savoir la politique budgétaire, la gestion du budget, la gouvernance et les politiques sociales et leurs résultats. La NECS qui y

⁴ L'analyse repose sur des indicateurs monétaires et non monétaires et conjugue des analyses quantitatives fondées sur des enquêtes auprès des ménages avec une démarche qualitative et participative basée sur la manière dont la population et les pauvres perçoivent la pauvreté. Les résultats des deux dernières enquêtes auprès des ménages indiquent que l'incidence de la pauvreté pécuniaire au Cameroun a chuté d'un niveau de 53 % à 40 % sur la période 1996–2001.

était jointe, tout en corroborant les progrès notés par le rapport dans ces domaines, notait qu'il serait indispensable pour atteindre les objectifs du DSRP d'accélérer le rythme des réformes de structure et de gouvernance et d'accroître les dépenses en capital.

10. Les services considèrent que la mise en œuvre du DSRP a été satisfaisante en 2005. Le troisième REA pour 2005 et la NECS qui y est jointe ont été soumis aux conseils d'administration du FMI et de l'IDA en avril 2006. Ce REA souligne les progrès réalisés dans de nombreux domaines, notamment la gestion des finances et du budget, la gouvernance et la corruption ainsi que la croissance et la diversification de l'économie. Plus précisément, en 2005, la mise en œuvre et les résultats de la politique budgétaire se sont considérablement renforcés, accompagnés par une augmentation des recettes pétrolières et non pétrolières et une meilleure maîtrise des dépenses courantes. Les autorités ont accéléré la préparation des stratégies sectorielles dans les secteurs prioritaires⁵ et de cadres de dépenses à moyen terme pour aligner encore davantage les allocations budgétaires sur les priorités du DSRP. Le gouvernement a aussi adopté un programme national de gouvernance révisé qui servira de cadre à l'amélioration de la gouvernance et à la lutte contre la corruption⁶, ainsi qu'à la prise de mesures destinées à renforcer la croissance économique et la diversification et à améliorer encore les résultats sociaux. Les services de l'IDA et du FMI ont examiné les progrès de chacun des piliers du DSRP et ont conclu que la mise en œuvre et le suivi du DSRP ont été satisfaisants pendant l'année écoulée. Les politiques spécifiques de certains domaines qui sous-tendent la mise en œuvre du DSRP et la réalisation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement sont exposées dans le reste de la Section II.

B. Résultats macroéconomiques au cours de la période 2001–05

11. Depuis que le point de décision a été atteint en octobre 2000, la stabilité macroéconomique a été dans l'ensemble maintenue (tableau 1). Cependant, l'application inégale des politiques, en particulier les dérapages de la politique budgétaire en 2004, ont présenté des risques pour les résultats macroéconomiques et pour la viabilité budgétaire. En conséquence, le Cameroun n'a pu atteindre le point d'achèvement comme envisagé originellement dans le cadre du second programme appuyé par la FRPC approuvé en octobre 2000. La mise en œuvre de la politique macroéconomique s'est substantiellement améliorée en 2005, comme le montrent les résultats obtenus dans le cadre du programme suivi par les services du FMI au cours de la première moitié de 2005 et du nouveau programme appuyé par la FRPC pendant la seconde moitié de 2005. Les efforts accomplis en 2005 pour corriger les dérapages budgétaires ont contribué à restaurer les conditions de la stabilité

⁵ Les stratégies pour les secteurs de l'éducation et de la santé ont été mises à jour et de nouvelles stratégies sectorielles ont été préparées notamment pour les travaux publics, les postes et télécommunications, le développement social et le tourisme.

⁶ Les progrès de la mise en œuvre du programme national de gouvernance (PNG I et PNG II) sont détaillés à la Section E.

macroéconomique et à renforcer les fondations d'une croissance économique et d'une réduction de la pauvreté soutenues.

12. **La croissance économique dans le secteur non pétrolier, étroitement liée à la réduction de la mesure de la pauvreté basée sur les revenus, est demeurée robuste sur la période 2001–05, poursuivant la tendance similaire observée pendant la période 1995–2000, accompagnée par un ralentissement de l'inflation** (tableau 1). La croissance réelle du PIB non pétrolier est estimée à environ 4,9 % par an en moyenne au cours de ces deux sous-périodes, ce qui marque un redressement significatif par rapport à la tendance de croissance négative enregistrée au cours de la première moitié des années 1990. La croissance au cours de 2001–05 a été principalement tirée par une augmentation considérable des activités du secteur tertiaire ainsi que par la croissance vigoureuse de l'agriculture vivrière comme des cultures de rapport. La croissance réelle du PIB n'est cependant estimée qu'à 3,8 % environ en moyenne annuelle sur la période 2001–05 en raison de la forte baisse

	Moyenne			2001	2002	2003	2004	2005
	1990–94	1995–2000	2001–2005					
	(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)							
Croissance économique et prix								
PIB réel	-1.8	4.7	3.8	4.5	4.0	4.0	3.7	2.6
Pétrolier	-4.0	1.4	-6.5	-4.0	-4.4	-5.0	-9.3	-9.7
Non pétrolier	-1.1	4.9	4.8	5.5	4.9	4.9	4.9	3.5
Prix à la consommation (moyenne de la période)	7.2	3.1	1.9	3.7	2.8	0.6	0.2	2.0
Investissement intérieur brut	15.0	16.8	19.4	20.3	19.8	18.3	18.9	19.6
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Finances publiques								
Total des recettes (hors dons)	13.5	15.5	16.6	18.2	16.2	16.0	15.2	17.2
Recettes pétrolières	3.8	3.9	4.7	5.9	4.9	4.1	3.9	4.9
Recettes non pétrolières	9.7	11.6	11.8	12.3	11.3	11.9	11.3	12.3
Total des dépenses	20.5	17.3	15.6	16.8	15.7	15.3	16.0	14.3
Dépenses courantes	17.3	14.8	13.2	13.6	13.6	13.2	14.0	11.8
<i>dont</i> : dépenses courantes hors intérêts	11.7	9.2	10.9	10.5	10.9	10.9	12.1	10.3
dépenses liées à l'initiative PPTE	0.0	0.0	0.4	0.0	0.4	0.2	0.5	0.8
Dépenses d'équipement	3.2	2.3	2.3	2.9	2.4	2.1	2.0	2.3
Solde budgétaire global (base engagements, hors dons)	-7.0	-2.9	0.9	1.2	0.5	0.7	-0.8	3.0
<i>dont</i> : solde primaire non pétrolier	2.7	1.1	-0.9			-0.7	-2.0	0.0
	(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)							
Balance des paiements								
Solde courant (hors dons, en % du PIB)	-1.7	-2.3	-3.3	-1.7	-6.4	-2.6	-3.6	-2.0
Volume des exportations	-6.2	8.0	-0.5	0.5	-7.0	6.9	1.5	-4.6
Volume des importations	-4.1	12.4	6.4	18.2	1.9	-0.6	11.7	0.7
Termes de l'échange	3.4	3.6	0.7	-9.7	0.0	-0.8	-1.3	15.1
Indice du taux de change effectif réel (2000=100)	88.4	67.5	70.9	66.3	68.7	72.6	72.8	69.4

Sources : données communiquées par les autorités camerounaises et estimations et projections des services du FMI.

de la production de pétrole. L'augmentation de la croissance s'est aussi accompagnée d'un accroissement de l'investissement. Le ralentissement de l'inflation, observé au cours de la seconde moitié des années 1990, s'est poursuivi au cours de la première moitié des années 2000 ce qui reflète i) les efforts consentis pour améliorer la position du budget — malgré la mise en œuvre inégale de la politique budgétaire (voir ci-après); et ii) l'appartenance du Cameroun à la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) qui fixe son taux de change nominal vis-à-vis de l'euro.

13. Des améliorations considérables ont été apportées à la position budgétaire en 2005, contrairement aux résultats budgétaires mitigés enregistrés sur la période 2001–04 (tableau 1 et encadré 2).

- La situation budgétaire s’est considérablement détériorée en 2004 en raison de dérapages à la fois des recettes non pétrolières et des dépenses hors intérêts; tant le solde budgétaire global et le solde budgétaire primaire non pétrolier se sont considérablement dégradés. La mobilisation des recettes non pétrolières était un des principaux objectifs du second programme appuyé par la FRPC approuvé en octobre 2000 — eu égard à la production pétrolière en diminution — mais les résultats ont été mitigés.
- La principale réussite du programme des autorités en 2005 a été l’important ajustement budgétaire réalisé, qui a permis au gouvernement de commencer d’apurer les arriérés intérieurs et de renforcer sa position vis-à-vis du système bancaire intérieur. Le gouvernement a restreint ses dépenses courantes hors intérêts et celles non liées à l’initiative PPTE, tout en améliorant aussi considérablement la perception des recettes non pétrolières.

14. Le déficit du solde extérieur courant (dons exclus) demeure à un niveau relativement faible, bien qu’il se soit détérioré d’environ 1 point de pourcentage du PIB par an en moyenne sur la période 2001–05 par rapport à 1995–2000 (tableau 1). Cette détérioration était principalement due à i) la baisse des exportations de pétrole causée par l’épuisement progressif des réserves du Cameroun; ii) la chute de la production de café, à la suite de la forte baisse des prix mondiaux; et iii) la limitation des exportations de bois d’œuvre, à la suite des mesures prises par le gouvernement pour encourager une exploitation forestière durable. La petite appréciation du taux de change effectif réel a pu aussi influencer défavorablement sur les résultats du secteur des biens échangeables. Néanmoins, la position du compte extérieur courant s’est renforcée en 2005, ce qui reflète l’amélioration des termes de l’échange, encore que les exportations non pétrolières aient diminué en volume, du fait principalement de la réduction des exportations de bois et de café.

15. La conclusion des services de l’IDA et du FMI est que le Cameroun remplit la condition relative au maintien de la stabilité macroéconomique et à une mise en œuvre satisfaisante du programme appuyé par la FRPC. La stabilité macroéconomique a été dans l’ensemble maintenue pendant toute la période intérimaire, comme le montre la forte croissance réelle du PIB non pétrolier et le ralentissement de l’inflation. Bien que la mise en œuvre de la politique budgétaire ait été inégale au cours de cette période, des avancées considérables ont été faites en 2005 pour améliorer la position budgétaire du pays. Le rétablissement de la discipline budgétaire a restauré les conditions de la stabilité macroéconomique. De l’opinion des services, les résultats du Cameroun dans le cadre du programme appuyé par la FRPC représentent des antécédents satisfaisants d’application énergique et durable des politiques.

Encadré 2. Résultats obtenus dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, 2001–05

Deuxième programme appuyé par la FRPC. À la suite de la mise en œuvre réussie du premier programme appuyé par la FRPC (FRPC I) en 2000, le conseil d'administration du FMI a approuvé en octobre 2000 un nouvel accord triennal appuyé par la FRPC (FRPC II) couvrant la période 2000–03 (prorogé par la suite jusqu'en 2004) en même temps que le point de décision. Les trois premières revues du FRPC II ont été achevées comme prévu, mais la quatrième revue a été achevée avec un an de retard en décembre 2003. La cinquième revue n'a pu être conclue parce que les critères de réalisation quantitatifs portant sur l'excédent du solde budgétaire primaire et le crédit bancaire net à l'État avaient été manqués; huit repères quantitatifs sur dix, principalement dans le domaine budgétaire, avaient été manqués; et deux critères de réalisation structurels n'ayant pas été observés, l'accord a expiré en décembre 2004. Le dérailage du programme en 2004 a été causé principalement par les dérapages budgétaires, notamment par la baisse considérable des recettes non pétrolières et les dépassements de dépenses, accompagnés de factures impayées par l'État aux services publics et aux fournisseurs. En outre, la situation financière de plusieurs entreprises d'État, notamment la compagnie aérienne nationale (CAMAIR), s'est détériorée et a pesé défavorablement sur les finances publiques.

Programme suivi par les services du FMI (PSF). En vue de rétablir les conditions de la stabilité macroéconomique, ainsi qu'une croissance soutenue et une réduction durable de la pauvreté, le gouvernement a adopté un programme suivi par les services du FMI (PSF) début 2005. Les dépenses publiques se sont fortement améliorées au cours de la première moitié de 2005, et ont dépassé les objectifs du PSF. Ce résultat était le reflet de l'augmentation des prix du pétrole et des recettes pétrolières, d'une meilleure perception des recettes non pétrolières et d'une meilleure maîtrise des dépenses. Des paiements ont été effectués au titre des arriérés intérieurs, en partie grâce aux recettes pétrolières exceptionnelles. Simultanément, la composition des dépenses est demeurée biaisée en faveur des dépenses courantes et l'exécution des investissements est restée faible. Les progrès des réformes structurelles ont été mitigés. Le gouvernement a amélioré substantiellement sa gestion financière et a amélioré la transparence du secteur pétrolier.

Troisième programme appuyé par la FRPC. Au vu des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du PSF au cours de la première moitié de 2005, le conseil d'administration du FMI a approuvé un nouvel accord de trois ans au titre de la FRPC (FRPC III) en octobre 2005. Dans le cadre de FRPC III, la mise en œuvre des politiques a été renforcée et tous les critères et repères de réalisation quantitatifs et structurels pour la période juillet 2005–janvier 2006 ont été atteints. La position budgétaire globale s'est considérablement renforcée en 2005 avec l'augmentation des recettes non pétrolières, ce qui reflète l'amélioration de l'administration de l'impôt et quelques progrès dans l'administration des douanes. Les dépenses courantes et les investissements financés sur ressources intérieures ont été conformes au programme. Le gouvernement a continué d'apurer les arriérés intérieurs et à abonder le compte PPTE. Les réformes structurelles ont progressé. Les stratégies de privatisation de la CAMAIR et de CAMTEL ont été adoptées. La transparence et la gouvernance ont enregistré des avancées significatives, notamment : l'adoption d'un Plan national de gouvernance révisé; des progrès vers la mise en œuvre de l'ITIE et la publication d'informations sur l'exécution du budget et de données sur le secteur pétrolier.

C. L'utilisation de l'allègement de dette intérimaire

16. **Les dons d'allègement de dette PPTE ont été calculés au point de décision dans l'hypothèse que le Cameroun atteindrait le point d'achèvement en avril 2003.** Comme la période intérimaire a duré trois ans de plus, l'assistance intérimaire de l'IDA a cessé lorsque le plafond de l'allègement intérimaire d'un tiers de l'allègement total de dette attendu a été atteint. Plus précisément, l'IDA a fourni une assistance intérimaire d'un montant de 60 millions de dollars EU en VAN jusqu'en mars 2003 et l'allègement de dette intérimaire accordé par le FMI s'élevait à 14,6 millions de dollars EU en VAN fin 2005. L'assistance totale fournie pendant la période intérimaire s'est élevée à 201 millions de dollars EU en VAN.

17. L'allègement de dette intérimaire fourni a été utilisé conformément aux critères énoncés au point de décision. Cette évaluation tient compte, comme noté ci-après, des retards initiaux dans la mise en œuvre des projets financés sur ressources PPTE. Afin que l'assistance intérimaire soit bien utilisée pour la réduction de la pauvreté, au point de décision le Cameroun a accepté : i) d'établir un compte spécial du Trésor à la banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) pour y déposer l'épargne budgétaire résultant de l'allègement de dette PPTE; ii) d'établir un comité de suivi (Comité consultatif PPTE) composé de représentants de la communauté des donateurs et de la société civile; et iii) d'effectuer et de diffuser des audits techniques et financiers afin que ces ressources soient bien utilisées à fournir des biens et des services.

- Un compte spécial a été ouvert à la BEAC en octobre 2000 et le gouvernement a commencé d'effectuer les dépôts requis sur ce compte, notamment de ressources provenant de l'allègement du service de la dette accordé par des créanciers bilatéraux officiels dans le cadre de l'initiative PPTE. En 2003/2004, le gouvernement a accumulé des retards dans le dépôt des fonds de l'allègement PPTE sur ce compte, mais est à présent à jour de ses dépôts et a apuré les arriérés.
- Le comité consultatif PPTE a été établi en octobre 2002 et a initialement offert des orientations pour la sélection de bons projets susceptibles d'être admissibles à l'emploi de ressources PPTE, notamment un pourcentage réservé aux projets de la société civile. En outre, le gouvernement a adopté en 2003 une nomenclature budgétaire qui permet l'identification des programmes et des projets relatifs à la pauvreté. Des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre des projets financés sur ressources PPTE en raison de difficultés pour mettre en place le comité consultatif PPTE, préparer des projets de grande qualité et établir des procédures de décaissement transparentes. Les taux d'exécution des projets financés sur ressources PPTE ont donc été faibles en 2003 et en 2004. Le gouvernement a pris des mesures pour améliorer la programmation et l'exécution de projets financés sur ressources PPTE, notamment la rationalisation des procédures de décaissement, le renforcement des capacités du comité national consultatif, et la mise en place d'un système informatique pour suivre la mise en œuvre des projets. De ce fait le taux d'exécution est passé d'un niveau de 25 % en 2003 à près de 100 % en 2005. Les projets PPTE ciblaient l'amélioration de la fourniture de services publics dans des domaines comme l'enseignement (construction et rénovation d'écoles, recrutement d'enseignants temporaires), la santé (amélioration des taux de vaccination et lutte contre le paludisme et le VIH/SIDA), le développement social (projets d'alphabétisation), l'assainissement urbain, le développement rural (notamment l'infrastructure rurale) et la justice.
- Deux rapports d'audit technique et financier, couvrant l'utilisation des ressources PPTE respectivement sur les périodes juillet 2001–décembre 2003 et janvier–

décembre 2004 ont été produits, débattus avec le Comité consultatif⁷ et rendus accessibles au public. Les audits ont constaté que certains projets étaient mis en œuvre sans l'aval préalable du Comité consultatif PPTE et qu'une partie des dépenses PPTE n'observait pas les procédures de passation et d'exécution des marchés publics appropriées (dépense sans engagement préalable, par exemple). Le gouvernement applique les recommandations des audits centrées sur l'amélioration de la gestion des ressources PPTE par les ministères dépensiers et sur le respect des procédures de passation des marchés et de dépense publique appropriées. Le gouvernement a pris des mesures pour remédier à ces problèmes. Il a mis l'accent sur l'amélioration des procédures de préparation des propositions de projets et a établi un service de contrôle au sein du comité consultatif PPTE pour renforcer le suivi de la mise en œuvre des projets. En outre, des coordinateurs de projets spéciaux ont été désignés dans les ministères dépensiers pour superviser la mise en œuvre des projets PPTE. Le comité consultatif encourage également les collectivités locales et les ONG à participer à l'exécution des projets PPTE. Par exemple, 350 associations et collectivités locales ont pris part à des projets d'entretien routier. Ce train de mesures commence à payer et le rythme d'exécution des projets PPTE, notamment les projets en capital, a progressivement accéléré.

D. Réformes entreprises dans le cadre du 3^{ème} crédit d'ajustement structurel (CAS III)

18. **Le CAS III a été clos et les réformes mises en œuvre de manière satisfaisante; la condition requise correspondante du point d'achèvement a donc été remplie.** Le CAS III a été clos en mars 2004 après décaissement complet de toutes les tranches et le rapport de fin de mise en œuvre de la Banque mondiale a jugé la mise en œuvre satisfaisante dans l'ensemble, évaluation confirmée par le groupe d'évaluation indépendant de la Banque mondiale⁸. L'objectif premier consistait à améliorer la compétitivité du Cameroun et par là à renforcer la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Ses composantes étaient a) des réformes du secteur financier; b) la restructuration / privatisation des entreprises publiques, en particulier des services publics et des entreprises agricoles parapubliques; c) des réformes du secteur forestier, afin de renforcer le développement durable du secteur; et d) des réformes du secteur des transports pour améliorer l'efficacité des services de transport.

19. **Le CAS III était une opération d'ajustement politiquement et techniquement complexe comportant plusieurs composantes et intéressant plusieurs secteurs.**

L'opération a fourni un cadre global au dialogue entre la Banque et le gouvernement en matière de réformes structurelles et de gouvernance ainsi que pour encourager le public national à s'approprier ce programme complexe de réformes. Si les réformes recueillaient un

⁷ Ces rapports ont été présentés au Comité consultatif PPTE respectivement en septembre 2004 et octobre 2005.

⁸ Banque mondiale, *Implementation Completion Report, Republic of Cameroon, Third Structural Adjustment Credit, Report No29996*, 30 novembre 2004.

fort appui politique en haut lieu, la détermination et la capacité technique à mettre en œuvre ces mesures étaient inégales au niveau des fonctionnaires responsables et les réformes du CAS III demandaient un lourd effort à l'appareil administratif national. Ces facteurs, ainsi que la forte résistance aux réformes manifestée par les intérêts en place, en particulier dans le domaine de l'exploitation forestière, des activités portuaires et de la privatisation, ont ralenti le rythme des réformes. Néanmoins, le CAS III a atteint ses objectifs de développement dans les secteurs de la finance, de l'exploitation forestière et des transports et les objectifs de la privatisation des entreprises agro-industrielles ont été partiellement atteints. À l'exception du sous-secteur de la téléphonie mobile, la privatisation des services publics n'a pas atteint ses objectifs de développement bien que les mesures prises aient satisfait aux conditions requises par le crédit. Depuis la clôture du CAS III, le gouvernement, s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du crédit, a poursuivi ses efforts pour mener à terme les privatisations. Avec l'assistance de la Banque mondiale, il a préparé les compagnies des eaux et de télécommunications en vue de leur privatisation. Dans la plupart des cas, le processus est à présent bien avancé et les procédures de préqualification ont révélé un net intérêt chez les investisseurs.

Secteur financier

20. **Les objectifs de développement du CAS III ont été atteints et toutes les conditions relatives au CAS III portant sur le secteur financier ont été réalisées de manière satisfaisante.** Les objectifs du programme de réformes étaient de développer un secteur financier stable, robuste et efficient, de stimuler la confiance du public dans le système financier, et d'accroître sa capacité à financer les activités économiques productives. Les systèmes bancaire et des assurances ont été restructurés. La banque commerciale d'État (BICEC) et la compagnie d'assurances d'État (SOCAR) ont été privatisées, tandis que la compagnie de réassurance d'État (CNR) a été fermée. De nouvelles banques sont entrées sur le marché et le Cameroun dispose aujourd'hui de plusieurs banques solvables et rentables qui sont conformes aux normes prudentielles internationales.

Privatisation des services publics et des entreprises agro-industrielles

21. **L'objectif visé par la privatisation des services publics était d'améliorer la disponibilité et l'efficacité des services.** La privatisation de ces services publics était politiquement délicate, car ces entreprises comptaient non seulement parmi les plus grands employeurs du Cameroun, mais constituaient aussi d'importants instruments de clientélisme politique. Les progrès dans ce domaine ont été variables selon les secteurs. En ce qui concerne les télécommunications mobiles, le gouvernement a ouvert le secteur à la concurrence en délivrant deux licences d'exploitation cellulaire qui ont abouti à une amélioration du service et à une baisse des coûts (en particulier sur les appels internationaux). Le nombre d'abonnés mobiles (abonnements et cartes prépayées) dépasse à présent 2 millions alors qu'il n'atteignait pas 3500 avant les débuts de la privatisation en 1997. La compagnie d'électricité a également été privatisée avec succès en 2001. Cependant, si les compagnies de télécommunications fixes (CAMTEL) et d'eau (SNEC) ont bien été proposées à la vente, remplissant ainsi les conditions requises par le crédit, les négociations

avec les adjudicataires n'ont pas abouti, les compagnies n'ont pas été privatisées⁹ et l'objectif de développement n'a pas été atteint. Comme il a été indiqué auparavant, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour privatiser ces services publics.

22. **En ce qui concerne CAMTEL**, le gouvernement a consacré ses efforts à établir un cadre légal, réglementaire et de politiques ainsi qu'à renforcer l'opérateur en place, dans l'intention de relancer le processus de privatisation. À cette fin, en 2002, le gouvernement a délivré une concession intérimaire à CAMTEL assortie d'objectifs de résultats et d'investissements minimum. Une firme internationale spécialisée a été recrutée en 2003 pour aider la direction de CAMTEL à préparer sa privatisation, à repositionner la compagnie pour opérer dans un secteur très compétitif et à augmenter sa valeur. La direction a introduit de nouvelles pratiques d'affaires et a fait quelques investissements essentiels. En mai 2005, le gouvernement a retenu les services d'un consortium, sous l'égide d'une banque d'investissement, pour relancer la privatisation conformément aux nouvelles stratégies de télécommunications et de privatisation. La transaction envisage la vente d'au moins 51 % de la compagnie à un partenaire stratégique, le câble en fibre optique installé le long de l'oléoduc et SAT3 (le câble sous-marin international en fibre optique posé entre l'Afrique du Sud et le Portugal et qui relie plus de dix pays africains) étant inclus dans l'ensemble privatisé. La procédure de préqualification a été lancée en février 2006 et plusieurs opérateurs internationaux ont fait savoir qu'ils étaient intéressés à soumissionner.

23. **En ce qui concerne la compagnie des eaux**, la délivrance d'une concession pour la SNEC n'a pu être menée à bien faute d'intérêt suffisant de la part des investisseurs. Il n'y a eu qu'une offre,¹⁰ et après de longues négociations le soumissionnaire a fait savoir aux autorités en juillet 2003 qu'il n'était plus disposé à procéder dans le cadre convenu. Le gouvernement a nommé un administrateur intérimaire en mars 2002 pour gérer la SNEC et enrayer la détérioration de la compagnie, qui était au bord de la faillite, pendant qu'il envisageait les solutions possibles pour l'avenir. Cette approche a obtenu quelque succès. La nouvelle équipe de direction a amélioré les résultats d'exploitation et la position financière de la SNEC — grâce à une facturation et à un recouvrement renforcé et a effectué quelques investissements essentiels. De ce fait, le «taux de distribution»¹¹ s'est sensiblement amélioré (il a atteint 77 % en 2004) et la compagnie a enregistré un léger excédent en 2003 et 2004. En

⁹ Pour CAMTEL, les négociations avec les deux soumissionnaires les plus offrants n'ont pas abouti; de ce fait, le comité interministériel a déclaré l'appel d'offres infructueux en avril 2002. Pour la SNEC, l'adjudicataire a fait savoir au gouvernement en juillet 2003 qu'il n'était plus intéressé à entreprendre dans le cadre convenu; le gouvernement a donc déclaré l'appel d'offres infructueux en septembre 2003. Les détails peuvent être consultés dans la note accompagnant le déblocage de la tranche IDA de la seconde tranche flottante à l'appui de la privatisation (IDA/R2004-0047, 5 mars 2004).

¹⁰ Les contrats de concession dans le secteur de l'eau des pays d'Afrique sub-saharienne ne soulèvent qu'un intérêt limité.

¹¹ «L'indicateur de distribution» est calculé comme le ratio de «l'eau facturée» à «l'eau produite», ce qui tient compte des pertes techniques et commerciales.

2004, le gouvernement a décidé de restructurer la SNEC dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Le gouvernement a créé la société holding CAMWATER qui sera chargée des responsabilités d'investissement, tandis que le partenaire privé sera chargé du fonctionnement des installations et de la fourniture des services dans le cadre d'un contrat de concession. La procédure de préqualification du partenaire privé a été lancée en janvier 2006 et plusieurs opérateurs internationaux se sont déclarés intéressés. La conférence d'investissement a été organisée en février 2006, et l'appel d'offres devrait être publié à la mi-2006. Lorsqu'un adjudicataire aura été désigné, le gouvernement et l'opérateur négocieront un contrat de concession, qui sera l'un des instruments du cadre de régulation du secteur (paragraphe 40).

24. **Dans le secteur agro-industriel, l'objectif était de lever les obstacles à l'entrée et d'attirer de nouveaux opérateurs disposant de capitaux et d'un savoir-faire en production et en commercialisation.** Cette réforme devait être accomplie par la vente des quatre plus grandes entreprises publiques subsistantes : le complexe agro-industriel CDC, la société de production d'huile de palme (SOCAPALM), la société de développement du coton (SODECOTON) et la compagnie sucrière (CAMSUCO) afin de mobiliser les investissements requis pour financer un grand programme de replantation et d'agrandissement. La SOCAPALM et la CAMSUCO ont été privatisées avec succès ce qui a conduit à une augmentation des surfaces plantées et de la production. Mais la privatisation de la SODECOTON et du principal complexe agro-industriel CDC n'ont pas réussi. La vente de la SODECOTON sur une base non-concurrentielle avant 1998 à un groupe d'investisseurs privés a été par la suite annulée par le gouvernement. Les investisseurs ont contesté cette mesure en justice mais celle-ci a émis un verdict favorable à l'État en 2002, annulant effectivement la transaction. Pour la CDC, les plantations de thé, qui représentaient une petite part de ses actifs, ont été vendues en octobre 2002. Les trois autres unités de production (huile de palme, hévéa et banane) n'ont recueilli aucune offre. Le gouvernement travaille à une nouvelle stratégie pour assurer le succès de la privatisation de la SODECOTON et des plantations de palmiers à huile et d'hévéas de la CDC. Les plantations de banane sont sous gestion privée depuis 1987 et le resteront jusqu'en 2010.

Secteur des transports

25. **Dans le secteur des transports, l'objectif était de faire en sorte que le secteur contribue à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par des coûts plus bas et des services de meilleure qualité et plus largement accessibles, tant sur le plan intérieur qu'à l'international.** À cette fin, le CAS III prévoyait des réformes réglementaires, institutionnelles et de gestion dans le secteur portuaire, les transports maritimes, ferroviaires et aériens ainsi que dans l'entretien du réseau routier.

26. En ce qui concerne le **secteur portuaire**, la réforme institutionnelle et réglementaire, la privatisation des activités portuaires, la rénovation des installations et l'introduction d'un guichet unique pour les formalités du commerce international ont rendu le port plus efficient et mieux centré opérationnellement, et la qualité et la disponibilité des services portuaires se sont accrues. Le port autonome de Douala (PAD) est considéré comme l'une des principales

portes de l'Afrique occidentale et centrale, et l'amélioration de son efficacité opérationnelle revêtait donc une grande importance. L'autorité portuaire nationale (APN) a été créée avec pour responsabilité la gestion et la supervision de l'ensemble des quatre ports, dont le PAD¹². Le fonctionnement de chaque port a été placé sous la direction d'équipes autonomes et un comité consultatif comportant des représentants du secteur privé a été créé au PAD. Les activités portuaires commerciales et industrielles du PAD, notamment le terminal des containers, ont été privatisées. L'entretien du chenal d'accès, des quais et des bassins est effectué par des entreprises sous contrats, lesquels sont attribués sur appels d'offres concurrentiels. De ce fait l'accès maritime au PAD a été amélioré et les temps d'attente ont été réduits, la durée moyenne de présence à quai des navires est passée de 3,8 jours à 1 jour et la disponibilité d'aides à la navigation vers le chenal d'accès a été améliorée. Un guichet unique de traitement des formalités de commerce a été mis en place pour accélérer les services nécessaires à l'importation/exportation de marchandises. Une commission de facilitation présidée par le secteur privé a été établie pour suivre de près l'efficacité du port et des opérations de dédouanement. Les délais de dédouanement s'en sont trouvés réduits.

27. Dans le **secteur routier**, les objectifs de développement du CAS III ont été atteints par une augmentation régulière de la quantité et de la qualité de l'entretien routier financé par le Fonds routier depuis sa création, laquelle a abouti à une baisse des coûts de transport. Les réformes ont réorganisé le Ministère des travaux publics, établi un Fonds routier autonome et l'ont rendu opérationnel. Le gouvernement a pris des mesures pour: i) renforcer les capacités de planification et de programmation du ministère des travaux publics; ii) faire en sorte que les activités d'entretien des routes reçoivent des fonds en suffisance et décaissés en temps opportun; et iii) former les entreprises de travaux publics et les collectivités locales à intégrer les considérations de protection de l'environnement dans l'entretien des routes. Le Fonds routier a amélioré la programmation des activités d'entretien des routes, revitalisé les firmes de génie civil et de travaux publics privées et réduit les retards dans les paiements aux entreprises privées. Récemment, le gouvernement a élargi les attributions du Fonds routier pour y inclure les travaux de rénovation.

28. Dans le secteur du **transport ferroviaire**, un concessionnaire, CAMRAIL, a été sélectionné en 1999 et a su augmenter le niveau de la circulation tout en éliminant la nécessité d'un appui financier de l'État au secteur. Cette concession progresse bien. La performance opérationnelle¹³ de CAMRAIL s'est améliorée, CAMRAIL ayant enregistré en 2005 ses meilleurs résultats financiers depuis 1999, avec un chiffre d'affaires total de 48,4 milliards de FCFA et un résultat net d'environ 2 milliards de FCFA. Le secteur du rail est devenu une source nette de recettes pour l'État (avec les paiements d'impôts et de droits), qui compensent, et au-delà, les subventions qui subsistent sur les services de voyageurs. En

¹² Cela comprend le Port autonome de Douala, Kribi, Limbe et Garoua. La gestion de ce dernier a été déléguée à la Communauté urbaine de Garoua.

¹³ La performance opérationnelle mesure le temps de rotation des wagons, la productivité du personnel, les coûts de personnel et le nombre de kilomètres annuels par locomotive.

2005, la concession a été amendée (conformément aux conditions de l'accord de concession initial) pour clarifier les responsabilités respectives de l'État et du concessionnaire en matière d'investissements et de services voyageurs. Des investissements seront nécessaires pour accroître le volume global du trafic et améliorer la fiabilité du service, et ce sujet est actuellement en cours d'examen entre le gouvernement et les prêteurs.

29. Dans le domaine du **transport aérien**, des réformes visant à améliorer la concurrence et l'efficacité sont encore en cours d'application. Les principales mesures comportent : i) la révision du code de l'aviation civile pour ouvrir le secteur à la concurrence et renforcer la sécurité du transport aérien; ii) la vente par adjudication au secteur privé des droits d'exploitation des vingt-sept routes internationales et régionales non actives; et iii) la privatisation de la compagnie aérienne (CAMAIR). Seul le premier objectif a été réalisé. Les pertes financières de la CAMAIR ont continué d'augmenter et en 2004 le gouvernement a décidé de privatiser la compagnie aérienne par un processus au terme duquel la CAMAIR serait liquidée après règlement de toutes ses dettes par l'État, et une nouvelle compagnie aérienne privée hériterait de ses routes. En janvier 2006, le gouvernement a accepté les recommandations de l'équipe de conseillers de la Société financière internationale et la transaction est à présent entrée dans la phase de réalisation, en commençant par la préqualification des partenaires potentiels en transport aérien. En mars 2006, le gouvernement a présélectionné quatre compagnies aériennes internationales. Le processus de la liquidation en bon ordre de la CAMAIR est entamé et exigera que l'État débloque les fonds nécessaires en temps opportun.

Secteur forestier

30. **Les réformes du secteur forestier devaient encourager une exploitation viable des forêts du Cameroun et contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.** Plus précisément, ces réformes visaient à : i) préserver la stabilité écologique; ii) promouvoir des industries de transformation économiquement efficaces, à forte valeur ajoutée, non subventionnées; et iii) encourager la participation de toutes les parties prenantes à la conservation et à la gestion de la forêt. Les principales actions consistaient à: adopter une nouvelle législation sur les forêts communales, l'environnement, l'impact social et environnemental, et une nouvelle approche pour la gestion des zones protégées; définir dans le massif forestier permanent des zones commerciales, des zones protégées et des zones collectives et communales; suspendre tous les permis de coupe de bois dont le suivi ne pouvait être assuré et introduire l'adjudication concurrentielle de tous les droits de récolte; allonger la durée des contrats de concession et les rendre plus prévisibles; définir les obligations de la gestion forestière avec clarté et faire respecter l'obligation de concevoir et de mettre en œuvre des plans de gestion de la forêt; recourir à l'information du public et à des observateurs indépendants pour assurer la transparence de l'allocation des forêts et le respect de la loi dans un environnement institutionnel faible; adopter une nouvelle fiscalité forestière et un nouveau système de perception des recettes fiscales; et rendre obligatoire la détention d'une garantie bancaire pour faciliter le respect des obligations fiscales et environnementales.

31. **Globalement, le secteur forestier a été réformé d'une manière fondamentale.** Ces réformes ont introduit et institutionnalisé de nouvelles approches de la gouvernance de l'exploitation forestière, apporté la transparence dans la délivrance des concessions, et permis de répartir les recettes des forêts publiques entre les collectivités locales et l'administration nationale. Les recettes de l'État et des collectivités locales provenant de l'exploitation forestière ont considérablement augmenté. L'accès aux forêts «productives» est devenu concurrentiel, et pour la première fois un marché effectif des activités forestières a vu le jour. L'industrie forestière a été significativement restructurée; les volumes prélevés ont diminué; un certain nombre de compagnies ont vendu leurs activités à de nouveaux investisseurs et de nouvelles firmes ont été établies. De nouveaux investissements, orientés vers les transformations avancées, ont entraîné une forte croissance de l'emploi dans le secteur.

32. **Néanmoins, il est nécessaire de maintenir la vigilance afin d'améliorer et de préserver les gains de la réforme et que le secteur puisse faire face aux difficultés de la mutation.** Les progrès accomplis contre la coupe illégale de bois dans le secteur formel du Cameroun n'ont guère eu de parallèle dans le secteur informel. Si l'établissement de forêts communales rétablit l'équilibre entre les entreprises et les parties prenantes locales, la capacité des collectivités locales dépendantes des forêts à utiliser les ressources récemment mises à leur disposition demeure faible. Il faut donc que le renforcement des capacités des ministères et agences de l'État soit étendu aux populations des zones forestières et aux municipalités locales. Une politique de développement de l'exploitation forestière récemment approuvée par l'IDA fait partie des efforts en cours pour renforcer encore la gestion de l'exploitation forestière¹⁴.

E. Gouvernance

33. En juin 2000, le gouvernement a adopté un plan national de gouvernance (PNG) sur cinq ans (2000–05), c'est-à-dire un train complet de mesures visant à améliorer la gouvernance, et qui comprend : la lutte contre la corruption, le renforcement de la gestion des finances publiques, la transparence, l'obligation de rendre compte, ainsi que la participation aux affaires publiques et l'amélioration de la justice et de la situation des droits de l'homme. En outre, un sous-ensemble d'actions prioritaires du PNG a été joint au DSRP-I sous forme de plan d'actions prioritaires (PAP) pour améliorer la gouvernance¹⁵. L'adoption du PNG et la préparation du plan d'actions prioritaires traduisent la prise de conscience des mauvais antécédents du Cameroun en matière de gouvernance au moment du point de décision. En 2000, l'indice de perception de la corruption de Transparency International pour le

¹⁴ Les administrateurs de la Banque mondiale et de l'IDA ont approuvé un don aux politiques de développement de 17,3 millions de DTS (soit environ 25 millions de dollars EU) et un don du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de 10 millions de dollars EU au Cameroun pour un programme de développement du secteur forestier et de l'environnement (GEF/R2006-001 et IDA/R2006/0015; 6 février 2006).

¹⁵ Le Plan d'actions prioritaires et stratégiques pour améliorer la gouvernance et combattre la corruption consiste en un sous-ensemble d'actions prioritaires tirées du PNG.

Cameroun était de 2,0 (sur une échelle allant de 0 à 10, les chiffres plus élevés indiquant une meilleure gouvernance), et le Cameroun se classait 84^{ème} parmi les 90 pays évalués. Du fait des réformes effectuées dans le cadre du PNG au cours des cinq dernières années, notamment en matière de passation des marchés publics et de gestion financière, et de la participation de la société civile aux affaires publiques, la gouvernance a progressé et le classement en la matière s'est un peu amélioré. Néanmoins, l'amélioration de la gouvernance continue de se heurter à des difficultés considérables et, les cadres institutionnels étant en place dans de nombreux domaines, une attention soutenue à la mise en œuvre est indispensable pour obtenir progressivement des résultats concrets. L'opinion des services est que globalement des progrès ont été accomplis dans le domaine de la gouvernance, et notamment que les conditions spécifiques requises pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée ont été atteintes et que les perspectives d'améliorations supplémentaires sont bonnes.

Conditions de l'initiative PPTE renforcée

34. **Les mesures ont été mises en œuvre de manière satisfaisante et les conditions requises pour atteindre le point d'achèvement ont été remplies.** Les conditions de l'initiative PPTE renforcée, qui constituent un sous-ensemble du PAP, sont: i) la création de la Chambre des Comptes de la Cour suprême et du Conseil constitutionnel prévus par la constitution de 1996; ii) la réforme du régime de passation des marchés publics; iii) l'achèvement du suivi budgétaire et de l'évaluation des bénéficiaires dans l'enseignement et la santé; et iv) l'établissement d'organismes de régulation autonomes dans les principaux secteurs, notamment l'eau, l'électricité et les télécommunications.

35. **La Chambre des Comptes a été créée.** La loi définissant les responsabilités, l'organisation et le fonctionnement de la Chambre des Comptes a été adoptée par l'Assemblée nationale en mars 2003, et promulguée par le chef de l'État le 21 avril 2003. En octobre 2003, les autorités ont mis en place un comité *ad-hoc* pour préparer et appliquer le plan destiné à faire de la Chambre un organisme opérationnel. Le comité était chargé entre autres de i) préparer le contenu et le format des comptes administratifs et de gestion; ii) préparer le texte définissant les statuts de ses membres; iii) préparer le budget; iv) recruter les magistrats financiers et le personnel de soutien; et v) développer les modules de formation. Vingt deux magistrats ont été recrutés fin 2005, et la Chambre des Comptes est devenue opérationnelle en janvier 2006 et a entrepris d'examiner les comptes financiers de l'année 2004.

36. **Le Conseil constitutionnel a été créé.** La législation portant création du Conseil a été adoptée par l'Assemblée nationale en mars 2004 et promulguée le 21 avril 2004. En juin 2005, le Président a signé le décret 2005/250 portant organisation du secrétariat du Conseil constitutionnel. Ce secrétariat devrait être en place en août 2006, ce qui permettrait au Conseil d'être pleinement opérationnel en 2007.

37. **Le régime de passation des marchés publics a été réformé.** L'élément central des réformes est le nouveau Code des marchés publics de 2004, qui comporte un cadre légal et

réglementaire conforme aux normes internationales et se caractérise par le respect de la concurrence, de la transparence, de l'efficacité et de l'économie. Une autorité de régulation (ARMP) destinée à superviser le fonctionnement des marchés publics a été créée en février 2001. Des commissions des marchés ont été mises en place dans les ministères aux niveaux national et local et des observateurs indépendants ont été nommés à ces commissions. Des audits annuels des contrats de marchés publics ont été conduits par une firme de consultants indépendante pour la période juillet 2000–juin 2001, juillet 2001–décembre 2002, janvier–décembre 2003 et janvier–décembre 2004. Sur la base des conclusions des rapports d'audit et d'une évaluation des premières années de la réforme, le gouvernement a organisé en 2004 une table ronde avec des partenaires privés, des donateurs et de hauts fonctionnaires et examiné les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des réformes et a fait des recommandations pour renforcer leur mise en œuvre, notamment :

- **Sanctions** : conformément à la nécessité identifiée de sanctions systématiques en cas d'infraction aux règles de passation des marchés, l'ARMP a mené une étude pour élaborer un cadre d'application des sanctions et préparé un manuel de procédure. En ce qui concerne la diffusion de l'information sur les cas de non-conformité, le gouvernement a publié toutes les sanctions prises depuis 2004. Il applique à présent la clause interdisant à toute entreprise ayant commis une infraction aux règles de passation des marchés de participer aux appels d'offres et toutes les entreprises sont à présent tenues de fournir un certificat de «non exclusion» fourni par l'ARMP afin de pouvoir enchérir.
- **Addenda et «saucissonnage» des contrats** : la position légale concernant les addenda aux contrats — c'est à dire l'ajout de prestations supplémentaires à un contrat existant — et la division des contrats afin qu'ils tombent au-dessous du seuil au delà duquel un appel d'offres public est obligatoire, a été définie dans le code des marchés publics. En outre, afin de décourager le saucissonnage, le paiement d'un droit d'enregistrement a été rendu obligatoire pour tous les contrats.
- **Manuels pratiques** : afin de faciliter la mise en œuvre des réformes, l'ARMP a préparé et publié plusieurs manuels pratiques, notamment un guide de l'utilisateur, un projet de manuel de procédure pour les organismes d'exécution, et un projet de conditions générales des contrats, ainsi que des projets de modèles de documents d'appel d'offres.

38. **En 2005, le gouvernement et la Banque mondiale, en collaboration avec la société civile, le secteur privé et les autres donateurs, ont procédé à une évaluation des marchés publics (EMP) du pays.** Un plan d'action pour l'amélioration des marchés a été ensuite adopté pour la période 2006–2008, qui est actuellement en cours d'application. L'EMP, qui s'appuie sur les indicateurs de référence développés par l'OCDE-DAC¹⁶, a conclu que des

¹⁶ Ce système d'évaluation comporte douze indicateurs portant sur les quatre piliers de tout système de passation de marchés moderne, c'est-à-dire i) le cadre légal et réglementaire, ii) le cadre institutionnel, iii) le fonctionnement des marchés publics et les pratiques du secteur privé, et iv) l'intégrité du système de passation des marchés publics.

progrès significatifs avaient été accomplis au cours des cinq dernières années et que les fondations du régime national de passation des marchés publics sont en place, avec une note de 69 sur une échelle de 100. Les autorités ont aussi accepté de publier les résultats de l'EMP.

39. En 2003–2005, le gouvernement a effectué des enquêtes de suivi budgétaire et d'évaluation des bénéficiaires dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ces enquêtes ont constaté un certain nombre de problèmes liés au fait que le budget omet certains établissements, que des établissements ne sont pas informés en temps utile du montant des allocations budgétaires, et que la comptabilité financière est médiocre au niveau des établissements. Les constatations et recommandations des enquêtes ont été diffusées et des mesures ont été prises depuis pour remédier à ces insuffisances. Des efforts sont en cours au niveau de l'État pour tirer parti i) des médias pour tenir le public informé des progrès de la préparation du budget et de son approbation par la représentation nationale, et ii) du processus de suivi participatif du DSRP pour diffuser les informations sur le budget et évaluer les résultats. Les organisations de la société civile sont à présent impliquées dans le suivi du budget, indépendamment des autorités.

40. Des organismes de régulation autonomes ont été mis en place dans les principaux secteurs. Les organismes régulateurs des secteurs de l'électricité et des télécommunications sont en place et fonctionnent de manière satisfaisante. Dans le secteur de l'eau, sur les recommandations de la Banque mondiale, un cadre de régulation simplifié, qui ne comporte pas d'organisme autonome, a été adopté.

- **Dans le secteur des télécommunications,** une autorité de régulation des télécommunications (ART) autonome et indépendante a été instituée et développe ses capacités d'organe de régulation. L'ART s'est attaquée à plusieurs questions réglementaires importantes découlant de l'avènement de la concurrence dans le secteur, comme la délivrance et le suivi des licences et des autorisations d'exploitation, et de la régulation des tarifs et de l'interconnexion. Le gouvernement et l'ART examinent actuellement la mobilisation du Fonds d'accès universel et ses mécanismes d'allocation afin de commencer à investir dans des domaines clés.
- **Dans le secteur de l'énergie,** une autorité de régulation du secteur de l'électricité autonome et indépendante (ARSEL) a été créée et a commencé de fonctionner en 2001. Elle n'est pas financée par l'État mais tire ses ressources d'une surtaxe sur les tarifs de l'énergie perçus par la compagnie d'électricité, AES Sonel. L'ARSEL, qui a commencé d'exercer effectivement ses attributions en 2004, est pleinement opérationnelle et la comparaison avec les régulateurs des pays voisins est à son avantage. Elle examine et autorise les modifications des tarifs de l'énergie demandés par AES Sonel, évalue le plan d'activités du service et son plan d'investissement à long terme, suit le processus de l'attribution de licences et participe à la planification du secteur de l'énergie. En outre, elle a coordonné la préparation des complexes études du projet de barrage de Lom Pangar. Elle est donc active dans les grandes fonctions de la régulation du secteur de

l'énergie. Le gouvernement et l'ARSEL ont préparé, avec l'appui de la Banque mondiale, un plan pour le renforcement des capacités à l'ARSEL.

- **Dans le secteur de l'eau**, se rangeant à l'avis de la Banque mondiale, les autorités ont décidé que l'encadrement de la régulation de ce secteur s'effectuerait au moyen des clauses du contrat de concession entre l'État et la compagnie concessionnaire plutôt que par la création d'une agence de régulation de l'eau. Un tel cadre est plus efficace pour la régulation d'un fournisseur unique. Le cadre réglementaire est en place et entrera en vigueur dès que l'opérateur aura été sélectionné et le contrat signé, processus qui est en cours (paragraphe 23). Le cadre consiste en i) un contrat de concession dont les clauses définissent les incitations et pénalités de résultats pour l'opérateur privé; ii) un contrat de programme entre le gouvernement et la société holding publique; iii) la fixation des tarifs et des investissements sur la base d'un modèle financier sectoriel; et iv) un Comité de suivi technique chargé de suivre le déroulement à la fois du contrat de concession et du contrat de programme et de proposer les révisions du tarif sur la base des résultats du modèle financier sectoriel. Le modèle financier a été achevé fin novembre 2005 et a été présenté pour examen à la conférence des investisseurs privés en février 2006.

Progrès des réformes de gouvernance et de lutte anti-corruption

41. Depuis qu'il a atteint le point de décision, le Cameroun a réalisé une gamme de réformes dans le cadre du PNG, centrées sur les mesures prévues dans le PAP. Des mesures ont été prises pour améliorer la gestion des finances publiques, améliorer la transparence du fonctionnement du secteur pétrolier, renforcer le secteur judiciaire, et renforcer la participation de la société civile aux affaires publiques et accroître son accès à l'information publique. En outre, les réformes structurelles entreprises dans l'exploitation forestière (paragraphe 30-32), les transports (paragraphe 25-29), les secteurs sociaux (paragraphe 52) et dans le domaine de la passation des marchés publics (paragraphe 37) ont mis l'accent sur la transparence, l'obligation de rendre compte et la participation et ont ainsi contribué à améliorer la gouvernance. L'encadré 3 présente un résumé des mesures prises par les réformes de la gouvernance et de la lutte contre la corruption. Bien que la mise en œuvre de ces réformes n'ait débuté que lentement, leur rythme et leur envergure se sont accrus au cours des deux dernières années. Du fait de ces efforts de réforme, les classements du Cameroun en matière de corruption se sont améliorés, l'indice de perception de la corruption de Transparency International passant de 2,0 en 2000 à 2,2 en 2005 et les indicateurs de gouvernance et de lutte contre la corruption établis par WBI s'améliorant également. Dans ce dernier cas, l'indicateur de maîtrise de la corruption du Cameroun s'améliore constamment depuis 2000 et son classement a progressé du centile 7,5 en 2000 au centile 25 en 2004. Les éléments essentiels du cadre légal et institutionnel pour améliorer la gouvernance et combattre la corruption étant à présent en place, la difficulté à l'avenir va consister à porter les efforts avec persévérance sur leur mise en œuvre.

Encadré 3: Cameroun — Résumé des mesures prises pour améliorer la gouvernance et réduire la corruption

Le gouvernement, préoccupé par l'impact défavorable d'une mauvaise gouvernance et de la corruption sur le développement socio-économique, a adopté un Programme national de gouvernance (PNG) en 2000 pour favoriser de façon durable la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la cohésion sociale. Il a établi des institutions anti-corruption comme l'Observatoire national anti-corruption (sous la direction du Premier ministre), un organe d'observation permanent pour le secteur de l'éducation ; des services anti-corruption dans tous les ministères et quelques organismes publics, et des postes d'inspecteur-général dans les ministères pour assurer la liaison avec les services anti-corruption qui luttent contre la corruption. Il a aussi adopté et mis en application un nouveau code des marchés publics; établi une autorité de régulation pour superviser les marchés publics ; et a publié les sanctions imposées dans les cas d'infraction aux règles des marchés publics dans le Journal des marchés publics. Afin d'améliorer la gestion des finances publiques, il a réformé la préparation et l'exécution du budget et renforcé les systèmes informatiques de gestion budgétaire (encadré 4). Associées aux réformes des secteurs de l'exploitation forestière et des transports maritimes, aériens et routiers, ces mesures représentent une rupture majeure avec les décennies précédentes. Les réformes du PNG ont aussi abouti à une plus grande ouverture de l'économie et, inspirées par le DSRP, à une plus grande participation de la société civile dans les affaires publiques.

Après les élections de 2004 et l'entrée en fonctions d'un nouveau gouvernement en novembre, les autorités ont accéléré le rythme de mise en œuvre des réformes des finances publiques, de structure et de la gouvernance. Depuis lors, le Cameroun a rapidement pris des mesures relatives à la gouvernance pour : i) améliorer la communication et la transparence budgétaire; ii) établir et rendre opérationnelle la Chambre des Comptes; iii) adhérer et mettre en œuvre l'ITIE; iv) appliquer des sanctions en cas d'infraction aux règles des marchés publics; iv) sensibiliser la population à la corruption; v) publier dans les journaux locaux les noms de plus de 70 hauts fonctionnaires accusés de détournement des fonds publics; et vi) licencier et arrêter un certain nombre de hauts fonctionnaires, y-compris des ministres, suspectés de corruption. Un programme national de gouvernance révisé a été adopté en novembre 2005 et est en cours d'application.

42. **La gestion des finances publiques (GFP) a fait des progrès.** Si le système de GFP se heurte encore à de nombreuses difficultés, les réformes entreprises au cours des années avec l'appui de la Banque mondiale, du FMI et d'autres donateurs ont abouti à des améliorations systémiques. Dans les examens AAP de l'initiative PPTE, le Cameroun, qui recevait une note satisfaisante dans 4 domaines sur 15 en 2001 en a obtenu une dans 7 domaines sur 16 en 2004. L'encadré 4 présente une évaluation du système de gestion budgétaire camerounais, sur la base du cadre de suivi de l'initiative PPTE.¹⁷ Les allocations budgétaires destinées aux secteurs prioritaires du DSRP, en particulier l'éducation, la santé et l'infrastructure, augmentent progressivement depuis 2000. Un système informatique de finances publiques intégré (SIGEFI) est en place et fonctionne, qui a permis d'améliorer le suivi des flux de ressources et la ponctualité de la communication budgétaire. Comme on l'a noté auparavant, la Chambre des Comptes est à présent opérationnelle. Le gouvernement entend étendre les attributions de la Chambre pour les mettre en conformité avec les normes de l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) après qu'elle aura fonctionné deux ans sous ses statuts actuel

¹⁷ En collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres partenaires, le gouvernement a progressivement appliqué les recommandations préconisées dans l'évaluation de la responsabilité financière du pays menée en 2001 et dans les rapports PPTE AAP 2001 et 2004.

Encadré 4. Progrès enregistrés dans la gestion des finances publiques depuis le point de décision

Formulation du budget

- **Le budget est plus complet** car il incorpore à présent les opérations de l'administration centrale, le fonds d'entretien routier, et a intégré plus récemment dans le cadre budgétaire des dépenses qui étaient auparavant financées directement par la société pétrolière nationale (SNH).
- **La préparation du budget comporte à présent des conférences préparatoires et des conférences budgétaires** afin de renforcer l'implication des ministères dépensiers et permettre un examen préalable suffisamment détaillé de leurs propositions.
- **La nomenclature budgétaire** adoptée en 2003 permet une classification des dépenses sur une base administrative, économique et fonctionnelle détaillée. La nomenclature fonctionnelle permet de suivre les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté. La nouvelle nomenclature est détaillée et complète mais ne dispose pas de codes pour les programmes et les productions/résultats. Des travaux supplémentaires seront nécessaires pour la simplifier et permettre une classification par programmes.
- **Des stratégies sectorielles et des CDMT** ont été développés, avec l'appui de la Banque mondiale, pour les ministères de l'éducation, de la santé, du développement rural et des travaux publics pour permettre la préparation du budget et l'aligner sur ses priorités stratégiques. La préparation des stratégies sectorielles et des CDMT est en cours pour un certain nombre d'autres ministères, notamment la justice, les télécommunications et le développement social.
- **Les allocations budgétaires aux secteurs prioritaires** du DSRP, en particulier l'éducation, la santé et l'infrastructure, ont été progressivement augmentées depuis 2000.

Exécution du budget

- **Un système informatique intégré de gestion des finances publiques (SIGEFI)** a été mis en place. Il a permis d'améliorer le suivi des flux de ressources le long de la chaîne d'exécution budgétaire, facilité la préparation des rapports d'exécution du budget et le rapprochement régulier des recettes et des paiements, et a amélioré la transparence de la gestion du budget.
- **La gestion de l'exécution du budget a été améliorée par** i) l'informatisation des transactions budgétaires; ii) l'élimination en janvier 2006 des procédures spéciales qui contournent la chaîne des dépenses; iii) le paiement de la dette intérieure et des arriérés conformément au plan d'apurement pluriannuel adopté en 2000; et iv) le paiement régulier par l'État de ses factures trimestrielles aux services publics (eau, télécommunications, électricité et services de transport) et le suivi des entreprises publiques, notamment de leurs dettes extérieures.
- **Les réformes des marchés publics ont comporté :** i) la décentralisation des responsabilités de passation des marchés aux ministères concernés, sous la supervision d'une autorité de régulation; ii) la désignation d'observateurs indépendants qui assistent aux délibérations de toutes les commissions des marchés publics; iii) la soumission depuis 2001 de tous les marchés publics à des audits annuels indépendants; et iv) l'affichage des prix des divers services fournis par l'État pour réduire les possibilités de corruption.
- **Un système de contrôle interne** existe mais demeure médiocre, en partie à cause du manque de clarté des attributions des différents services de contrôle et de quelques difficultés causées par le passage de l'ancien système de données manuel aux systèmes informatisés.
- **La gestion de la paye** est en cours de décentralisation afin de rendre les ministères dépensiers responsables de la gestion quotidienne de leur personnel. Ce programme est à présent opérationnel dans plusieurs ministères pilotes — l'éducation primaire et secondaire, la santé, les finances et la fonction publique. Un système de gestion informatisé (SIGIPES) a été mis en place pour faciliter et coordonner cette décentralisation. En 2005, le gouvernement a mis à jour le fichier du personnel, ce qui a permis d'éliminer environ 3000 employés «fantômes». Les autorités ont entrepris de durcir la sécurité du système de gestion de la paye afin d'éviter la fraude et la mauvaise gestion, avant d'étendre la décentralisation aux autres ministères.
- **Gestion du Trésor et de la dette:** la majorité des comptes publics détenus dans des banques commerciales ont été fermés et leurs soldes transférés au compte unique du Trésor à la BEAC. Des procédures ont été adoptées pour centraliser la gestion de la trésorerie par la création d'un comité permanent chargé de gérer la trésorerie. Un audit indépendant de la dette intérieure a été entrepris et un nouvel échéancier du service de la dette intérieure pour 2006 et au-delà est entré en vigueur.
- **La qualité et les délais de la communication budgétaire se sont améliorés.** Des données budgétaires mensuelles sont à présent disponibles un mois après la fin de la période comptable de référence et sont cohérentes sur la base des engagements et des encaissements-décaissements. Le gouvernement publie régulièrement depuis la mi 2005 des documents mensuels de suivi de l'exécution du budget. La nomenclature comptable a été adaptée et harmonisée avec la nomenclature budgétaire, ce qui facilite la préparation des comptes financiers. La Chambre des comptes est devenue opérationnelle au début de l'année 2006.

et qu'elle aura eu la possibilité de développer les capacités appropriées¹⁸. Les fondations nécessaires à l'introduction de la démarche des CDMT dans la gestion du budget sont en place, avec le développement de stratégies sectorielles et de plans de dépenses conformes aux stratégies. Déjà le gouvernement a défini plusieurs critères pour guider les arbitrages de ressources lors des allocations budgétaires et révisé le calendrier de préparation du budget pour faire des CDMT la clé de voûte de la préparation du budget. Les services estiment que le Cameroun est prêt à présent à utiliser son CDMT global pour préparer le budget 2007¹⁹.

43. La tâche qui attend à présent les autorités consiste à s'appuyer sur les réformes passées pour améliorer progressivement l'efficacité du système de gestion financière. La plateforme de finances publiques des donateurs a récemment été organisée pour aider de façon coordonnée le gouvernement dans cette tâche. À cet égard des conversations ont eu lieu avec le gouvernement au sujet d'un plan pluriannuel pour améliorer la GFP et offrir une base aux mesures de réforme des autorités et à un appui coordonné des donateurs. Un certain nombre de tâches sont en cours en vue de la préparation de ce plan. Dans l'intervalle, le gouvernement révisé la loi de finances publiques (qui date de 1962) en vue de : i) renforcer la responsabilité des gestionnaires publics et la gestion des allocations budgétaires; ii) rationaliser les procédures de finances publiques et simplifier le système comptable pour accroître encore la transparence; et iii) introduire un système de budgétisation pluriannuel basé sur les résultats et ancré sur des programmes dotés d'indicateurs observables. Cela facilitera la mise en œuvre du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) qui est d'une importance cruciale pour aligner le budget sur le DSRP.

44. Dans le secteur pétrolier, le gouvernement a adhéré à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et est rapidement passé à la phase de mise en œuvre. En 2005, des audits passés de la compagnie pétrolière nationale (SNH), certifiés par un cabinet comptable public, ont été publiés, et par la suite SNH a publié des données sur la production, les ventes et les recettes de la première moitié de 2005 et s'est engagée à mettre à jour ces informations chaque trimestre²⁰. En octobre 2005, un comité ITIE réunissant de multiples parties prenantes a été créé avec pour mandat de formuler un plan d'action pour mettre en œuvre l'ITIE. Avant son adoption le 16 janvier 2006, ce plan a été publié dans les principaux journaux et débattu avec la société civile et les compagnies pétrolières. Depuis lors, la société civile et d'autres parties prenantes participent de plus en plus aux efforts pour accroître la transparence dans le secteur pétrolier. En particulier, les autorités ont approché les compagnies pétrolières pour convenir de publier les principaux paramètres du partage de la production. Le gouvernement a créé un secrétariat technique de l'ITIE, établi un comité directeur et recruté un médiateur indépendant qualifié pour collecter

¹⁸ Les attributions de la chambre des comptes seront révisées pour l'habiliter, au-delà de ses tâches actuelles d'examen des comptes, à juger les résultats de gestion des ordonnateurs budgétaires tant dans l'administration publique que dans toute structure publique utilisant ou gérant des fonds publics.

¹⁹ Quelques ministères utilisaient déjà leur CDMT pendant les conférences budgétaires de l'exercice 2005.

²⁰ Ces comptes peuvent être consultés sur le site de SNH sur Internet : www.snh.cm.

et rapprocher les données de la production pétrolière, les paiements effectués par les compagnies à l'État et les recettes publiques correspondantes pour 2001–2004 et 2005. Le premier rapport ITIE devrait être disponible en juillet 2006. Ce rapport présentera les données établies et analysées de la production et des finances des compagnies pétrolières, notamment des paiements à l'État et des paiements reçus et comptabilisés par l'État et ses organismes.

45. **Le renforcement du secteur judiciaire a enregistré quelques progrès.** Le gouvernement a procédé à une étude diagnostique technique en 2002 qui a identifié les causes du mauvais fonctionnement du système judiciaire du Cameroun. L'étude a recommandé des mesures pour améliorer le fonctionnement des tribunaux et l'application des procédures judiciaires, améliorer la rémunération des juges et des autres personnels de justice, renforcer les capacités, rénover et agrandir les bâtiments, et réformer l'organisation et les procédures judiciaires. En conséquence, un nouveau code pénal a été approuvé en juin 2005 et promulgué en juillet 2005. Un plan d'actions prioritaires pour réformer le secteur judiciaire est en cours d'exécution. Ce plan vise à i) consolider l'indépendance de la justice; ii) accélérer la campagne anti-corruption dans le système judiciaire; et iii) améliorer l'application des lois, des décisions de justice et des condamnations. Afin d'aider à réduire les goulets d'étranglement du système, le ministère de la Justice recrute et forme des magistrats. Le gouvernement a aussi ratifié la Convention des Nations-Unies sur la criminalité internationale.

46. **Depuis le point de décision, la participation de la société civile aux affaires publiques s'est renforcée.** La présence d'observateurs indépendants dans les comités des marchés, l'établissement d'une commission de facilitation présidée par le secteur privé dans le Port de Douala, la présence d'observateurs indépendants lors de l'adjudication des exploitations forestières et dans le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion de l'exploitation des forêts, ainsi que la participation de la société civile au processus de l'ITIE en constituent déjà quelques exemples. Les autorités ont aussi institutionnalisé la participation des parties prenantes à la mise en œuvre et au suivi du DSRP. Ces dispositions ont été reconnues constituer une pratique optimale par une évaluation comparative des processus des SRP par la Banque mondiale²¹. En particulier, le gouvernement a fait des efforts significatifs pour renforcer la transparence en publiant régulièrement les rapports d'exécution du budget, les comptes de la SNH, divers rapports d'audit — par exemple l'exécution des dépenses financées par l'initiative PPTE, le respect des règles de l'exploitation forestière — ainsi que des sanctions — par exemple pour infraction aux règles

²¹ Voir *Enabling Country Capacity to Achieve Results: 2005 CDF Progress Report*, Banque mondiale, 2005, dans lequel le Cameroun était cité comme l'un des 7 pays seulement (sur 59) possédant des dispositifs bien développés pour la participation de la société civile au processus de la SRP.

des marchés publics ou de l'exploitation forestière²² — et recourt aux médias pour informer le public des politiques et autres activités du gouvernement.

47. **En novembre 2005, le gouvernement a adopté un PNG révisé (PNGII) et son plan d'actions prioritaires, en mettant l'accent sur des résultats décisifs mesurables par des indicateurs de résultats observables.** Ce PNG couvre la gouvernance démocratique, administrative et économique, avec un sous-composant spécifiquement dédié à la lutte contre la corruption. Le gouvernement entend maintenir en 2006 et au-delà le rythme récemment accéléré des réformes pour soutenir ses efforts pour accélérer la croissance économique et atteindre les objectifs ambitieux du DSRP. Il a lancé la mise en œuvre du PNG avec deux importantes actions : i) la mise en place d'une agence indépendante pour mener la campagne anti-corruption; et ii) la présentation d'un projet de loi pendant la session parlementaire de 2006 qui rendra obligatoire une déclaration de patrimoine pour les responsables publics, notamment le Président, le Premier ministre, les autres ministres, les hauts fonctionnaires de l'État et des entreprises publiques et les membres de l'Assemblée nationale.

48. **Les progrès des réformes de la gouvernance depuis le point de décision, et particulièrement ces deux dernières années, donnent motif à penser que le gouvernement soutiendra le rythme de mise en œuvre de ces réformes, et que les tendances à l'amélioration de la gouvernance se poursuivront.** En dehors de la détermination du gouvernement à mener ces réformes à bien et de la participation et de l'appui des autres parties prenantes nationales, le maintien de l'appui des principaux partenaires de développement du Cameroun sera crucial pour maintenir l'élan de la mise en œuvre des réformes. Le gouvernement a travaillé en étroite coopération avec les partenaires de développement pour finaliser le PNG II et il cherche actuellement un appui auprès des donateurs pour le mettre en œuvre. La plateforme des donateurs pour les finances publiques, créée initialement pour aider le gouvernement à améliorer la gestion des finances publiques, oeuvrera aussi de concert avec les autorités pour apporter un soutien coordonné au programme général de gouvernance du PNG II.

F. Politiques du secteur social

Secteur de l'éducation

49. **La conclusion des services est que le gouvernement a satisfait aux conditions requises dans le domaine de l'éducation.** En 2000, le gouvernement a lancé des réformes du système éducatif sur la base de la stratégie sectorielle préparée avec la participation des principales parties prenantes. Elles ont abouti à des progrès significatifs de la scolarisation ainsi que de la parité filles/garçons et de l'équité entre régions dans l'enseignement primaire et secondaire. Des statistiques récentes montrent que le taux d'admission des enfants de six ans en première année scolaire atteint à présent 95 %, l'indice de parité filles/garçons 85 % et

²² Les rapports de l'observateur indépendant du secteur de l'exploitation forestière sont affichés sur Internet: www.observation-cameroun.info.

le taux de scolarisation brut 101 % dans l'enseignement primaire, au lieu de taux considérablement plus faibles quelques années auparavant. Cependant les progrès de l'enseignement sur le plan de la qualité restent relativement modestes, et les taux d'efficacité demeurent bas. En particulier, seuls six enfants sur dix achèvent actuellement leur scolarité primaire et les taux de redoublement dans l'enseignement primaire et secondaire demeurent à 25 % environ. Conscient de l'inefficacité des pratiques d'évaluation actuelles et de leur impact défavorable sur les taux de redoublement, le ministère de l'éducation de base (MINEDUB) a introduit des méthodes d'évaluation modernes et a entrepris de former tous les enseignants à leur utilisation. Par ailleurs des mesures administratives²³ ont été introduites pour contenir le redoublement dans les grandes classes de l'enseignement primaire. Le gouvernement a achevé une étude en profondeur de son système éducatif en 2004 (Rapport sur l'état du pays, 2004) et révisé actuellement la stratégie de 2000 pour remédier aux insuffisances de la qualité et de l'efficacité, explorer les possibilités de financement à long terme, et préparer un plan d'action en vue de réaliser l'éducation de base universelle en 2015.

50. **En ce qui concerne la construction d'écoles, en novembre 2005 le MINEDUB avait achevé la construction de 3768 nouvelles salles de classe.** Étant donné le manque de salles de classes et la progression attendue des taux de scolarisation, il est nécessaire de poursuivre cet effort tout en rationalisant la répartition des nouvelles salles de classe entre les provinces pour réduire les disparités actuelles.

51. **En ce qui concerne le statut des enseignants et la décentralisation de la gestion des personnels, de nouveaux statuts des enseignants ont été adoptés en décembre 2000 et la décentralisation de la gestion des personnels enseignants a débuté en 2001.** Pour mettre en œuvre la politique de décentralisation, le Ministère de l'éducation de base et de l'éducation secondaire a adopté le logiciel SIGIPES comme pièce maîtresse de son système de gestion des personnels enseignants. Le système est actuellement mis en œuvre au niveau de l'administration centrale et il est prévu de le déployer dans les dix provinces au cours des quelques prochaines années. Il est nécessaire de décentraliser davantage de pouvoirs aux provinces afin qu'elles puissent prendre les décisions d'affectation des enseignants appropriées pour réduire les disparités entre les écoles.

52. Le Ministère de l'éducation a affronté la corruption en encourageant l'audit des écoles et des entités administratives par un organe régulateur permanent, l'Observatoire de la Gouvernance. Les membres de l'Observatoire se composent de citoyens éminents et d'esprit indépendant, qui répondent directement au Ministère de l'éducation. L'Observatoire a pour missions : i) de suivre l'administration du système éducatif; ii) de signaler les dysfonctionnements des activités et des pratiques; et iii) de proposer des mesures correctives. Depuis sa mise en place il y a trois ans l'Observatoire documente et signale les cas de corruption, et a fait sanctionner de nombreux fonctionnaires corrompus.

²³ Arrêté n° 315/B1/1464/MINEDUB; 02/21/2006.

Secteur de la santé

53. **La conclusion des services est que le gouvernement a satisfait aux conditions requises pour le secteur de la santé.** La stratégie du secteur de la santé, préparée par des consultations étendues avec les principales parties prenantes, a été publiée en juillet 2002. Ses principaux objectifs étaient : i) de décentraliser les services de santé, d'encourager des partenariats et d'améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources publiques; ii) de clarifier les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes dans la fourniture et le financement des services de santé; et iii) de préparer des stratégies sous-sectorielles pour attaquer les problèmes de santé publique prioritaires — le VIH/SIDA, le paludisme, la santé infantile, la santé reproductive et maternelle — et pour améliorer l'accès aux services de santé de base. La mise en œuvre a été satisfaisante. Le Ministère de la santé a été restructuré et un grand nombre des grands programmes de santé publique — vaccination, paludisme, VIH/SIDA — ont été réorganisés. Le gouvernement a aussi abordé la question des ressources humaines qui est centrale pour améliorer l'accès aux services de santé. En 2001, de nouveaux statuts légaux ont été adoptés, qui autorisent le versement de suppléments de salaire aux travailleurs des zones mal desservies, définissent les règles de conduite des personnels, et attribuent les responsabilités de la gestion du personnel auparavant assurées au niveau central par le Ministère de la santé. Le ministère met en place un système de gestion informatisée du personnel et un plan de ressources humaines qui couvre entre autres les incitations basées sur les résultats, le déploiement du personnel et le recrutement sur une base concurrentielle de personnels contractuels pour les zones mal desservies²⁴.

54. **Les progrès de la couverture des vaccinations sont excellents et l'écart entre les pauvres et le reste de la population s'est réduit.** Le taux de couverture du DPT3 (diphthérie, tétanos, coqueluche) sont passés de 43 % en 1998 à 76 % en 2005. Tandis qu'en 1998 les taux de couverture des enfants du cinquième le plus riche de la population étaient 2,2 fois plus élevés que dans le cinquième le plus pauvre, en 2004 cet écart s'était réduit à 1,5. Ces améliorations ont été obtenues grâce à l'introduction d'importantes mesures organisationnelles, financières et programmatiques. Le programme national a adopté la stratégie «Toucher tous les secteurs» pour remédier à l'inégalité des taux de couverture en concentrant les efforts sur les secteurs les moins performants. Le programme a entrepris de passer contrat avec les secteurs sanitaires et les rend responsables des résultats. Parallèlement, le financement des services de vaccination a reçu une impulsion considérable grâce aux ressources de l'initiative PPTE, en particulier pour l'acquisition de vaccins et d'équipement. Des efforts spécifiques sont faits pour suivre les enfants individuellement et les résultats du programme au moyen de la réintroduction des carnets de vaccination.

²⁴ Quelque 1800 personnels ont été recrutés pour servir dans 50 districts qui éprouvaient des difficultés à attirer du personnel.

55. **La restructuration, le renforcement et la mise en œuvre du programme de lutte contre le paludisme ont enregistré des progrès²⁵.** La Banque mondiale estime qu'environ 69 % des femmes enceintes ont reçu des moustiquaires imprégnées²⁶. Cela représente un progrès considérable par rapport à la situation qui prévalait avant le point de décision, où l'usage de moustiquaires imprégnées était proche de zéro. Les ressources de l'initiative PPTE et celles du Fonds mondial ont joué un rôle essentiel dans la distribution de moustiquaires traitées gratuites aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans avec la mise sur pied de 10 centres provinciaux de traitement gérés par des ONG. En outre, plus de 300.000 moustiquaires ont été distribuées aux enfants de moins de cinq ans grâce à l'exécution du don du Fonds mondial. Ces progrès sont dûs à la mise en œuvre par les autorités d'un plan national stratégique de lutte contre le paludisme, conformément à l'initiative «Faire reculer le paludisme». Un comité à cet effet a été mis sur pied et des groupes techniques ont été formés, la formation étant assurée au niveau central et au niveau des provinces, et une excellente campagne nationale de communication a été lancée, avec distribution de quelque 100 000 dépliants en 2005.

VIH/SIDA

56. **Le Cameroun a mis en œuvre de manière satisfaisante les mesures nécessaires à remplir les conditions requises relatives au VIH/SIDA.** Le gouvernement a fait de la lutte contre le VIH/SIDA une priorité de son programme de développement. Le plan stratégique VIH/SIDA 2000–05 a fourni un cadre solide pour l'approche multi-sectorielle et décentralisée de la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA. Selon l'étude démographique et de santé publique de 2004, le taux d'infection par le VIH est estimé à 5,5 %, les taux chez les femmes étant substantiellement plus élevés (6,8 %) que chez les hommes (4,1 %). Des progrès notables ont été faits avec l'augmentation de la disponibilité des préservatifs (par exemple 37 millions de préservatifs ont été distribués en 2005), le lancement de campagnes dans les médias accompagnées d'actions spéciales ciblées sur les groupes à risque, le déploiement et la mise en œuvre rapide du programme de prévention de la transmission mère-enfant grâce à la mise en place de 420 sites au niveau national, l'extension de l'accès volontaire aux tests de dépistage et aux conseils par la mise en place d'un réseau national de 19 sites qui ont permis de tester plus de 53.000 personnes, la fourniture de soins à ceux qui vivent avec le VIH/SIDA, et l'extension de l'accès au traitement grâce à la décentralisation des 21 centres de traitement homologués et de 30 sites supplémentaires pour rapprocher les services de ceux qui en ont besoin et de faciliter le suivi.

²⁵ Le paludisme demeure la principale cause de mortalité au Cameroun, et représente jusqu'à 50 % des consultations ambulatoires, 23 % des hospitalisations et 40 % des dépenses de santé des ménages.

²⁶ Au total plus de 555.000 moustiquaires imprégnées ont été distribuées à des femmes enceintes sur la période 2003–2005. Sur la base des résultats de l'enquête de démographie et de santé publique de 2004, on estime le nombre de femmes enceintes à 800.000.

- **Utilisation de préservatifs** : l'utilisation de préservatifs a considérablement progressé. L'enquête démographique et de santé publique de 2004 indiquait que 54,7 % des hommes et 40,5 % des femmes qui avaient des relations sexuelles à haut risque utilisaient des préservatifs. Une étude a constaté en 2004 que 78 % des travailleurs du sexe utilisent des préservatifs.
- **Campagnes de communication**: l'enquête démographique et de santé publique de 2004 indique que i) 97,8 % des femmes et 99,2 % des hommes ont conscience du VIH/SIDA; et ii) 68,7 % des femmes et 82 % des hommes savent que l'utilisation de préservatifs ou la limitation des relations sexuelles à un partenaire unique, contribuent à réduire le risque de contamination.
- **Le programme de prévention de la transmission mère-enfant** : au total, environ 80.000 femmes enceintes, soit 13 % de toutes les femmes enceintes fréquentant des cliniques de soins prénataux sont touchées par le programme.
- **Traitement ARV** : le Cameroun a bien réussi aussi à accroître l'accès au traitement des personnes qui vivent avec le SIDA. À la fin de 2005, on estime que près de 18.000 personnes bénéficiaient du programme de thérapie anti-rétrovirale subventionné par le gouvernement. Le coût du traitement des malades du SIDA a été réduit en 2005 — il est passé de 16.000 FCFA à 3.000 FCFA — afin de couvrir aussi les examens, outre le coût des médicaments.

G. Évaluation par les services

57. **Les services recommandent de dispenser le Cameroun d'observer la condition relative à l'établissement d'un organisme régulateur pour le secteur de l'eau.** En ce qui concerne l'autorité de régulation du secteur de l'eau, les autorités ont décidé, sur l'avis des services de la Banque mondiale, qu'il conviendrait que le secteur soit régulé par un contrat de concession entre l'État et la compagnie concessionnaire, plutôt que par la création d'une autorité de régulation du secteur de l'eau. Le cadre réglementaire est déjà en place et deviendra opérationnel aussitôt que la compagnie concessionnaire aura été recrutée. Étant donné la mise en œuvre satisfaisante de la réforme dans le secteur de l'eau, l'opinion des services est qu'il convient de dispenser le Cameroun d'observer cette condition.

III. MISE À JOUR DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Rapprochement des données mises à jour et révision de l'assistance

58. Les services de l'IDA et du FMI, de concert avec les autorités camerounaises, ont passé en revue l'encours de la dette fin juin 1999 par comparaison avec les états des créanciers. L'encours nominal de la dette fin juin 1999 a augmenté de 17 millions de dollars EU pour atteindre 7819 millions de dollars EU et la VAN de la dette après application de l'allègement de dette classique augmente de 2 millions de dollars EU pour atteindre 4693 millions de dollars EU (tableau 2). La révision des données de la dette et des

exportations²⁷ aboutit à une augmentation de l'assistance PPTTE estimée au point de décision qui passe d'un montant de 1260 millions de dollars EU en VAN à 1267 millions de dollars EU. Comme le point de décision du Cameroun a été atteint avant l'approbation de la nouvelle décision sur la communication de l'information financière par les conseils d'administration, le pays est admissible à une révision en hausse de l'assistance.²⁸ En conséquence, la VAN de la dette de chaque créancier sera réduite de 27,0 %, après application de l'allègement de dette classique, au lieu du taux de 26,9 % déterminé au point de décision (tableau 3).

59. Le niveau quelque peu plus élevé de l'encours de la dette au moment du point de décision reflète de nouvelles informations relatives à la dette des entreprises publiques (EP) et des révisions de l'encours de la dette au moment du point de décision. En particulier, l'encours maintenant rapproché de la dette fin juin 1999 inclut 19 millions de dollars EU en prêts contractés par des EP, non pris en considération au moment du point de décision. Les discordances avec les données du point de décision ont été notées au cours de consultations avec les créanciers après la publication du document du point de décision. Les principales révisions de données sont les suivantes :

- **Créanciers multilatéraux.** La VAN de la dette envers l'IDA a été révisée en baisse et passe d'un niveau de 359 millions de dollars EU à 345 millions de dollars EU en raison de la révision des projections du service de la dette.²⁹ De même, une révision des conditions de remboursement a réduit la VAN de la dette envers le Fonds de développement africain (FDAf) qui passe d'un niveau de 30,3 millions de dollars EU à 29,7 millions de dollars EU. La VAN de la dette envers la Banque islamique de développement (BIsD) a été révisée en baisse d'un niveau de 7,3 millions de dollars EU à 6,0 millions de dollars EU pour tenir compte d'un niveau d'arriérés inférieur à celui qui avait été pris en considération lors du point de décision. Enfin, la VAN de la dette envers la Banque de développement des états de l'Afrique centrale (BDEAC) a été révisée en hausse et passe d'un montant de 2,7 millions de dollars EU à

²⁷ La moyenne des exportations pour les trois exercices budgétaires précédant le point de décision a été révisée en baisse à 2284 millions de dollars EU au lieu du chiffre de 2287 millions de dollars EU estimé au point de décision.

²⁸ «Information Reporting in the Context of HIPC Initiative Assistance», approuvé par les membres du conseil d'administration du FMI (EBS/02/06) et de l'IDA (IDA/SECM2002-0131), 4 mars 2002.

²⁹ Les remboursements de principal et d'intérêts à l'IDA ont été simulés sur la base du montant total de crédits engagés et non sur celle du montant effectivement décaissé au point de décision. De ce fait, les projections des remboursements de principal des prêts qui n'étaient pas encore entièrement décaissés étaient plus élevées que les projections des remboursements de principal basées sur les montants effectivement décaissés. En conséquence, les durées de remboursement des prêts non entièrement décaissés ne s'étendaient pas jusqu'à l'échéance complète des prêts, mais étaient tronquées à l'année où l'encours de la dette au point de décision aurait été entièrement remboursé. Les durées de remboursement des prêts non entièrement décaissés étaient en général plus courtes que la durée d'échéance normale de l'IDA, ce qui entraînait une surestimation de la VAN de la dette à l'IDA.

6,2 millions de dollars EU pour tenir compte d'un prêt à une EP qui n'avait pas été inclus dans l'encours de la dette lors du point de décision.

- **Créanciers bilatéraux.** La VAN de la dette envers l'Autriche et la France après application de l'allègement de dette classique a été révisée en hausse de 0,9 million de dollars EU et de 2,6 millions de dollars E.U., respectivement. La VAN de la dette envers l'Allemagne après allègement de dette classique a été révisée en baisse de 1,4 million de dollars EU³⁰
- **Créanciers commerciaux.** La VAN de la dette commerciale du Cameroun après application de l'allègement de dette classique a été révisée en hausse de 12 millions de dollars EU³¹

B. État de la participation des créanciers à l'initiative PPTE renforcée

60. Le Cameroun a reçu des assurances de financement quant à leur participation à l'initiative PPTE renforcée de créanciers qui représentent 94 % de la VAN de l'assistance de l'initiative PPTE estimée au point de décision. La plupart des créanciers multilatéraux et du Club de Paris ont confirmé leur participation à l'initiative PPTE et les autorités s'efforcent d'obtenir un accord avec tous les créanciers restants (tableau 4).

Créanciers multilatéraux

61. Le montant de l'assistance PPTE apporté par les créanciers multilatéraux s'élève au total à 322 millions de dollars EU en VAN, soit 25 % de l'assistance PPTE totale (tableau 3). L'IDA, le FMI, la BAfD et l'Union européenne ont fourni une assistance intérimaire³². Tous les créanciers, à l'exception de la BDEAC, se sont engagés à fournir l'assistance requise lorsque le Cameroun atteindra le point d'achèvement.³³

62. **FMI.** L'assistance du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée s'élève à 28,6 millions de DTS (37,0 millions de dollars EU) en VAN au point de décision. Sur ce montant, le FMI a déjà décaissé, fin 2005, 11,3 millions de DTS (14,6 millions de dollars

³⁰ La dette du Cameroun vis-à-vis de l'Autriche et de l'Allemagne a été révisée à lumière d'informations nouvelles fournies par les créanciers sur l'encours nominal de la dette. En ce qui concerne la France, la révision en hausse est due à l'addition de prêts à des entreprises publiques qui avaient été omis au moment du point de décision.

³¹ L'acroissement de la dette du Cameroun vis-à-vis des créanciers commerciaux est dû à l'addition de prêts à des entreprises publiques omis au moment du point de décision.

³² Le Fonds OPEP a fourni une certaine assistance pendant la période intérimaire (apurement d'arriérés) qui entre en compte dans sa part de l'assistance PPTE à fournir au point d'achèvement.

³³ La BDEAC a fourni un certain allègement de dette du fait de l'apurement de l'encours des arriérés fin 2005. Néanmoins, elle n'a pas formellement accepté de fournir une assistance dans le cadre de l'initiative PPTE.

EU) sous forme d'assistance intérimaire³⁴. Au point d'achèvement, le FMI fournira le reste du montant de l'assistance PPTE qui s'élève à 22,3 millions de DTS (équivalent à 28,8 millions de dollars EU)³⁵. L'assistance du FMI est estimée à 35,0 millions de DTS (45,3 millions de dollars EU) en valeur nominale, et représente une réduction de 21 % en moyenne du service de la dette sur la période 2000–10, en excluant l'année de suspension (tableau 5).

63. **Banque mondiale.** L'allègement de dette de la Banque mondiale s'élève à 176 millions de dollars EU en VAN au point de décision (tableau 4). Sur ce montant, l'IDA a fourni 60 millions en VAN (64 millions en valeur nominale) à titre d'allègement intérimaire³⁶ sous forme de dons de l'IDA représentant une réduction de 45 % du service de la dette de la BIRD exigible de septembre 2000 à mars 2003³⁷. Au point de décision, les administrateurs avaient convenu que l'IDA fournirait le reste de l'allègement de dette au point d'achèvement au moyen i) d'un crédit supplémentaire d'allègement de dette PPTE IDA pour rembourser l'encours de la dette BIRD; et ii) d'une réduction du service de la dette IDA exigible après le point d'achèvement. Depuis l'adoption du cadre d'allocation de dons IDA14, les pays sont admissibles à un financement par l'IDA au moyen de crédits ou de dons en fonction de leur risque de surendettement.³⁸ Dans ce cadre, le Cameroun est admissible à un financement à 100 % sous forme de dons de l'IDA pour l'exercice budgétaire 2006. Il est par conséquent proposé que le reste de l'allègement de dette soit fourni au moyen i) d'un don de l'IDA pour rembourser par anticipation 26 millions de dollars EU de dette envers la BIRD au point d'achèvement, ce qui correspond à une réduction de 20 millions en VAN au point de décision; et ii) d'une réduction de 57 % du service de la dette sur la dette IDA décaissée avant fin juin 1999 pour la période mai 2006–juin 2020, ce qui aboutit à une réduction de 97 millions de dollars EU en VAN au point de décision (tableau 6). Il appartiendra aux administrateurs de la BIRD de décider d'appliquer ou non la pénalité qui serait normalement

³⁴ L'assistance intérimaire a été suspendue en 2004 avec la résiliation de l'accord FRPC originel mais a repris en 2005 avec l'approbation d'un nouvel accord FRPC.

³⁵ L'assistance intérimaire a été suspendue en 2004 avec la résiliation de l'accord FRPC originel mais a repris en 2005 avec l'approbation d'un nouvel accord FRPC.

³⁶ En mars 2003, l'allègement intérimaire a atteint le plafond de un tiers de la VAN totale de l'allègement PPTE fourni par le groupe de la Banque mondiale.

³⁷ Le Cameroun est l'un des trois pays pour lesquels l'IDA doit fournir un allègement de dette au titre de l'encours de la dette à la BIRD. Cela est dû à la composition du service de la dette envers la Banque mondiale à moyen terme, 74 % du service total de la dette à la Banque mondiale sur la période 2000-06 étant attribuable à des prêts de la BIRD. Les deux autres pays sont le Honduras et la Côte-d'Ivoire. Les modalités approuvées de l'allègement de dette sont exposées au paragraphe 14 du document «Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative: Note on modalities for Implementing HIPC Debt Relief Under the Enhanced Framework», IDA/R2000-4, 10 janvier 2000.

³⁸ Voir *Additions to IDA resources: Fourteenth Replenishment (IDA14)—Working Together to achieve the Millennium Development Goals*, 10 mars 2005; et *Debt Sustainability and Financing Terms in IDA14: Further Considerations on Issues and Options*, novembre 2004.

appliquée par la BIRD pour remboursement anticipé. L'assistance est estimée en valeur nominale à 94 millions de dollars EU de 2000 à 2011 en ce qui concerne la dette due à la BIRD et à 204 millions de dollars EU pour la dette envers l'IDA de 2006 à 2020, pour un montant total d'allègement de dette de 298 millions de dollars EU en valeur nominale en ce qui concerne la dette envers la Banque mondiale.

64. **Banque africaine de développement (BAfD).** L'allègement de dette fourni par la BAfD s'élève à 79 millions de dollars EU en VAN (tableau 4). Sur ce montant, la BAfD a déjà fourni 38 millions de dollars EU sous forme d'allègement intérimaire³⁹. Le reste de l'allègement doit être fourni par la BAfD au point d'achèvement au moyen d'une réduction de 80 % du service sur l'encours de la dette fin juin 1999, appliquée de juillet 2006 à juin 2009.

65. **Commission européenne (CE) et BEI.** L'allègement de dette combiné fourni par la CE et la BIE s'élève à 18 millions en VAN (tableau 4). L'allègement intérimaire s'est élevé à 7,4 millions en VAN (8,8 millions de dollars EU en VAN) et a été fourni sous forme d'une annulation du service de la dette exigible sur la période allant de juillet 2002 à avril 2006 sur certains prêts. Au point d'achèvement, le reste de l'allègement sera fourni sous forme d'une annulation du service de la dette sur certains prêts de la CE de juillet 2006 à octobre 2018.

66. **Autres créanciers multilatéraux.** Les modalités de l'assistance fournie par tous les autres créanciers multilatéraux sont résumées au tableau 4.

Créanciers bilatéraux et commerciaux

67. **Les créanciers du Club de Paris** ont accepté en principe de fournir leur part de l'assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée (866 millions de dollars EU en VAN) (tableaux 4 et 7). Une assistance intérimaire a été fournie au moyen d'un traitement des flux aux conditions de Cologne, comme convenu le 24 janvier 2001. Dans le procès-verbal de réunion correspondant, les créanciers participants du Club de Paris se sont déclarés prêts en principe à fournir leur pleine part de l'assistance au moyen d'une opération sur l'encours de la dette au point d'achèvement, sous réserve que le Cameroun maintienne des relations satisfaisantes avec les pays créanciers participants. Des accords bilatéraux ont été signés après l'extension de la période de consolidation à fin mars 2006 avec la plupart des créanciers du Club de Paris à l'exception de la Belgique, du Danemark, de l'Allemagne, de l'Italie et du Royaume-Uni, pays avec lesquels le Cameroun a échangé des projets d'accord⁴⁰. La plupart des créanciers ont aussi indiqué qu'ils fourniraient une assistance additionnelle au-delà de l'allègement PPTE, estimée à 1010 millions de dollars EU environ en VAN fin - 2005.

³⁹ L'assistance intérimaire a été fournie sur la période octobre 2000–octobre 2003. Elle a été suspendue en octobre 2004 lorsque l'allègement intérimaire fourni par la BAfD a atteint le plafond de 40 % du total de l'allègement de dette PPTE assuré par la BAfD.

⁴⁰ La période de consolidation a été étendue à mars 2006 après l'approbation de l'accord FRPC en cours.

68. **Les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris** devraient fournir un traitement comparable à celui du Club de Paris, et une assistance dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée d'un montant de 13,2 millions de dollars EU en VAN. Bien qu'un seul créancier se soit engagé à fournir une assistance PPTE, certains créanciers ont déjà fourni une partie de l'allègement de dette classique qui leur revient en théorie⁴¹. Afin de faire face à leurs obligations dans le cadre de l'initiative PPTE, on s'attend à ce que tous les créanciers non membres du Club de Paris fournissent leur part de l'allègement de dette classique, ainsi qu'une assistance au titre l'initiative PPTE renforcée au point d'achèvement.

69. **Les créanciers commerciaux** devraient eux aussi fournir un traitement comparable à celui du Club de Paris. En août 2003, le Cameroun a réglé une partie de sa dette commerciale au moyen d'une opération appuyée par l'IDA de rachat de la dette à 14,5 % de sa valeur faciale, ce qui a abouti à une annulation de dette d'un montant de 870 millions de dollars EU. De ce fait les créanciers commerciaux participants ont fourni leur part entière de l'assistance PPTE. Certains créanciers non participants, cependant, ont exercé des pressions sur le Cameroun pour régler leurs créances en recourant à la litigation et à d'autres actions unilatérales⁴².

C. Participation des créanciers à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale

70. Sous réserve de l'approbation du point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, le Cameroun deviendra admissible à un allègement de dette supplémentaire par le FMI, l'IDA et le Fonds de développement africain (FDAf) au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)⁴³.

⁴¹ La République populaire de Chine et l'Arabie saoudite font partie des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris qui fournissent un allègement de dette au cas par cas. Pendant la période intérimaire, la République populaire de Chine a annulé en novembre 2001 certaines des obligations du Cameroun représentant 20,4 millions de dollars EU en VAN, et le Koweït a fourni en juillet 2001 un allègement de dette au moyen d'un rééchelonnement du stock aux conditions de l'APD, ce qui représente 0,2 million de dollars EU en VAN.

⁴² Vingt-deux créanciers commerciaux, détenant environ 20 % (240 millions de dollars EU de créances, dont 78 millions de dollars EU en principal) du total de la dette due aux créanciers commerciaux en août 2003, n'ont pas accepté l'offre de rachat, et certains ont vendu des créances sur le marché secondaire. Récemment, quatre créanciers commerciaux (Winslow Bank, Del Favero SPA, Sconset Ltd. et Grace Church Capital) ont recouru aux tribunaux en déclenchant des poursuites judiciaires et la saisie d'avoirs camerounais à l'étranger. Au début de 2005, Winslow a déposé plainte, et par décision de justice a saisi 50 millions de dollars EU sur les dépôts de la compagnie pétrolière d'État du Cameroun en France, tandis que Del Favero a fait geler le compte de l'ambassade du Cameroun à Londres. Cinq autres créanciers commerciaux ont formellement exigé d'être remboursés.

⁴³ La décision d'accorder un allègement de dette est prise séparément par chaque institution, conformément aux modalités spécifiques de mise en œuvre adoptées par chaque institution. À l'IDA, le conseil d'administration a approuvé les modalités de mise en œuvre de l'IADM le 28 mars 2006, et l'IDA doit commencer à mettre en œuvre l'IADM dès son entrée en vigueur, qui est attendue pour le début de l'exercice budgétaire 2007. Le FMI a commencé à fournir un allègement de dette le 1^{er} janvier 2006. Le FDAf devrait approuver les modalités de mise en œuvre de l'IADM en avril 2006 (l'examen de la question par le conseil des gouverneurs est prévu pour mai 2006), avec mise en œuvre rétroactive au 1^{er} janvier 2006.

71. L'allègement au titre de l'IADM pour le Cameroun impliquerait une réduction de l'encours de la dette de 1124 millions de dollars EU en valeur nominale au point d'achèvement (tableau 8). Cela aboutirait à une économie sur le service de la dette de 38,2 millions de dollars EU en moyenne sur la période 2006–25.

72. **Allègement de dette consenti par le FMI.** Le FMI fournirait un allègement de dette au titre de l'IADM d'un montant de 173,3 millions de DTS (soit 248,2 millions de dollars E.U.), couvrant la totalité de l'encours de la dette due au FMI fin 2004 subsistant au point d'achèvement. Sur ce montant, 149,3 millions de DTS seraient financés par le Fonds fiduciaire de l'IADM-II et le reste par le sous-compte général pour les opérations PPTE (tableaux 5 et 8)⁴⁴. L'allègement fourni par le FMI au titre de l'IADM représenterait en moyenne une économie sur le service de la dette, nette de l'assistance PPTE projetée, de 20,1 millions de DTS (soit 29 millions de dollars E.U.) par an sur les huit prochaines années.

73. **Allègement de dette fourni par l'IDA.** L'IDA fournirait au Cameroun un allègement de dette au titre de l'IADM d'un montant de 557 millions de DTS (soit 794 millions de dollars EU) en valeur nominale, lorsque l'IADM deviendra effective pour l'IDA, ce qui devrait se produire au début de l'exercice budgétaire 2007 (tableau 6)⁴⁵. L'allègement de dette au titre de l'IADM couvrirait la totalité des obligations du service de la dette subsistant sur les soldes des créances admissibles de l'IDA jusqu'à leur échéance, après application de tout allègement du service de la dette disponible au titre de l'initiative PPTE renforcée. L'IDA offrirait un abandon de dette au titre de l'IADM en annulant irrévocablement les obligations de paiement du débiteur au titre des créances admissibles. L'allègement de dette fourni par l'IDA au titre de l'IADM représenterait en moyenne pour le Cameroun une économie sur le service de la dette de 15,1 millions de DTS (soit 21,5 millions de dollars EU) par an pendant les 37 prochaines années. Cet allègement de dette diminuerait l'encours de la dette due à l'IDA de 886 millions de dollars EU au 1^{er} juillet 2006 (tableau 8) et correspondrait à une réduction de la VAN de la dette due à l'IDA de 383 millions de dollars EU en VAN au point d'achèvement après application de l'assistance PPTE.

74. **Allègement de dette fourni par le FAfD.** Le FAfD fournirait au Cameroun un allègement de dette au titre de l'IADM d'un montant de 156,5 millions d'unités de compte (soit 243 millions de dollars EU)⁴⁶ en valeur nominale, à partir du 1^{er} juillet 2006⁴⁷. Ce

⁴⁴ L'allègement IADM proviendrait du Fonds fiduciaire de l'IADM-II parce que le revenu annuel par habitant du Cameroun dépasse 380 dollars EU.

⁴⁵ Ce montant est calculé sur la base des crédits décaissés au 31 décembre 2003 et non encore remboursés à la fin de l'exercice budgétaire 2006, qui est celui pendant lequel le pays atteindra le point d'achèvement.

⁴⁶ Le coût de l'IADM pour le FAfD est estimé au moyen du taux de change de l'unité de compte avec le dollar EU fin décembre 2004, soit 1 unité de compte = 1,55301 dollar EU.

⁴⁷ Selon les modalités de mise en œuvre du FAfD, tout pays atteignant le point d'achèvement a droit à un allègement de dette au titre de l'IADM à partir du début de l'année calendaire qui suit la date du point d'achèvement. Pour l'année 2006 uniquement, les pays qui atteindront le point d'achèvement dans les six premiers mois de 2006 auront droit à un allègement de dette IADM à partir du 1^{er} juillet 2006.

montant est calculé sur la base de la dette décaissée au 31 décembre 2004 et restant due au 1^{er} juillet 2006. La remise de dette serait opérée par l'annulation complète des obligations de remboursement du Cameroun après le point d'achèvement. L'allègement de dette au titre de l'IADM fourni par le FDAf représenterait en moyenne pour le Cameroun une économie sur le service de la dette de 5,1 millions de dollars EU par an pendant les 48 prochaines années. Cet allègement de dette réduirait la VAN de la dette due au FDAf de 91 millions de dollars EU en VAN au point d'achèvement après application de l'assistance PPTE.

D. Analyse mise à jour de la viabilité de la dette

Viabilité de la dette fin 2005

75. L'AVD incluse dans le document du point de décision a été mise à jour sur la base des données de la dette prêt par prêt fin 2005, au moyen des taux de change et d'intérêt mis à jour (tableau 10)⁴⁸. Sur la base de données rapprochées représentant 94 % de la dette⁴⁹, l'encours de la dette extérieure du Cameroun s'élevait en valeur nominale à 6,2 milliards de dollars EU fin 2005, au lieu de 7,8 milliards de dollars EU fin juin 1999 (tableau 11). Les créanciers bilatéraux représentaient 64 % du total de la dette, les créanciers multilatéraux et commerciaux en détenant 30 % et 6 %, respectivement. La France, la Banque mondiale (BIRD et IDA) et l'Allemagne demeurent les principaux créanciers du Cameroun, et détiennent respectivement 25 %, 18 % et 17 % de l'encours de la dette totale.

76. **La VAN de la dette extérieure du Cameroun fin 2005, après application de la totalité de l'assistance engagée au titre de l'initiative PPTE au point de décision, est estimée à 2,2 milliards de dollars EU, ce qui équivaut à 61 % des exportations**, au lieu d'une projection de 109 % au moment du point de décision (tableau 12). Si l'on prend en compte l'allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE, la VAN de la dette se trouve encore réduite de 1,2 milliard de dollars E.U., soit 31 % des exportations.

77. **Le ratio VAN de la dette/exportations après application de l'assistance PPTE est considérablement plus basse que celle qui était projetée au moment du point de décision, en raison principalement du retard dans l'arrivée au point d'achèvement, de la diminution des emprunts nouveaux et de l'amélioration des résultats des exportations par rapport à ce qui avait été prévu au moment du point de décision** (tableau 12). Au point de décision, on s'attendait à ce que le Cameroun atteigne le point d'achèvement en mai 2003. Le point d'achèvement ayant été repoussé de près de trois ans, le montant de l'assistance PPTE nécessaire pour que le ratio VAN de la dette/exportations atteigne le niveau requis de 150 % au point de décision a augmenté en valeur actuelle, du fait des intérêts composés. De ce fait le ratio VAN de la dette/exportations au point de décision se

⁴⁸ L'AVD couvre l'encours décaissé de la dette extérieure publique et à garantie publique.

⁴⁹ Ce chiffre correspond à un rapprochement complet des données de la dette multilatérale et à un rapprochement de 92 % des données de la dette bilatérale et commerciale fin 2005.

trouve réduite d'environ 31 points de pourcentage. Le niveau plus bas des emprunts nouveaux par rapport à ce qui avait été projeté au point de décision explique un tiers environ de la réduction totale du ratio VAN de la dette/exportations. En particulier, le montant des nouveaux emprunts de fin juin 1999 à fin juin 2005 devait s'élever à 1,2 milliard de dollars EU en VAN fin juin 1999, selon les projections effectuées au point de décision⁵⁰. En réalité, la VAN au point de décision des emprunts nouveaux contractés de fin juin 1999 à fin décembre 2005 ne s'élève qu'à 739 millions de dollars EU. Cette réduction reflète l'effet net de la baisse des emprunts et d'une concessionnalité réduite⁵¹. Le niveau d'exportations supérieur à celui qui avait été projeté au moment du point de décision explique aussi 25 % environ de la réduction du ratio VAN de la dette/exportations fin 2005. Au point de décision, la moyenne rétrospective sur trois ans des exportations de biens et de services avait été projetée à 3292 millions de dollars EU pendant l'exercice 2005, soit un niveau inférieur de 12% à la moyenne rétrospective sur trois ans effective de 3692 millions de dollars EU calculée sur la période 2003–05. Enfin l'effet conjugué des variations des taux d'actualisation et de change utilisés pour calculer la VAN de la dette aux points de décision et d'achèvement (tableau 10) augmente la VAN de la dette de 9 % fin 2005.

Perspectives de viabilité de la dette, 2005-25

78. **Le cadre macroéconomique qui sous-tend les perspectives de viabilité de la dette à moyen et à long terme a été révisé pour tenir compte des évolutions récentes** (tableaux 13-14). À moyen terme, le cadre macroéconomique est conforme au programme à moyen terme du gouvernement appuyé par l'accord en cours au titre de la FRPC. Les hypothèses à long terme reposent sur les prix et tendances les plus récents des perspectives de l'économie mondiale et sur les dernières informations fournies par les autorités sur leurs stratégies sectorielles. Les principaux éléments du cadre macroéconomique à long terme sur lequel repose l'analyse de viabilité de la dette sont exposés à l'encadré 5.

79. **On s'attend que la croissance proviendra principalement de l'agriculture d'exportation, de l'industrie de transformation et des services.** L'agriculture devrait connaître un taux de croissance d'environ 5 %, selon les projections, stimulée par une forte demande dans les pays voisins exportateurs de pétrole; il sera néanmoins indispensable

⁵⁰ Cameroun — Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Document du point de décision, EBS/00/194 et IDA/R2000-168, Tableau 8. Le décaissement total net devait s'élever à 2,0 milliards de dollars EU en valeur nominale, selon les projections, également réparti entre les créanciers multilatéraux et bilatéraux et les créanciers commerciaux. En VAN au point de décision, le montant des nouveaux décaissements nets était projeté à 589 millions de dollars EU pour les créanciers multilatéraux et à 604 millions de dollars EU pour les créanciers bilatéraux et commerciaux.

⁵¹ Selon les projections faites au moment du point de décision, les emprunts devaient s'élever à environ 4,2 % du PIB pendant la période intérimaire. Le montant effectif des emprunts s'est révélé considérablement plus bas, à environ 0,8 % du PIB en moyenne. Ce niveau d'emprunt inférieur aux projections faites au point de décision reflète principalement des dérapages dans la mise en œuvre du programme, et des contraintes de capacité administrative.

d'améliorer les transports et les communications pour atteindre et maintenir un tel taux de croissance. Les industries de transformation, actuellement handicapées par la pénurie d'énergie, pourraient atteindre une croissance considérablement plus rapide avec l'amélioration de la fourniture d'énergie. Le secteur des services commerciaux peut aussi enregistrer une forte croissance à moyen terme, stimulée par l'évolution des télécommunications; maintenir cette croissance à long terme exigera des investissements appropriés. Globalement, la croissance réelle du PIB devrait atteindre 5,5 % par an en moyenne à long terme, selon les projections.

80. Si à moyen terme l'augmentation des dépenses publiques d'équipement va stimuler l'économie et accélérer la croissance, la croissance à long terme dépendra du rythme des réformes de structure et de gouvernance. Les investissements dans l'infrastructure et le développement des ressources humaines sont essentiels pour la croissance à long terme. À cette fin, les réformes de la gouvernance et les progrès concrets de la lutte contre la corruption joueront un rôle capital pour attirer l'aide officielle au développement, les investissements et le savoir faire privés. Les réformes de la gouvernance peuvent aussi agir comme catalyseur pour réduire le coût des affaires et améliorer la croissance de la productivité, stimulant ainsi encore davantage la croissance. La libéralisation du commerce et l'intégration régionale offrent aussi des possibilités de croissance.

81. La fourniture de la totalité de l'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM au point d'achèvement réduirait encore la dette publique extérieure du Cameroun. En VAN, le stock de dette chuterait d'un niveau de 5,7 milliards de dollars EU fin 2005 à 525 millions fin 2006 (tableau 15). L'allègement du service de la dette s'élèverait à 128 millions de dollars EU en 2006. L'IADM représenterait 47 millions de dollars EU de ce montant.

82. La dette publique extérieure du Cameroun devrait demeurer viable pendant toute la période des projections (tableau 16). Après application de l'allègement PPTE, le ratio VAN de la dette/exportations pour le Cameroun devrait demeurer bien au-dessous de la moyenne post-point d'achèvement des 18 PPTE fin 2004 (VAN du ratio dette/exportations de 140 %), même dans l'hypothèse d'emprunts moins concessionnels à partir de 2011⁵². Après application de l'assistance de l'initiative PPTE renforcée, ainsi que des allègements de dette bilatéraux et IADM supplémentaires au point d'achèvement, le ratio VAN de la dette/exportations tomberait d'un niveau de 153 % fin 2005 à 13 % fin 2006. Elle passerait par la suite à 96 % à la fin de la période de projection. Le ratio VAN de la dette/PIB⁵³ passerait de 33 % fin 2005 à 3 % fin 2006. Elle devrait augmenter modestement à moyen terme tout en se maintenant à 13 % environ à long terme. Enfin le ratio VAN de la

⁵² *The G8 Debt Relief Proposal: Preliminary Costs and Issues*, 4 août 2005, IDA/SecM2005-0414.

⁵³ Le seuil de viabilité spécifique du pays pour le ratio VAN de la dette/PIB est de 40 % dans le cadre de l'AVD pour les pays à faible revenu.

dette/recettes⁵⁴ tomberait d'un niveau de 194 % fin 2005 à 17 % en 2006 et s'élèverait en moyenne à 83 % sur la période 2016–25. L'augmentation de la VAN de la dette repose sur

Encadré 5: principales hypothèses macroéconomiques, 2006-25

La croissance réelle du PIB devrait accélérer pour atteindre 6 % en 2011, stimulée par l'augmentation des dépenses en capital et la mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. À long terme, la croissance de l'économie non pétrolière devrait se stabiliser à environ 5,5 %, tandis que le PIB pétrolier diminuerait progressivement. L'investissement devrait se maintenir à environ 21,5 % du PIB, niveau qui est considéré propice à la croissance économique à long terme. Le taux de croissance moyen hors pétrole sur la totalité de la période des projections est de 5,4 %, soit légèrement plus élevé que la moyenne de 4,9 % sur 10 ans constatée sur la période 1995–2005.

On suppose l'**inflation** stable à 2 % à long terme, sur la base de l'histoire récente et de la détermination de la banque centrale régionale à maîtriser l'inflation.

La **politique budgétaire** serait propice à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, bien qu'à moyen terme on s'attende à ce que le solde budgétaire primaire hors pétrole se détériore, en raison des considérables besoins de dépenses sociales et d'infrastructure.

- **les recettes publiques** sont projetées en baisse à terme du fait de la diminution des recettes pétrolières. Les recettes non pétrolières devraient augmenter et passer d'un niveau de 12 % du PIB en 2005 à 15 % du PIB à la fin de la période des projections, sous l'effet d'une mise en œuvre soutenue des mesures de renforcement de l'administration des impôts et des douanes.
- **la dépense publique** devrait augmenter à moyen terme puis diminuer progressivement au niveau plus soutenable de 17 % du PIB. Ce sentier est compatible avec une augmentation graduelle de la dépense en capital à moyen terme, la maîtrise de la croissance des dépenses courantes et une augmentation des dépenses favorables aux pauvres.

Les exportations de biens et de services sont projetées en baisse graduelle à terme en raison de la baisse des exportations de pétrole. Les exportations non pétrolières devraient accélérer en valeur réelle à moyen terme selon les projections, sous l'effet de l'augmentation des investissements dans les principaux secteurs de l'économie (principalement les services). Par la suite, leur taux de croissance devrait s'établir à 6,6 % en moyenne, soit un niveau un peu plus élevé que la moyenne des années récentes. La part des exportations de pétrole diminuerait graduellement d'un niveau d'environ 50 % en 2005 à 11 % en 2025.

Les importations de biens et de services augmenteraient modestement à moyen terme avant de diminuer progressivement à un niveau de 16 % environ en fin de période. En valeur réelle, les importations non pétrolières vont accélérer à moyen terme parallèlement au PIB non pétrolier, pour retomber ensuite à un taux de croissance annuel moyen de 4,8 % sur le reste de la période, ce qui correspondrait aux besoins de l'économie.

Le **déficit du compte extérieur courant, dons compris**, devrait augmenter pour atteindre 4 % environ du PIB à moyen terme, et s'améliorerait progressivement par la suite. Le déficit devrait être financé par l'investissement direct étranger et par des prêts, dont un assortiment proviendrait de l'IDA et le reste d'autres créanciers à des conditions moins concessionnelles.

Les **emprunts extérieurs** devraient augmenter progressivement pour atteindre 1,8 % du PIB en 2015 (au lieu d'un niveau de 0,8 % du PIB en moyenne sur la période 2001–05) pour retomber ensuite graduellement à un niveau de 1 % environ en 2025. Les emprunts à l'IDA devraient représenter 47 % des emprunts nouveaux, le reste provenant d'autres créanciers multilatéraux et bilatéraux à des conditions moins concessionnelles. Le Cameroun devant par hypothèse franchir le seuil uniquement IDA en 2010, les décaissements de la Banque mondiale se feront eux aussi à des conditions moins concessionnelles.

⁵⁴ Le seuil de viabilité spécifique du pays pour le ratio VAN de la dette/recettes est de 250 % dans le cadre de l'AVD pour les pays à faible revenu.

l'hypothèse que le Cameroun emprunterait auprès de l'IDA à des conditions «durcies»⁵⁵ après 2010 lorsque son revenu par habitant dépassera le seuil uniquement IDA. On suppose que l'élément de don des nouveaux emprunts chuterait du niveau moyen de 41 % sur la période 2006–10 à 35 % par la suite.

83. Le service de la dette est projeté en hausse à moyen terme du fait des conditions moins concessionnelles des nouveaux emprunts et des besoins de financement accrus de l'État. Après allègement PPTE, le service annuel de la dette s'élèverait à 207 millions de dollars EU en moyenne sur la période 2006–15, équivalant à moins de 5 % des exportations de biens et de services. Ce niveau est bien inférieur à la moyenne de 7,3 % des 28 PPTE qui avaient atteint le point de décision fin 2004⁵⁶. Après allègement bilatéral et IADM supplémentaire, le service de la dette ne dépasserait pas 73 millions de dollars EU en moyenne sur la période 2006–15, soit 1,5 % des exportations de biens et de services. Sur la période 2016–25 le service de la dette augmenterait pour atteindre près de 4 % des exportations de biens et de services⁵⁷.

E. Analyse de vulnérabilité et viabilité à long terme de la dette

84. La dette du Cameroun pourrait devenir insoutenable à terme en cas de forts chocs défavorables (voir ci-après). Le Cameroun devrait être capable de résister à des chocs défavorables à moyen terme, ce qui reflète sa position de départ favorable. Néanmoins, on s'attend à ce qu'à long terme le ratio VAN de la dette/exportations dépasse le seuil PPTE de 150 % dans les deux scénarios. L'analyse de vulnérabilité montre donc qu'il importe de poursuivre la diversification des exportations et des politiques d'emprunt prudentes afin d'éviter tout risque pour la viabilité de la dette.

Scénario 1 : baisse des prix à l'exportation

85. Ce scénario (graphique 2) suppose une détérioration permanente des prix des trois principales exportations du Cameroun : pétrole, cacao et aluminium. En particulier, on suppose une chute de 40 % des prix du pétrole par rapport au scénario de référence, les prix du cacao et de l'aluminium diminuant eux de 20 % par rapport au scénario de référence⁵⁸. La

⁵⁵ Les crédits de l'IDA aux conditions durcies ont une échéance de 20 ans et une période de grâce de 10 ans, au lieu d'une échéance de 40 ans avec période de grâce de 10 ans normalement. Le taux de commission demeure à 0,75 %.

⁵⁶ *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative—Status of Implementation*, 19 août 2005.

⁵⁷ Le seuil de viabilité spécifique du pays pour le ratio du service de la dette est de 20 % dans le cadre de l'AVD pour les pays à faible revenu.

⁵⁸ L'intensité de ces chocs a été déterminée après examen des prix des trois principales exportations du Cameroun au cours des vingt dernières années. L'objectif était de déterminer comment le retour des prix des trois grandes exportations du Cameroun — qui se trouvent actuellement à un sommet historique (pétrole, aluminium) ou à un niveau supérieur à la moyenne (fèves de cacao) — à des niveaux plus représentatifs affecterait la viabilité de la dette. Sur la base de l'expérience passée, l'écart moyen (choc) par rapport à la
(à suivre...)

détérioration des prix à l'exportation entraîne une réduction de la valeur nominale des exportations d'environ 24 % en 2006. On suppose une diminution de 10 % du volume des exportations de cacao et d'aluminium⁵⁹. Ces variations ne réduisent que marginalement la croissance réelle du PIB par rapport au scénario de référence car la contribution du cacao et de l'aluminium à l'économie réelle est assez petite. La réduction des recettes pétrolières et de la croissance nominale du PIB entraînent un besoin net de financement, et on suppose que l'État recourt à des emprunts supplémentaires pour financer ses dépenses. De ce fait le ratio VAN de la dette/exportations augmente rapidement et dépasse le seuil PPTE de 150 % en 2015. Le ratio se stabilise vers la fin de la période de projection, mais demeure supérieur à 150 %.

Scénario 2 : ralentissement de la croissance

86. Ce scénario suppose une réduction permanente de la croissance réelle du PIB non pétrolier de un point de pourcentage par rapport au scénario de référence. L'affaiblissement de la confiance et la diminution des investissements entraînent une réduction permanente du volume des exportations. La réduction de la croissance réelle du PIB entraîne un ajustement proportionnel du volume des importations. L'effet net d'une croissance plus basse sur les finances publiques étant négatif, on suppose que le gouvernement recourt à l'emprunt pour financer le besoin de financement résultant. De ce fait le ratio VAN de la dette/exportations augmente régulièrement à terme, et dépasse le seuil PPTE de 150 % à la fin de la période de projection.

87. Il convient d'apprécier avec prudence les résultats de l'analyse de vulnérabilité car on a délibérément choisi des chocs de forte intensité – surtout dans le cas du choc sur les prix à l'exportation — afin d'évaluer le pire scénario possible pour la viabilité de la dette. Néanmoins, étant donné l'instabilité actuelle des prix des produits de base, et en particulier du pétrole, ces résultats mettent en lumière toute l'importance pour les autorités de poursuivre le processus des réformes et des politiques d'emprunt prudentes.

IV. CONCLUSIONS

88. **Les services du FMI et de l'IDA considèrent que les résultats du Cameroun relativement aux conditions fixées en octobre 2000 pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée sont dans l'ensemble satisfaisants.** La stratégie de réduction de la pauvreté s'appuie sur un vaste programme de réformes, défini en consultation avec la société civile et ancré dans un cadre macroéconomique solide. Le gouvernement a récemment préparé son troisième rapport

moyenne est d'environ 40 % pour le pétrole et de 20 % pour l'aluminium et les fèves de cacao. On peut donc considérer ces chocs comme représentatifs des chocs que le Cameroun est susceptible d'affronter à l'avenir.

⁵⁹ Le volume des exportations de pétrole ne réagit pas à la baisse du prix du pétrole car les réserves de pétrole du Cameroun sont fixes et que le scénario de référence n'envisage aucun investissement nouveau.

d'étape annuel sur la mise en œuvre du DSRP. La mise en œuvre du DSRP par le Cameroun est satisfaisante. À la suite de quelques dérapages dans la mise en œuvre de la politique budgétaire en 2004, des antécédents satisfaisants d'application des politiques ont été établis dans le cadre du programme en cours appuyé par la FRPC. Le Cameroun a aussi bien progressé dans la réalisation de son programme de réformes structurelles comme le montre la conclusion satisfaisante du troisième crédit d'ajustement structurel de l'IDA. Le Cameroun a mené à bien une gamme de réformes de gouvernance centrées sur la lutte contre la corruption, l'amélioration de la gestion des finances publiques, le renforcement de la transparence du fonctionnement du secteur pétrolier, le renforcement du secteur judiciaire et l'amélioration de la participation de la société civile aux affaires publiques. Ces réformes ont débuté lentement mais le rythme de leur mise en œuvre s'est accéléré au cours des deux dernières années. En ce qui concerne les conditions requises pour atteindre le point d'achèvement, les services recommandent de dispenser le Cameroun d'observer la condition relative à la mise en place d'une autorité de régulation du secteur de l'eau. Le gouvernement a mis en œuvre de manière satisfaisante ses stratégies pour les secteurs de l'éducation et de la santé comme le montre l'amélioration des principaux indicateurs sociaux.

89. La réalisation et le maintien d'une forte croissance économique exigera, outre le maintien d'un cadre macroéconomique robuste, des efforts soutenus dans le domaine des réformes structurelles et de gouvernance. Cela exigera que le gouvernement maintienne le rythme récemment accéléré de mise en œuvre des réformes, augmente son programme d'investissements publics et améliore son exécution, renforce le partenariat avec les donateurs et œuvre de concert avec les autres pays membres de la CEMAC pour faire de cette institution un instrument de développement plus efficace. Une assistance technique coordonnée de la plateforme des donateurs pour les finances publiques intensifiera les efforts en cours pour renforcer le système de gestion des dépenses publiques, en particulier la planification et la programmation du budget au moyen des CDMT pour consolider l'alignement des allocations budgétaires sur la stratégie de réduction de la pauvreté.

90. Les services du FMI considèrent qu'avec l'assistance de l'initiative PPTE renforcée, le Cameroun parviendra à un profil de dette viable tel qu'il est défini dans le cadre de l'initiative. Des assurances ont été obtenues concernant leur participation à l'initiative PPTE renforcée de créanciers qui représentent plus de 94 % de l'allègement de dette à fournir. Après fourniture de la totalité de l'allègement de dette de l'initiative PPTE renforcée et d'allègements supplémentaires fournis par certains créanciers du Club de Paris et par l'IADM, le ratio VAN de la dette/exportations serait réduite à 13 % environ en 2006. Néanmoins, l'économie du Cameroun demeure vulnérable aux chocs extérieurs. L'analyse de vulnérabilité montre que faute d'appliquer des politiques de réforme macroéconomique et structurelles énergiques, appuyées par une gestion prudente de la dette extérieure, la viabilité de la dette extérieure du Cameroun pourrait être compromise.

91. Le sentier de développement du Cameroun continue de présenter des difficultés et des risques considérables. Premièrement, des pressions dans la période postérieure au point d'achèvement en faveur d'une augmentation des dépenses, financées par l'emprunt extérieur, pourraient compromettre la viabilité macroéconomique, saper la viabilité de la

dette et mettre en péril la compétitivité extérieure. Deuxièmement, des incertitudes persistent au sujet des projections des prix et des volumes de production des produits de base; une chute marquée de ces prix pourrait compromettre la viabilité de la position extérieure.

Troisièmement, il faudra que le gouvernement maintienne le rythme des réformes de structure et de gouvernance au-delà du point d'achèvement pour attirer des ressources officielles et privées afin de maintenir une forte croissance économique et réduire la pauvreté.

92. À la lumière de ce qui précède, les services du FMI et de l'IDA recommandent aux administrateurs de décider que le Cameroun a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.

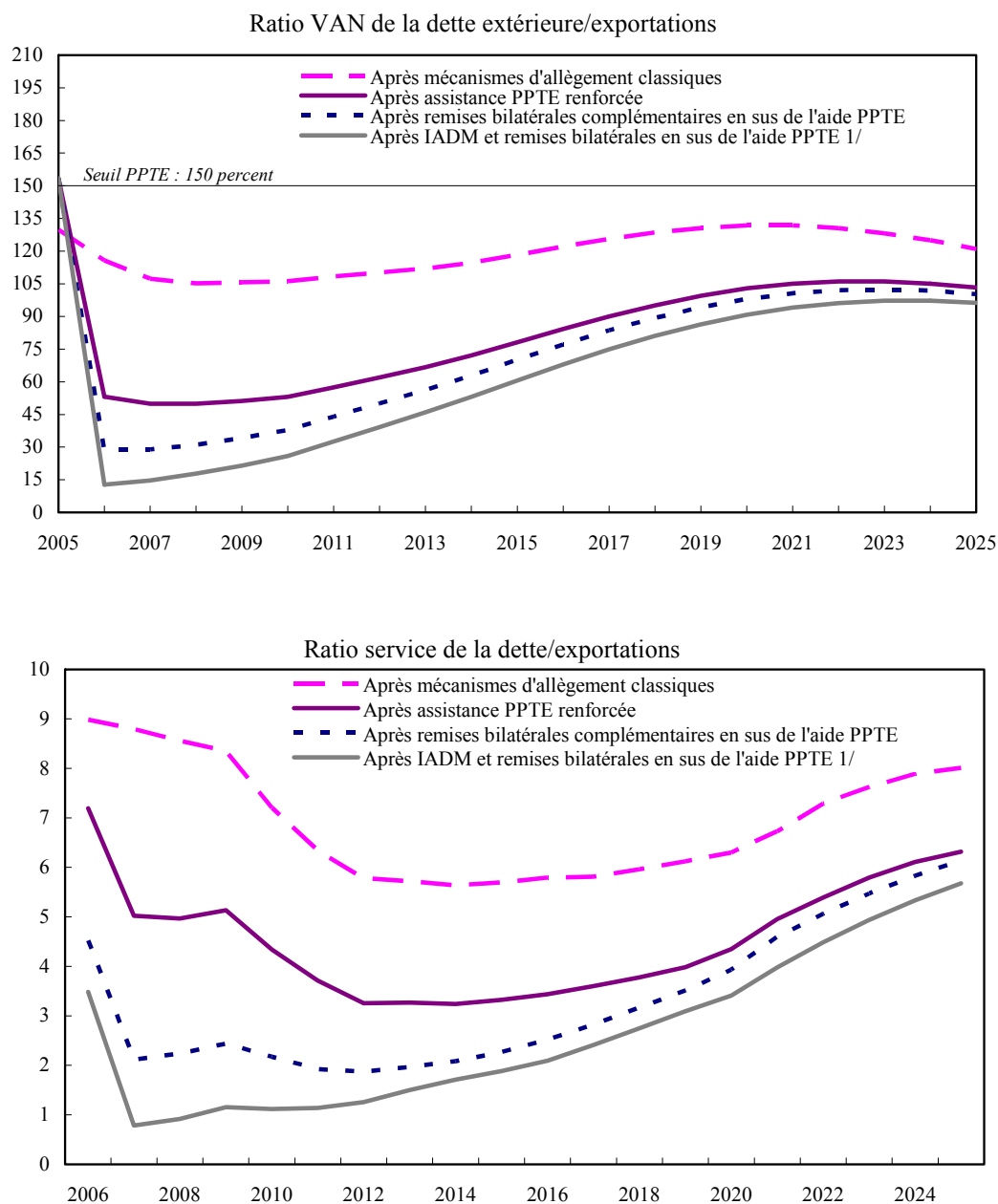
V. QUESTIONS À EXAMINER

93. Les administrateurs pourront souhaiter porter leur attention sur les questions suivantes:

- **Point d'achèvement** : les administrateurs conviennent-ils que le Cameroun a rempli toutes les conditions requises, sauf une, pour atteindre le point d'achèvement flottant dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, telles qu'elles ont été établies lors du point de décision?
- **Correction des données** : les administrateurs approuvent-ils la recommandation des services qui estiment que la révision envisagée du stock de la dette en VAN justifie une révision du montant de l'assistance de l'initiative PPTE?
- **IADM** : les administrateurs du FMI conviennent-ils que le Cameroun est admissible à un montant d'allègement de dette par le FMI égal à 173,3 millions de DTS, dont 149,3 millions de DTS seraient financés par le compte de fiducie IADM-II et le reste par le sous-compte général pour les opérations PPTE du Cameroun? Les administrateurs conviennent-ils que les autorités disposent des mécanismes de suivi appropriés pour garantir que l'allègement de dette sera bien consacré aux objectifs projetés?
- **Participation des créanciers** : les administrateurs conviennent-ils que les assurances données par les créanciers du Cameroun de s'engager irrévocablement à fournir une assistance PPTE au Cameroun sont suffisantes?
- **Viabilité de la dette** : les administrateurs s'accordent-ils avec les services pour estimer que la viabilité de la dette du Cameroun sera probablement maintenue à moyen et à long terme? Les administrateurs partagent-ils l'opinion des services au sujet des risques éventuels qui pourraient apparaître au cas où les autorités ne poursuivraient pas énergiquement des politiques encourageant la diversification des exportations et des politiques prudentes de gestion du budget et de la dette?

- Les administrateurs conviennent-ils que le Cameroun doit continuer de rechercher un allègement de dette auprès de ses créanciers non membres du Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE et qu'il conviendrait que les services continuent de suivre la fourniture de l'allègement de dette de tous les créanciers?

Graphique 1. Cameroun — Indicateur de la dette extérieure à moyen et long terme du secteur public et du service y afférent, 2005–25 (en pourcentage)

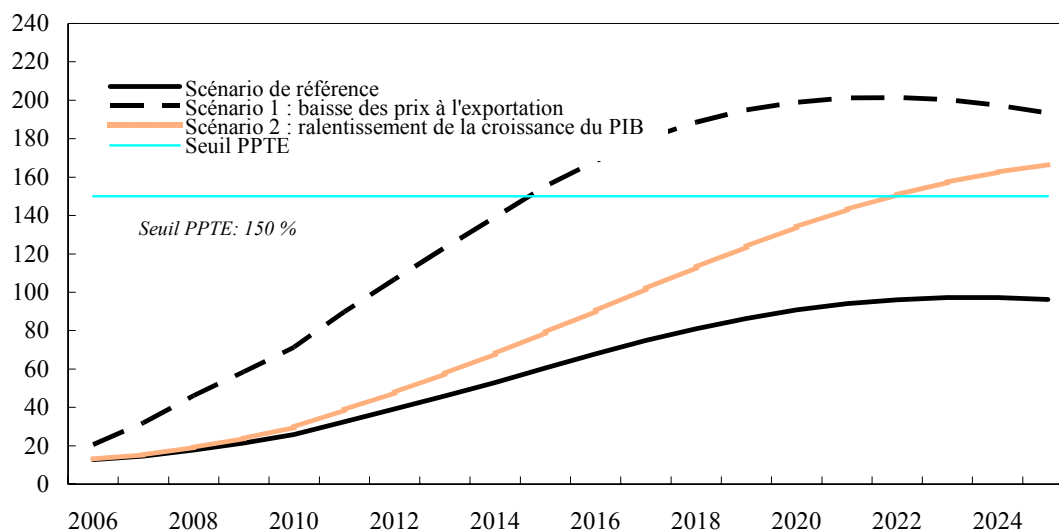


Sources : données communiquées par les autorités camerounaises et estimations et projections des services du FMI.

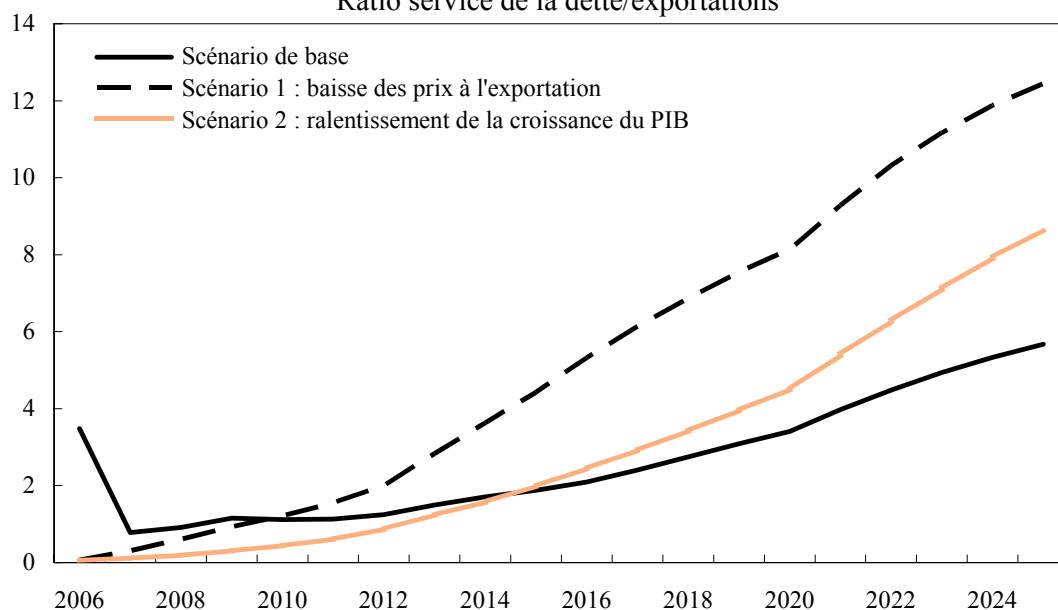
1/Les projections de la VAN de la dette et du ratio du service de la dette après IADM supposent les modalités de l'IADM présentées dans "ADF-X: Additions to ADF Resources Financing the Multilateral Debt Relief Initiative," qui devrait être approuvé par le Conseil d'administration du FAfD en mai 2006.

Graphique 2. Cameroun — Analyse de sensibilité, 2006–25 1/
(en pourcentage)

Ratio VAN de la dette extérieure/exportations



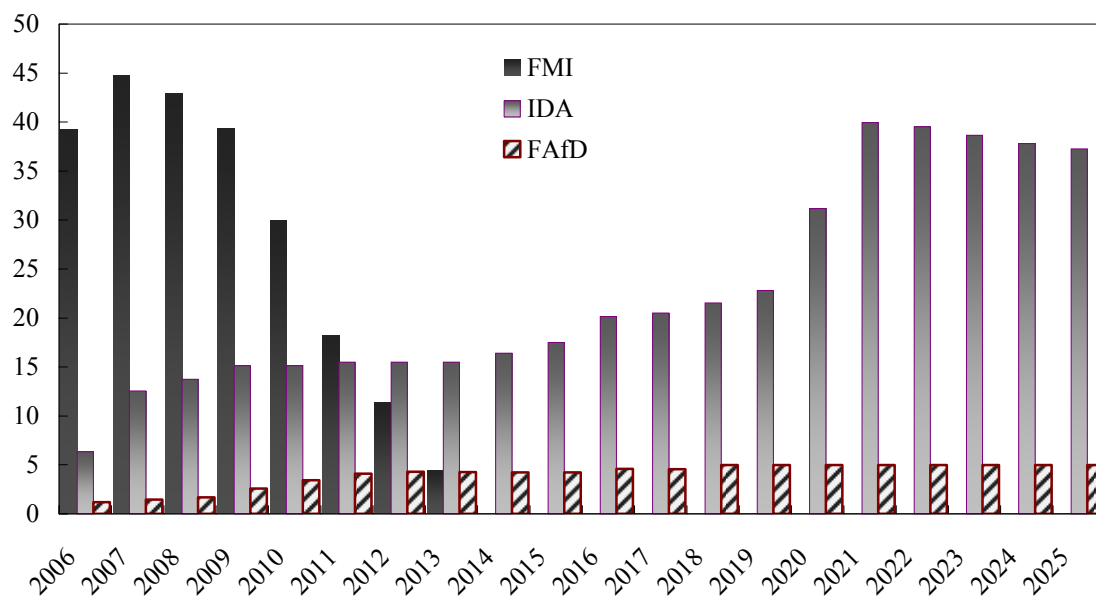
Ratio service de la dette/exportations



Sources : données communiquées par les autorités camerounaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les projections de la VAN de la dette et du ratio du service de la dette après IADM supposent les modalités de l'IADM présentées dans "ADF-X: Additions to ADF Resources Financing the Multilateral Debt Relief Initiative," qui devrait être approuvé par le Conseil d'administration du FAfD en mai 2006.

**Graphique 3. Cameroun — Épargne implicite après allègement IADM 1/
(en millions de dollars EU)**



Sources : estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/Les projections de la VAN de la dette et du ratio du service de la dette après IADM supposent les modalités de l'IADM présentées dans "ADF-X: Additions to ADF Resources Financing the Multilateral Debt Relief Initiative," qui devrait être approuvé par le Conseil d'administration du FAfD en mai 2006.

Tableau 2. Cameroun — Valeur nominale et valeur actualisée nette révisées
des stocks de dette au point de décision, par groupes de créanciers fin juin 1999 1/

	Stock de dette nominal fin juin 1999				VAN de la dette après rééchelonnement 2/			
	Au point de décision		Révisé au point d'achèvement		Au point de décision		Révisé au point d'achèvement	
	Millions de dollars E.U.	% du total	Millions de dollars E.U.	% du total	Millions de dollars E.U.	% du total	Millions de dollars E.U.	% du total
Total	7,802	100	7,819	100	4,691	100	4,693	100
Multilatérale	1,642	21	1,641	21	1,206	26	1,195	25
Groupe Banque africaine de développement	304	4	304	4	293	6	292	6
Banque africaine de développement	230	3	231	3	262	6	262	6
Fonds africain de développement	74	1	74	1	30	1	30	1
Groupe de la Banque mondiale	1,023	13	1,018	13	666	14	653	14
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	294	4	294	4	307	7	307	7
Association internationale de développement	728	9	724	9	359	8	345	7
Fonds monétaire international	176	2	176	2	137	3	137	3
Fonds international de développement agricole	15	0	15	0	11	0	12	0
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	7	0	7	0	7	0	7	0
Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale	3	0	6	0	3	0	6	0
Union européenne	94	1	94	1	68	1	68	1
Banque européenne d'investissement	20	0	20	0	20	0	20	0
Fonds européen de développement	74	1	74	1	47	1	47	1
Fonds OPEP	1	0	1	0	1	0	1	0
Banque islamique de développement	7	0	6	0	7	0	6	0
Banque nordique d'investissement	13	0	13	0	13	0	13	0
Club de Paris	5,365	69	5,368	69	3,205	68	3,207	68
Postérieure à la date butoir	1,276	16	1,275	16	1,094	23	1,093	23
Antérieure à la date butoir	4,088	52	4,092	52	2,111	45	2,115	45
APD	834	11	851	11	562	12	564	12
Non-APD	3,254	42	3,239	41	1,549	33	1,548	33
<i>par pays:</i>								
Autriche	512	7	512	7	267	6	268	6
Belgique	206	3	206	3	124	3	124	3
Canada	309	4	309	4	128	3	127	3
Danemark	118	2	118	2	59	1	59	1
Finlande	1	0	1	0	1	0	1	0
France	1,955	25	1,959	25	1,548	33	1,551	33
Allemagne	1,410	18	1,410	18	536	11	535	11
Italie	199	3	199	3	130	3	130	3
Japon	34	0	34	0	35	1	35	1
Pays-Bas	58	1	58	1	27	1	27	1
Espagne	100	1	100	1	91	2	91	2
Suède	124	2	124	2	48	1	48	1
Suisse	47	1	47	1	32	1	32	1
Royaume-Uni	209	3	209	3	132	3	132	3
États-Unis	82	1	82	1	48	1	48	1
Autre dette officielle bilatérale	99	1	100	1	49	1	49	1
Postérieure à la date butoir	23	0	24	0	23	0	23	0
Antérieure à la date butoir	76	1	76	1	26	1	27	1
APD	51	1	51	1	20	0	20	0
Non APD	25	0	25	0	6	0	6	0
<i>par pays:</i>								
République populaire de Chine	51	1	51	1	18	0	18	0
Koweït	25	0	25	0	21	0	21	0
Arabie saoudite	24	0	24	0	10	0	10	0
Commerciale	696	9	711	9	230	5	242	5

Sources : autorités camerounaises et estimations des services du FMI.

1/ Informations fondées sur les données les plus récentes disponibles au point d'achèvement.

2/ Opération sur le stock de la dette aux conditions de Naples par des créanciers officiels bilatéraux et commerciaux .

Tableau 3. Cameroun — Assistance estimée au point de décision (amendé) 1/
(en millions de dollars E.U. fin juin 1999 en VAN, sauf indication contraire) 2/

	Total	Multilatéraux	Bilatéraux	Banques commerciales	Facteur de réduction commun 3/ (en pourcentage)
Assistance (document du point de décision)	1,260	324	874	62	26.9
Assistance (révisée)	1,267	322	879	65	27.0
Postes pour mémoire:					
VAN de la dette 4/ 5/	4,693	1,195	3,257	242	
Moyenne des exportations sur trois ans	2,284				
VAN du ratio dette/exportations (en %) 6/	205				
Créanciers du Club de Paris :	3,207				
dont: non APD antérieure à la date butoir	1,548				
Créanciers non membres du Club de Paris :	49				
dont: non APD antérieure à la date butoir	6				
Créanciers commerciaux	242				

Source : autorités camerounaises; et estimations et projections des services du FMI.

- 1/ Repose sur l'hypothèse d'une répartition proportionnelle des charges comme décrit dans "HIPC Initiative: Estimated Costs and Burden-Sharing Approaches".
(EBS/97/127; 7/7/97, et IDA/SEC M97-306;7/7/97), c'est à dire après pleine application des mécanismes classiques d'allègement de dette.
- 2/ Calculée au moyen de taux d'actualisation rétrospectifs sur six mois fin juin 1999 et des taux de change à fin juin 1999.
- 3/ VAN de la réduction de créance de chaque créancier au point de décision en pourcentage de sa créance au point de décision.
- 4/ Applique une opération hypothétique sur le stock de la dette aux conditions de Naples pour les données de fin juin 1999.
- 5/ Sur la base des données révisées fin juin 1999 après pleine application des mécanismes d'allègement de dette classiques.
- 6/ Repose sur les données annuelles les plus récentes au point d'achèvement d'une moyenne sur trois ans des exportations de biens et de services hors revenus des facteurs.

Tableau 4. Cameroun — État de la participation des créanciers dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée

	Aligement de dette en VAN (dollars E.U.)	Pourcentage de l'assistance totale	Réponse satisfaisante de participation à l'initiative	Modalités de fourniture de l'allègement de dette
Groupe de la Banque mondiale (IDA/BIRD)	176	14	Oui	Allègement de dette inérinaire fourni d'octobre 2000 à mars 2003 sous forme de dons équivalents à 45 % du service exigible de la dette à la BIRD. Au point d'achèvement un don d'allègement de dette IDA remboursera l'encours de la dette à la BIRD et le service exigible de la dette à l'IDA sera réduit de 5,7% entre le point d'achèvement et juin 2020.
Fonds monétaire international	37	3	Oui	L'assistance sera fournie sous forme de paiement partiel du service exigible de la dette au FMI par le fonds de fiduciaire FRPC-PPTE. L'allègement inérinaire a débuté en octobre 2000. La part du service de la dette exigible au titre des obligations courantes envers le FMI couverte par l'assistance totale du FMI s'élève en moyenne à 21 % sur la période 2000-2010.
Groupe de la Banque africaine de développement (BAD/FDAD)	79	6	Oui	Allègement de dette inérinaire fourni d'octobre 2000 à octobre 2003. L'assistance au point d'achèvement couvrira 80% du service de la dette exigible jusqu'en juin 2009.
Union européenne (FED/BIE)	18	1	Oui	Allègement de dette inérinaire fourni sur prêts FED et BIE identifiés. L'allègement de dette au point d'achèvement sera fourni au moyen de dons pour rembourser les prêts du FED.
Fonds international pour le développement agricole	3	0	Oui	Réduction de 100 % du service de la dette jusqu'à réalisation de l'objectif en VAN. L'allègement débutera au point d'achèvement.
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	2	0	Oui	Apurement des arriérés à des conditions concessionnelles ; rééchelonnement concessionnel de la dette et réduction des taux d'intérêt.
Banque de développement des États de l'Afrique centrale	2	0	En attente	
Fonds OPEP	0	0	Oui	Restructuration de la dette existante et projetée.
Banque de développement islamique	2	0	Oui	Rééchelonnement de la dette sur une durée maximale de 25 ans.
Banque Nordique d'investissement	4	0	Oui	BIN fera une contribution nationale spécifique à partir du point d'achèvement.
Total multilatérale	322	25		
Créanciers du Club de Paris	866	68	Oui	Une assistance inérinaire est fournie par une réduction des flux aux conditions de Cologne, et certains créanciers ont annulé 100 % des flux pendant la période inérinaire. Une opération sur le stock de dette aux conditions de Cologne (réduction de 90 % en VAN) est prévue au point d'achèvement.
Créanciers Non membres du Club de Paris	13	1	Certains	La République populaire de Chine a fourni un allègement de dette sur une base bilatérale à ses propres conditions. Elle a déjà annulé en novembre 2001 quelques unes des obligations du Cameroun qui représentaient une part substantielle de l'allègement de dette classique.
République populaire de Chine	5	0	Non	Le Koweït a accepté de fournir une assistance PPTE au Cameroun. En juillet 2001, le créancier a fourni un allègement de dette par un rééchelonnement du stock aux conditions APD qui représente une partie de leur part de l'allègement de dette classique.
Koweït	6	0	Oui	L'Arabie saoudite a accepté un plan de remboursement d'arriérés en 2000 mais n'a pas fait savoir qu'elle entend fournir un allègement de dette PPTE au Cameroun.
Arabie saoudite	3	0	Non	
Créanciers commerciaux	65	5	Certains	En août 2003, une opération de rachat appuyée par l'IDA a été acceptée par certains créanciers qui ont fourni leur pleine part de l'assistance PPTE. Les autres créanciers continueront de rembourser l'offre de rachat proposée et n'ont fourni aucun allègement de dette.
Total bilatérale et commerciale	944	75		
Total	1.267	100		

Sources : autorités camerounaises; et estimations des services du FMI.

Tableau 5. Cameroun — Fourniture de l'assistance du FMI dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et l'IADM, 2000-2010 1/

(en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
							Jan-Avril	Mai-Déc				
	Effectif							Projections				
I. Allègement de dette pré-IADM (au titre de l'initiative PPTE uniquement) 2/												
Service de la dette exigible sur obligations du FMI admissible PPTE 3/												
Principal	3.2	4.3	1.6	9.6	20.4	28.6	12.8	17.4	30.1	21.9	11.0	2.9
Intérêt	2.5	2.5	--	8.1	18.9	27.0	12.6	16.2	28.8	20.7	9.9	1.8
	0.8	1.9	1.6	1.5	1.5	1.6	0.2	1.2	1.3	1.2	1.1	1.1
Assistance PPTE -- dépôts au compte général d'opérations PPTE												
Décaissement au point d'achèvement	2.240		0.290	3.019		5.702						
Assistance au point d'achèvement 4/							22.3					
Intérêt au point d'achèvement							17.4					
							4.9					
Assistance PPTE -- tirage du compte général d'opérations PPTE												
Assistance FMI sans intérêt	0.9	0.9	0.3	0.0	3.4	0.9	3.3	5.8	9.6	7.3	2.1	0.4
Gains d'intérêt estimés 5/	--	--	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.6	2.1	2.1	0.2	0.1
Service de la dette exigible sur obligations au FMI après assistance PPTE	2.3	3.4	1.3	9.6	17.0	27.7	9.5	11.6	20.5	14.6	8.9	2.5
II. Allègement de dette post-IADM (au titre à la fois des initiatives IADM et PPTE)												
Calendrier de fourniture de l'assistance du FMI (en pourcentage de l'assistance totale; sur base des flux)	3.2	3.2	1.0	--	12.0	3.0	11.3	14.5	26.0	18.2	6.5	1.1
Part du service exigible sur obligations au FMI couvert par Assistance PPTE (en pourcentage)	28.6	21.1	19.6	0.1	16.8	3.1	25.6	33.3	31.8	33.5	18.9	14.7
Proportion (en pourcentage) de chaque obligation de remboursement de principal venant à échéance au cours de la période devant être payée par l'assistance PPTE du principal déposé au compte général d'opérations	37.3	37.3	--	--	18.1	47.5	25.6	25.6	25.8	25.1	18.8	18.2
III. Service de la dette au FMI exigible après allègement de dette PPTE et IADM 9/												
Postes pour mémoire:												
(sur la base des données de la dette et des taux de change fin 2005)												
Service de la dette sur obligations au FMI exigible après allègement de dette PPTE et IADM (en million)	--	--	--	--	--	--	--	0.9	1.2	1.2	1.2	1.2
Service de la dette sur obligations courantes envers le FMI exigible après assistance du FMI 4/ (en pourcentage des exportations)	0.12	0.19	0.07	0.43	0.67	0.94	0.30	0.37	0.03	0.03	0.03	0.03

Source : FMI, département des finances publiques; et estimations des services.

1/ L'assistance totale du FMI dans le cadre de l'initiative PPTE est de 28,62 millions de DTS, calculés sur la base des données disponibles au point de décision, non compris les intérêts accumulés sur le compte du Cameroun et sur les montants engagés mais non décaissés, comme décrit à la note 5. Le montant de l'assistance du FMI engagé au point de décision est ajusté en hausse et passe de 28,51 millions de DTS à 28,62 millions de DTS du fait de la révision des données.

2/ Représente la fourniture projetée d'assistance PPTE en l'absence de décision IADM.

3/ Les obligations venant à échéance sont estimées sur la base des taux et des échéanciers de principal en vigueur en décembre 1999. Les obligations au titre des intérêts comprennent les commissions nettes sur DTS et les prélèvements.

4/ Un décaissement final de 17,37 millions de DTS qui doit être déposé au compte général d'opérations PPTE pour le Cameroun au point d'achèvement en avril 2006.

5/ Comprend les gains d'intérêt estimés sur : 1) les montants détenus au compte du Cameroun ; et 2) jusqu'au point d'achèvement, les montants engagés mais non encore décaissés. Les gains d'intérêt projetés sont estimés sur la base des taux d'intérêt retenus en hypothèse qui augmentent progressivement jusqu'à 5 % en 2010; les gains d'intérêt effectifs pouront être supérieurs ou inférieurs. Les intérêts accumulés 1) pendant une année calendrier servent à payer les (re)remboursements de principal venant à échéance pendant l'année calendrier suivante à l'exception de la dernière année, où ils servent à payer les (obligations) finalisées) avant à échéance cette année là. Les intérêts accumulés sur 2) pendant la période intermédiaire servent à payer les remboursements de principal venant à échéance au cours des trois années suivant le point

6/ Cette proportion pour 2005 ne s'appliquera qu'aux obligations de remboursement admissibles venant à échéance entre novembre et la fin de 2005.

7/ Lié aux décaissements effectués avant le 31 décembre 2004.

8/ L'encours du crédit fin 2004 qui n'a pas encore été remboursé par le pays membre ou par l'assistance PPTE au point d'achèvement et qui ne doit pas être remboursé par l'assistance PPTE, comme défini dans l'instrument instituant le compte de fiduciaire IADM-II.

9/ A fin février 2006, tant compte des obligations liées à des décaissements effectués après le 1er janvier 2005.

Tableau 6. Cameroun — Fourniture de l'assistance PPTTE et l'ADM de la Banque mondiale, 2000 à 2045
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2025	2035	2045	Mouvements				
																	2000-	2011-	2031-	2041-	
																	2000-	2011-	2031-	2041-	
1. Allègement au titre de l'initiative PPTTE renforcée 1/																					
Service de la dette envers la Banque mondiale avant allègement PPTTE																					
Prin	82,81	76,17	65,87	57,06	54,34	48,44	38,09	27,51	26,86	26,28	24,86	25,92	30,27	27,40	12,85	0,00	37,97	26,86	10,43	0,00	
Int	57,17	54,74	48,43	42,77	42,77	39,49	31,05	21,55	21,43	21,25	20,21	22,12	27,46	25,60	12,71	0,00	30,17	25,14	10,21	0,00	
Int	25,65	21,43	17,43	14,28	11,57	8,95	7,04	5,96	5,43	5,03	4,65	3,79	2,81	1,80	0,14	0,00	7,81	1,72	0,22	0,00	
<i>dont:</i>																					
BIRD	70,6	63,5	53,1	44,3	39,7	31,7	17,1	6,4	5,0	3,7	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	16,12	0,00	0,00	0,00	
Prin	50,3	47,4	41,0	35,3	33,3	27,9	15,0	5,3	4,3	3,3	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,68	0,00	0,00	0,00	
Int	20,3	16,1	12,1	9,1	6,4	3,9	2,0	1,1	0,7	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,44	0,00	0,00	0,00	
IDA	12,24	12,71	12,76	12,71	14,65	16,72	21,01	21,08	21,85	22,60	22,47	25,92	30,27	27,40	12,85	0,00	21,85	26,86	10,43	0,00	
Prin	6,85	7,37	7,48	7,48	9,48	11,63	16,01	16,20	17,09	17,98	17,98	22,12	27,46	25,60	12,71	0,00	17,48	25,14	10,21	0,00	
Int	5,39	5,34	5,28	5,23	5,17	5,09	5,00	4,88	4,76	4,62	4,49	3,79	2,81	1,80	0,14	0,00	4,37	1,72	0,22	0,00	
76,35	47,79	42,12	51,74	54,34	48,44	17,56	9,05	9,38	9,71	9,65	11,13	21,62	27,40	12,85	0,00	23,80	26,86	10,43	0,00		
<i>dont:</i>																					
BIRD	64,11	35,08	29,36	39,03	39,69	31,73	5,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,65	0,00	0,00	0,00	
IDA	12,24	12,71	12,76	12,71	14,65	16,72	11,90	9,05	9,38	9,71	9,65	11,13	21,62	27,40	12,85	0,00	12,15	26,86	10,43	0,00	
Assistance de la Banque mondiale 2/																					
<i>dont:</i>																					
BIRD	6,5	28,4	23,7	5,3	0,0	0,0	20,5	18,5	17,5	16,6	15,2	14,8	8,6	0,0	0,0	0,0	0,0	14,17	0,00	0,00	0,00
BIRD	6,5	28,4	23,7	5,3	0,0	0,0	11,4	6,4	5,0	3,7	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,47	0,00	0,00	0,00
IDA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,11	12,03	12,47	12,90	12,82	14,79	8,65	0,00	0,00	0,00	9,70	0,00	0,00	0,00	
2. Allègement au titre de l'ADM 3/																					
Stock projeté de crédits de l'IDA à la date de mise en œuvre 4/																					
Réduction de l'encours de la dette sur les crédits admissibles 5/																					
par l'allègement PPTTE 6/																					
par l'ADM																					
Crédits IDA subsistants après allègement ADM																					
Allègement du service de la dette IDA au titre de l'ADM																					
Service exigible de la dette à l'IDA après allègement PPTTE et l'ADM																					
Notes pour mémoire:																					
Allègement PPTTE BIRD en pourcentage du service																					
exigible sur la dette BIRD (en pourcentage) 1/ 7/																					
Allègement PPTTE IDA en pourcentage du service exigible																					
sur la dette IDA (en pourcentage) 1/																					
Assistance intermédiaire 8/																					
Allègement intermédiaire en pourcentage du total 8/																					
ADM																					
Service de la dette IDA exigible sur l'encours de la dette à la date de référence du point d'achèvement 9/																					
Allègement PPTTE IDA et l'ADM en pourcentage du service exigible																					
sur la dette IDA (en pourcentage) 9/																					
Allègement du service de la dette IDA au titre de l'ADM (en millions de DTS) 10/																					

Sources: estimations des services de l'IDA.

1/ Le service de la dette et l'allègement de dette sont estimés sur l'encours de la dette au 30 juin 1999. Le service de la dette libellée en DTS est converti en dollars EU par l'application du taux de change en vigueur fin juin 1999.

2/ Le montant de 176,1 millions de dollars EU est le VAN, sur la base des flux de capitalisation et de changements de VAN.

3/ Les montants de la dette libellés en DTS sont convertis en dollars EU en appliquant le taux de change de fin 2005.

4/ Encours de la dette au 30 juin 2006.

5/ Dette désaisiée au 31 décembre 2003 et non encore remboursée à la fin de l'exercice budgétaire 2006.

6/ On suppose que l'allègement de dette PPTTE réduit proportionnellement les remboursements de principal et les commissions sur les crédits de l'IDA désaisiés au 30 juin 1999 et non encore remboursés au 30 juin 2006.

7/ On suppose que l'ADM fournit un seul crédit d'allègement de dette PPTTE supplémentaire pour rembourser le montant de dette BIRD voulu pour atteindre le VAN d'allègement restant à fournir sur la dette du groupe de la Banque mondiale.

8/ Pour les crédits de l'IDA libellés en DTS, l'allègement de dette au titre de l'ADM est estimé à 100 % du service de la dette en DTS moins l'allègement sur la dette en dollars au titre de l'initiative PPTTE renforcée. L'allègement de dette PPTTE est converti en montants de DTS équivalents comme suit: (i) pour les coûts de l'exercice 2007 et

2008, en appliquant le taux de change de 1,5104 résultant de la conversion de la position de change des donateurs destinées à couvrir les coûts PPTTE pendant l'IDA 14; (ii) pour les coûts des exercices 2009 et suivants, en appliquant le taux de change de référence de 1,47738 converti par les donateurs lors de la dernière reconvention ordinaire

de l'IDA. Pour les crédits de l'IDA libellés en dollars EU, l'allègement de dette au titre de l'ADM est estimé à 100 % du service de la dette libellée en dollars EU moins l'allègement de la dette libellée en dollars EU moins l'allègement de dette l'ADM résultants sont convertis en montants équivalents de DTS en

appliquant le taux de change de référence convenus par les donateurs lors de la dernière reconvention ordinaire des ressources de l'IDA.

Tableau 7. Fourniture d'allègements de dette par les créanciers du Club de Paris dans le cadre d'initiatives bilatérales au-delà de l'initiative PPTE 1/

Pays convertis	APD (en pourcentage)		Non-APD (en pourcentage)		Fourniture d'allègement	
	Dette antérieure à la date butoir postérieure à la date butoir antérieure à la date butoir	(2)	Dette butoir postérieure à la date butoir antérieure à la date butoir	(3)	au point de décision (en %)	Au point d'achèvement (7)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Australie	PPTE	100	100	100 2/	2/	Stock
Autriche	PPTE	100	-	-	Cas par cas, flux	Stock
Belgique	PPTE	100	100	100	100 flux	Stock
Canada	PPTE 3/	- 4/	- 4/	100	100 flux	Stock
Danemark	PPTE	100	100 5/	100 5/	100 flux	Stock
France	PPTE	100	100	100	100 flux 6/	Stock
Finlande	PPTE	100	- 7/	- 7/	-	-
Allemagne	PPTE	100	100	100	100 flux	Stock
Irlande	-	-	-	- 8/	-	-
Italie	PPTE	100	100 9/	100 9/	100 flux	Stock
Japon	PPTE	100	100	-	-	Stock
Pays-Bas	PPTE	100 10/	100	-	90-100 flux 10/	Stock 10/
Norvège	PPTE	11/	11/	12/	-	-
Russie	Cas par cas	-	-	-	-	Stock
Espagne	PPTE	100	Cas par cas	-	Cas par cas	Stock
Suède	PPTE	-	- 13/	-	-	Stock
Suisse	PPTE	100	100	-	100, flux 14/	Stock
Royaume-Uni	PPTE	100	100	100 15/	100 flux 15/	Stock
Etats-Unis	PPTE	100	100	100 16/	100 flux	Stock

Source : Secrétariat du Club de Paris.

1/ Les colonnes (1) à (7) décrivent l'allègement de dette additionnel fourni suivant une méthodologie spécifique dans le cadre d'initiatives bilatérales et doivent être lues en entier pour chaque créancier. Dans la colonne (1), "PPTE" désigne les pays admissibles effectivement admis au processus PPTE. La mention "100 %" dans le tableau indique que l'allègement de dette fourni au titre de l'initiative PPTE renforcée sera complet à 100 % par une initiative bilatérale.

2/ Australie : l'allègement de la dette non APD postérieure à la date butoir s'applique aux dettes contractées avant une date qui reste à finaliser ; les détails de l'allègement tant des flux que du stock restent à finaliser ; y-compris le Bangladesh. Le Canada a accordé à 13 PPTE sur 17 un moratoire sur le service de la dette à partir de janvier 2001 sur tous les emprunts décaissés avant fin mars 1999 dont le service est exigible par le Canada. Les pays admissibles sont le Bénin, la Bolivie, le Cameroun, la répub. dém. du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Guyana, le Honduras, Madagascar, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie. Une annulation à 100% sera accordée au point d'achèvement. En juillet 2004, le Canada a fourni une annulation de l'encours de la dette au point d'achèvement au Bénin, à la Bolivie, au Guyana, au Sénégal et à la Tanzanie.

3/ Canada : y-compris le Bangladesh. Le Canada a accordé à 13 PPTE sur 17 un moratoire sur le service de la dette à partir de janvier 2001 sur tous les emprunts décaissés avant fin mars 1999 dont le service est exigible par le Canada. Les pays admissibles sont le Bénin, la Bolivie, le Cameroun, la répub. dém. du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Guyana, le Honduras, Madagascar, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie. Une annulation à 100% sera accordée au point d'achèvement. En juillet 2004, le Canada a fourni une annulation de l'encours de la dette au point d'achèvement au Bénin, à la Bolivie, au Guyana, au Sénégal et à la Tanzanie.

4/ 100 % des créances APD sur les PPTE ont déjà été annulées, à l'exception de la dette du Myanmar au Canada.

5/ Le Danemark fournit une annulation de 100 % des prêts APD et des crédits non APD contractés et décaissés avant le 27 septembre 1999.

6/ France : annulation de 100 % du service de la dette sur les créances commerciales sur l'Etat antérieures à la date butoir à mesure de leur échéance à partir du point de décision. Après que les pays ont atteint leur point d'achèvement, l'allègement de dette sur les créances APD sur l'Etat est versé sur un compte spécial et est utilisé à des projets de développement spécifiques.

7/ Finlande : aucune créance postérieure à la date butoir

8/ L'Allemagne propose d'annuler toutes les dettes contractées avant le 20 juin 1999 sous réserve d'un consensus entre les créanciers du Club de Paris

9/ Italie : annulation de 100 % de toutes les dettes (antérieures et postérieures à la date butoir, APD et non APD) contractées avant le 20 juin 1999 (sommet de Cologne). Au point de décision, annulation des montants correspondants venant à échéance pendant la période intermédiaire. Au point d'achèvement, annulation du stock de dette restant.

10/ Pays-Bas : 100 % APD (la dette antérieure et postérieure à la date butoir sera annulée au point de décision), pour la dette non APD : dans certains cas particuliers (le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Nicaragua, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie), les Pays-Bas annuleront 100 % des montants consolidés des flux au point de décision ; tous les autres PPTE recevront un allègement de dette intermédiaire allant jusqu'à 90 % de réduction des montants consolidés. Au point d'achèvement, tous les PPTE recevront une annulation de 100 % de l'encours restant de la dette antérieure à la date butoir.

11/ La Norvège a annulé toutes les créances APD.

12/ En raison de la méthodologie FMI/Banque mondiale actuellement utilisée pour recalculer les besoins de réduction de la dette au point d'achèvement de l'initiative PPTE, la Norvège a reporté après le point d'achèvement les décisions d'accorder ou non une réduction de dette de 100%.

13/ La Suède n'a pas de créances APD.

14/ Suisse : en principe annulation de 100 % de la dette non APD antérieure à la date butoir. Cependant la Suisse se réserve le droit au point de décision de n'annuler que 90 % en cas de faiblesses politiques majeures.

15/ Royaume-Uni : annulation totale "au-delà de 100 %" de toutes les dettes des PPTE à la date de leur point de décision, et remboursement au point de décision de tout service de la dette payé avant le point de décision.

16/ États-Unis : 100 % de la dette non APD postérieure à la date butoir traitée comme dette contractée avant le 20 juin 1999 (sommet de Cologne).

Tableau 8. Cameroun — Allègements IADM et PPTE du stock de dette
au point d'achèvement 1/

(En millions de dollars EU)

	IADM	PPTE	Total
FMI	213	34	247
IDA	721	165	886
FDAf	190	2	192
Total	1,124	201	1,325

Sources : estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Sur la base des modalités de mise en œuvre de l'IADM décrites dans "ADF-X: Additions to ADF Resources Financing the Multilateral Debt Relief Initiative," que le conseil d'administration du FDAf devrait approuver en mai 2006.

Tableau 9. Cameroun — Projection des ressources additionnelles rendues disponibles par l'allègement de dette du FMI
au titre de l'IADM 1/
(En millions de DTS)

	2006 Mai-Déc.	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
A. Principal	21.2	40.4	37.1	29.4	21.3	12.7	8.0	3.2	-	173.3
B. Intérêt 2/	0.9	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	-	2.6
C. Assistance PPTE projetée	5.8	9.5	7.3	2.1	0.4	-	-	-	-	25.1
D. Epargne nette (D=A+B-C)	16.3	31.5	30.3	27.7	21.1	12.8	8.0	3.2	-	150.8

Sources: FMI, département des finances publiques.

1/ On suppose que le Cameroun atteindra le point d'achèvement PPTE fin avril 2006.

2/ Estimation des remboursements de principal et d'intérêts FRPC liés aux décaissements effectués avant fin 2004.

Tableau 10. Cameroun — Comparaison des hypothèses de taux d'actualisation et de change

	Taux d'actualisation 1/ 2 (en pour cent par an)		Taux de change (dollar EU par monnaie)	
	Au point de décision Fin juin 1999	Au point d'achèvement Fin décembre 2005	Au point de décision Fin juin 1999	Au point d'achèvement Fin décembre 2005
	Monnaie			
Schilling autrichien	4.61	3.95	0.08	0.09
Franc belge	4.61	3.95	0.03	0.03
Dollar canadien	6.02	4.69	0.68	0.86
Franc CFA	4.61	3.95	0.00	0.00
Franc suisse	3.74	2.76	0.64	0.76
Yuan	4.87	4.30	0.12	0.12
Deutsche mark	4.61	3.95	0.53	0.60
Couronne danoise	4.81	3.88	0.14	0.16
Euro	4.61	3.95	1.03	1.18
Markka	4.61	3.95	0.17	0.20
Franc français	4.61	3.95	0.16	0.18
Livre sterling	5.82	5.28	1.57	1.72
Lire italienne	4.61	3.95	0.00	0.00
Yen	2.32	1.91	0.01	0.01
Dinar koweïtien	4.87	5.08	3.26	3.42
Florin	4.61	3.95	0.47	0.54
Couronne norvégienne	6.02	4.17	0.13	0.15
Riyal saoudien	4.87	4.30	0.27	0.27
Droit de tirage spécial	4.87	4.30	1.34	1.43
Dollar EU	6.00	5.08	1.00	1.00

Sources : Banque centrale européenne; FMI, *International Financial Statistics* ; OCDE; et estimations des services du FMI.

1/ Les taux d'actualisation utilisés sont les taux d'intérêt commerciaux de référence moyens (TICRM) respectifs des monnaies sur la période de six mois finissant en décembre 2005 pour le point d'achèvement et en juin 1999 pour le point de décision.

2/ Pour toutes les monnaies de la zone euro, le TICR de l'euro est utilisé. Dans le cas du dinar koweïtien, le TICR du dollar EU est utilisé pour les calculs au point d'achèvement (alors que pour les calculs du point de décision, c'est le TICR du DTS qui est utilisé), conformément au rattachement formel du dinar au dollar EU au début de 2003. Pour toutes les monnaies pour lesquelles on ne dispose pas d'un TICR, le taux d'actualisation du DTS est utilisé comme taux de substitution.

Tableau 11. Cameroun — Valeur nominale et actualisée nette de l'encours de la dette extérieure fin décembre 2005 1/
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Situation légale 2/				Valeur actualisée nette de la dette 3/		
	Dette nominale	En pourcent	VAN de la dette	En pourcent	Après allègement PPTE renforcée	Après allègement bilatéral	Après allègement bilatéral
							(en pourcentage de la dette totale)
Total	6,200	100	5,671	100	2,241	1,154	100
Multilatérale	1,847	30	1,277	23	988	988	86
Groupe de la Banque africaine de développement	310	5	220	4	168	168	15
Banque africaine de développement	100	2	109	2	61	61	5
Fonds africain de développement	210	3	111	2	108	108	9
Groupe de la Banque mondiale	1,112	18	686	12	516	516	45
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	84	1	82	1	457	457	40
Association internationale pour le développement	1,028	17	604	11	55	55	5
Fonds monétaire international	272	4	249	4	212	212	18
Fonds international pour le développement agricole	19	0	13	0	9	9	1
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	4	0	3	0	0	0	0
Union européenne	98	2	79	1	62	62	5
Fonds OPEP	4	0	3	0	3	3	0
Banque islamique de développement	25	0	20	0	18	18	2
Banque nordique d'investissement	3	0	3	0	-	-	0
Club de Paris	3,914	63	3,970	70	1,209	121	11
Postérieure à la date butoir	1,071	17	976	17	870	27	2
Antérieure à la date butoir	2,844	46	2,994	53	339	94	8
APD	696	11	655	12	115	27	2
Non-APD	2,148	35	2,338	41	224	67	6
<i>par pays :</i>							
Autriche	353	6	343	6	10	10	1
Belgique	164	3	166	3	15	5	0
Canada	190	3	196	3	11	11	1
Danemark	71	1	67	1	8	2	0
France	1,551	25	1,576	28	858	24	2
Allemagne	1,080	17	1,132	20	224	25	2
Italie	123	2	115	2	25	4	0
Japon	71	1	75	1	19	8	1
Pays-Bas	14	0	15	0	4	0	0
Espagne	32	1	29	1	27	27	2
Suède	65	1	61	1	1	1	0
Suisse	33	1	29	1	1	1	0
Royaume-Uni	136	2	133	2	4	4	0
Etats-Unis	32	1	33	1	1	1	0
Autre dette officielle bilatérale	63	1	48	1	4	4	0
Postérieure à la date butoir	33	1	25	0	3	2	0
Antérieure à la date butoir	31	0	23	0	2	2	0
APD	31	0	23	0	2	2	0
Non-APD	-	0	-	-	-	-	0
<i>par pays :</i>							
Chine	43	1	34	1	4	3	0
Koweït	13	0	8	0	0	0	0
Arabie saoudite	7	0	6	0	1	1	0
Commerciale	376	6	376	7	40	40	3

Sources : autorités camerounaises et estimations des services du FMI.

1/ Les chiffres reposent sur les données fin 2005.

2/ Inclut les flux de 1995 et de 1997 aux conditions de Naples ainsi que les flux de 2001 aux conditions de Cologne et le rachat de 2003 appuyé par l'IDA.

3/ Dans l'hypothèse d'un décaissement complet de l'assistance PPTE fin 2005.

Tableau 12. Cameroun — Répartition de la diminution du ratio VAN de la dette/Exportations fin 2005 1/

	Points de pourcentage	Pourcentage du total
Ratio VAN de la dette/exportations (tel que projeté au point de décision)	108.6	
Ratio VAN de la dette/exportations (effectif)	60.7	
Augmentation totale	-47.9	100
1. Due aux variations des paramètres	8.9	-19
dont: variations des taux d'actualisation	3.3	-7
dont: variations des taux de change	5.6	-12
2. Due à de nouveaux emprunts non prévus	-13.8	29
dont: décaissements inférieurs aux prévisions	-23.6	49
dont: réduction de la concessionnalité des emprunts	9.8	-21
3. Due aux variations des exportations	-11.8	25
4. Autres facteurs 2/	-31.3	65
Poste pour mémoire :		
VAN de la dette après assistance PPTE telle que projetée dans le document du point de décision	3576.3	
VAN de la dette après assistance PPTE telle qu'estimée au point d'achèvement 4/	2241.4	
Projection des exportations dans le document du point de décision 5/	3291.6	
Exportations effectives 5/	3692.4	

Sources : estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Ratio VAN de la dette/exportations après assistance PPTE renforcée.

2/ Dus aux révisions de la base de données de fin juin 99 et à des variations dans le calendrier et les mécanismes de fourniture de l'assistance par rapport aux hypothèses des projections du point de décision (principalement causées par des retards dans l'arrivée au point d'achèvement).

3/ Au point de décision, en fin d'exercice 1998/99.

4/ Au point d'achèvement, fin 2005.

5/ Moyenne rétrospective sur trois ans (2003-05).

Tableau 13. Cameroun : Indicateurs économiques et financiers, 2001-09 1/

	2001	2002	2003	2004		2005		2006		2007	2008	2009
				Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Revenu national et prix												
PIB en prix constants	4.5	4.0	4.0	3.7	2.8	2.6	4.2	4.2	4.3	4.3	5.1	
Pétrolier	-4.0	-4.4	-5.0	-9.3	-9.0	-9.7	6.0	6.1	2.7	-8.2	-3.0	
Non pétrolier	5.5	4.9	4.9	4.9	3.7	3.5	4.1	4.1	4.5	5.1	5.6	
Déflateur du PIB	2.2	3.2	0.7	1.1	1.7	4.8	2.9	2.3	0.7	1.7	1.8	
Prix à la consommation (moyenne sur 12 mois)	2.8	2.8	0.6	0.3	1.3	2.0	1.8	2.6	1.0	2.1	2.0	
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	6,837	7,583	7,946	8,334	8,757	8,959	9,395	9,546	10,033	10,638	11,381	
Pétrolier	608	535	486	541	618	714	752	788	696	614	578	
Non pétrolier	6,229	7,048	7,460	7,792	8,139	8,246	8,642	8,758	9,337	10,024	10,803	
Production pétrolière (en milliers de barils/jour)	114	102	98	89	82	82	88	88	89	82	79	
Commerce extérieur												
Volume des exportations	2.5	-7.0	6.9	1.5	-5.3	-4.6	6.2	5.8	4.0	2.2	4.1	
<i>dont</i> : secteurs non pétroliers	4.1	-6.6	12.3	5.9	-3.7	-3.6	4.8	4.8	4.9	5.4	5.9	
Volume des importations	12.5	1.9	-0.6	11.7	1.0	0.7	2.8	6.0	2.3	2.7	3.3	
Prix moyen à l'exportation du pétrole (\$ EU/baril)	25.5	23.6	27.3	34.9	45.3	50.4	48.0	49.2	43.3	42.0	41.0	
Taux de change effectif nominal	-2.8	6.6	4.1	1.6	...	-3.3	
Taux de change effectif réel	-4.9	5.8	1.9	0.4	...	-2.0	
Termes de l'échange	4.5	0.0	-0.8	-1.3	9.0	15.1	4.9	3.1	-7.6	-4.9	-3.8	
Indice des prix à l'exportation non pétroliers (en francs CFA)	3.4	2.8	-5.5	-6.1	7.8	6.2	5.4	8.5	-0.2	0.2	-3.2	
Monnaie et crédit (fin de période)												
Avoirs intérieurs nets 2/	4.1	4.1	1.8	0.3	1.1	-5.3	2.7	5.4	3.3	4.6	3.3	
Crédit net au secteur public 2/	0.6	1.0	-0.6	0.1	-0.7	-8.7	-0.9	1.6	-0.7	0.4	-0.9	
Crédit au secteur privé	8.7	11.6	8.9	1.4	6.0	10.9	7.0	7.2	7.7	8.0	8.0	
Monnaie au sens large (M2)	17.9	18.3	-0.9	7.3	4.7	4.2	9.0	9.7	6.0	7.0	6.1	
Vitesse de circulation (PIB/moyenne de M2)	6.0	6.0	5.8	5.8	5.9	6.0	6.2	5.8	5.7	5.7	5.7	
Opérations de l'administration centrale												
Total des recettes	-6.1	0.5	3.6	-0.4	16.7	21.8	12.8	9.0	2.7	2.7	5.6	
<i>dont</i> : recettes non pétrolières	1.3	-2.8	10.4	-0.7	15.1	17.3	6.4	5.7	8.8	7.4	9.7	
Total des dépenses	1.8	0.2	2.4	9.2	0.2	-4.0	19.4	25.9	6.1	8.4	8.9	
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Épargne nationale brute	14.9	14.6	16.3	15.5	17.4	18.1	19.6	20.1	19.6	18.8	18.6	
Investissement intérieur brut	18.6	19.8	18.3	18.9	19.8	19.7	20.7	21.5	21.5	21.5	21.5	
Opérations de l'administration centrale												
Total des recettes (hors dons)	19.4	16.2	16.0	15.2	16.9	17.2	17.8	17.6	17.2	16.7	16.4	
Recettes pétrolières	6.8	4.9	4.1	3.9	4.5	4.9	5.5	5.4	4.6	3.8	3.3	
Recettes non pétrolières	12.6	11.3	11.9	11.3	12.4	12.3	12.3	12.2	12.7	12.8	13.1	
Recettes non pétrolières (en % du PIB non pétrolier)	13.8	12.2	12.7	12.1	13.3	13.4	13.3	13.3	13.6	13.6	13.9	
Total des dépenses	17.2	15.7	15.3	16.0	15.3	14.3	17.0	16.9	17.0	17.4	17.7	
Dépenses hors intérêts 3/	12.0	12.4	12.4	13.1	12.5	12.3	13.4	13.4	14.7	15.0	15.4	
Dépenses d'équipement 4/	2.6	2.0	1.9	1.9	2.4	2.3	3.7	3.7	4.0	4.6	4.9	
Solde budgétaire (hors variation nette des arriérés)												
Hors dons	2.2	0.5	0.7	-0.8	1.6	3.0	0.7	0.8	0.2	-0.7	-1.2	
Dons inclus	2.6	1.8	1.4	-0.5	2.0	3.5	1.2	1.4	0.6	-0.4	-1.0	
Solde primaire 5/	6.5	3.5	3.4	1.9	3.9	4.9	3.4	3.3	2.2	1.4	0.9	
Solde primaire non pétrolier (en % du PIB non pétrolier) 5/	0.1	-1.5	-0.7	-2.1	-0.7	0.0	-2.3	-2.3	-2.5	-2.6	-2.5	
Secteur extérieur												
Solde courant (dons inclus)	-3.7	-5.2	-2.0	-3.4	-2.4	-1.5	-1.2	-1.4	-1.9	-2.7	-2.9	
Réserves officielles brutes	5.7	11.3	8.5	9.5	9.1	8.7	9.9	10.9	9.4	11.1	10.1	
(En pourcentage des exportations de biens et services, sauf indication contraire)												
VAN de la dette extérieure après PPTE, allègement bilatéral en sus de PPTE 6/	25.7	...	10.3	...	10.6	13.4	16.8	20.3	
Service de la dette extérieure 7/	10.1	10.0	8.7	7.0	6.7	6.4	3.6	3.6	0.9	1.0	1.3	
Service de la dette extérieure (en % des recettes publiques) 7/	15.7	15.5	13.0	10.8	9.7	9.2	4.8	5.2	1.0	1.2	1.5	

Sources : données communiquées par les autorités camerounaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres de 2001 renvoient à l'exercice 2000/01.

2/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

3/ Hors investissements financés sur ressources extérieures, dépenses de restructuration et indemnités de départ.

4/ Hors dépenses de restructuration.

5/ Hors dons extérieurs et investissements financés sur ressources extérieures.

6/ VAN calculée selon la méthode AVD PFR établie en 2004.

7/ Paiements effectifs jusqu'en 2004 et après l'ensemble des allègements de dettes prévus à partir de 2006.

Tableau 14. Cameroun — Principaux indicateurs macroéconomiques, 2005–25 1/

	Averages													
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2025	1990–94	199–2000	2001–2005	2006–15	2016–25
Croissance économique et prix														
PIB réels	2.6	4.2	4.3	4.3	5.1	5.5	5.1	5.3	5.4	-1.8	4.7	3.8	5.0	5.3
Pétrolier	-9.7	6.1	2.7	-8.2	-3.0	-2.0	-5.0	-5.0	-5.0	-4.0	1.4	-6.5	-0.9	-5.0
Non pétrolier	3.5	4.1	4.5	5.1	5.6	5.9	5.5	5.5	5.5	-1.1	4.9	4.8	5.3	5.5
PIB réel par habitant	-0.2	1.4	1.5	2.2	3.0	2.6	2.8	2.8	2.9	-4.8	3.1	1.0	2.2	2.8
Prix à la consommation (moyenne de la période)	0.0	2.6	3.1	3.1	3.0	2.6	2.6	2.6	2.6	0.0	3.1	1.9	2.0	2.9
PIB par habitant (en dollars EU)	952	940	963	996	1 038	1 090	1 386	1 743	2 206	824	621	787	1 136	1 802
Comptes nationaux														
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)														
Investissement intérieur brut	19.7	21.5	21.5	21.5	21.5	21.5	21.5	21.5	21.5	15.0	16.8	19.4	21.5	21.5
Public	1.7	2.8	3.0	3.5	3.7	3.8	3.8	3.1	2.8	1.7	1.5	2.2	3.6	3.1
Autre	18.0	18.7	18.5	18.0	17.8	17.7	18.4	18.7	18.4	13.2	15.4	17.2	17.9	18.4
Épargne intérieure brute	19.6	21.2	20.3	19.1	18.8	18.3	18.0	18.2	19.5	18.5	18.9	18.9	18.8	18.5
Publique	6.7	6.5	5.5	4.9	4.5	4.1	3.4	2.6	2.9	1.3	6.4	4.8	4.5	2.8
Autre	12.9	14.7	14.7	14.2	14.3	14.3	14.5	15.6	16.6	17.1	12.5	14.1	14.3	15.7
Solde épargne/investissement	-1.3	-1.4	-1.9	-2.7	-2.9	-3.2	-3.3	-2.9	-1.0	-2.2	-2.7	-3.4	-2.9	-2.6
Finances publiques														
Total des recettes	17.2	17.6	17.2	16.7	16.4	16.1	15.8	15.3	15.4	13.5	14.4	16.6	16.4	15.3
Recettes pétrolières	4.9	5.4	4.6	3.8	3.3	2.9	0.9	0.9	0.4	0.4	3.8	2.8	4.7	3.2
Recettes non pétrolières	12.3	12.2	12.7	12.8	13.1	13.2	14.0	14.4	14.9	9.7	11.6	11.8	13.3	14.4
Total des dépenses 2/	14.3	16.9	17.0	17.4	17.7	18.0	17.9	17.1	16.4	20.5	17.2	15.6	17.6	17.0
Dépenses courantes	11.8	12.2	12.6	12.6	12.6	12.7	12.8	13.0	12.7	17.3	14.8	13.2	12.6	12.9
dont :														
Intérêts intérieurs	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	1.0	0.6	0.3	0.2	0.1
Intérêts extérieurs	1.1	1.1	0.9	0.8	0.7	0.6	0.4	0.3	0.2	0.6	0.6	0.6	0.3	0.3
Dépenses d'équipement	2.3	4.7	4.4	4.8	5.1	5.3	5.1	4.1	3.7	3.2	2.3	2.3	5.0	4.1
Solde primaire non pétrolier 3/	0.0	-2.1	-2.4	-2.4	-2.4	-2.5	-1.8	-1.2	-0.3	-2.7	1.1	-0.9	-2.2	-1.1
Solde global, (base engagements hors dons)	3.0	0.8	0.2	-0.7	-1.2	-1.8	-2.1	-1.8	-1.0	...	-2.9	0.9	-1.2	-1.7
Balance des paiements														
Exportations de biens et services 2/	2.216	2.495	2.442	2.431	2.439	2.517	3.100	3.812.3	5.088.8	741.0	1.354.7	1.969.0	2.670.6	4.000.2
(en millions de dollars EU)	4.202	4.506	4.420	4.414	4.433	4.583	5.657	6.957	9.231	2,147.7	2,324.4	3,283.8	4,859.4	7,299.7
Exportations de biens et services (moy. mob. sur 3 ans)	2.005	2.213	2.384	2.456	2.457	2.462	2.994	3.641	4.764	2,166.5	2,324.4	3,283.8	4,859.4	7,299.7
en millions de dollars EU	6.642	7.224	7.224	7.224	7.224	7.224	7.224	7.224	7.224	2,216.5	2,200.5	3,023.6	4,701.5	6,953.0
Importations de biens et services 2/	-2.224	-2.525	-2.687	-2.751	-2.902	-3.171	-4.635	-5.763	-7.763	-2,216.5	-2,200.5	-3,023.6	-4,701.5	-6,953.0
(en millions de dollars EU)	-4.218	-4.560	-4.643	-4.878	-5.000	-5.283	-6.779	-8.459	-10.517	-2,216.5	-2,200.5	-3,023.6	-4,701.5	-6,953.0
Solde courant, dons inclus	-1.38	-1.37	-1.90	-2.89	-3.31	-3.92	-5.83	-7.28	-5.60	-2,216.5	-2,200.5	-3,023.6	-4,701.5	-6,953.0
(en millions de dollars EU)	-2.62	-2.48	-3.43	-5.25	-6.02	-7.13	-10.63	-13.28	-10.22	-2,216.5	-2,200.5	-3,023.6	-4,701.5	-6,953.0
Solde courant, hors dons	-1.79	-1.80	-2.13	-3.11	-3.49	-4.07	-5.98	-7.49	-5.81	-2,216.5	-2,200.5	-3,023.6	-4,701.5	-6,953.0
(en millions de dollars EU)	-3.40	-3.26	-3.85	-5.65	-6.34	-7.41	-10.92	-13.67	-10.99	-2,216.5	-2,200.5	-3,023.6	-4,701.5	-6,953.0
Solde courant, dons inclus (en % du PIB)	-1.5	-1.4	-1.9	-2.7	-2.9	-3.2	-3.3	-2.9	-1.6	-2.2	-2.7	-3.4	-2.9	-2.6
Solde global	-86	-188	-226	-200	-162	-174	-102	-133	-195	-174	-174	-238	-237	-183
(en millions de dollars EU)	-182	-333	-371	-343	-314	-314	-343	-371	-343	-174	-174	-238	-237	-183
Nouveaux prêts	38	121	112	112	148	163	201	317	327	341	327	341	327	341
Prêts-programmes	0	3	17	15	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0
(en millions de dollars EU)	72	219	203	268	296	365	578	597	622	597	622	597	622	597
Prêts-projets (en dollars EU)	72	213	172	241	287	356	578	597	622	597	622	597	622	597
Prêts-programmes (en dollars EU)	0	6	30	27	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Exportations de biens et services	24.7	26.1	24.3	22.9	21.4	20.6	17.7	15.3	14.1	21.2	25.9	24.7	21.0	15.3
Importations de biens et services	-24.8	-26.4	-25.6	-25.3	-24.2	-23.7	-21.2	-18.6	-16.1	-17.4	-23.8	-23.5	-23.7	-18.3
Solde courant, dons inclus	-0.5	-1.0	-1.9	-2.9	-3.3	-3.3	-3.3	-3.0	-1.6	-2.9	-2.8	-3.3	-3.0	-2.7
Solde global	-86	-188	-226	-200	-162	-174	-102	-133	-195	-174	-174	-238	-237	-183
Reserves officielles brutes (en semaines d'imp. de R&S)	8.7	10.9	9.4	11.1	10.1	10.6	11.1	10.7	9.4	3.5	0.4	8.4	8.4	10.5
Croissance du volume d'exp. (variation en %)	-4.6	5.8	4.0	2.2	4.1	4.6	3.9	5.5	6.8	-6.2	8.0	-0.5	4.5	5.6
dont : non pétrolières	-3.6	4.8	4.9	5.4	5.9	6.2	5.5	6.5	7.5	-7.2	11.5	2.0	5.7	6.6
Croissance du volume d'imp. (variation en %)	-0.7	2.0	2.3	2.7	3.3	4.4	4.4	4.6	4.7	-2.3	12.4	6.4	4.1	4.6
dont : non pétrolières	-0.7	2.7	3.3	3.7	4.4	4.7	4.7	4.8	4.8	-4.1	14.2	9.4	4.2	4.8
Termes de l'échange (variation en %)	15.1	3.1	-7.6	-4.9	-3.8	-3.3	-1.6	-1.2	-0.8	3.4	3.6	0.7	-2.5	-1.2
Prix du pétrole camerounais (dollars EU/barril) 4/	50.4	49.2	43.3	42.0	41.0	40.5	40.5	40.5	40.5	17.3	17.6	31.9	41.8	40.5
Pour mémoire														
PIB	16,991	17,240	18,155	19,315	20,684	22,267	32,032	45,568	65,240	10,308	8,993	13,387	23,740	48,263
Production pétrolière (en milliers de barils/jour)	82	88	89	82	79	78	74	57	44	101	111	96	80	56
Exportations de biens et services (moy. mob. sur 3 ans)	3,692	4,120	4,376	4,446	4,422	4,477	5,464	6,644	8,693	2,217	2,200	3,024	4,701	6,955
(en millions de dollars EU)														
Recettes publiques	3,016	3,145	3,189	3,278	3,453	3,642	5,104	7,005	10,064	1,424	1,348	2,276	3,927	7,435
(en millions de dollars EU)														

Sources : données communiquées par les autorités camerounaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres de 1990-94 et 1995-00 se rapportent à l'exercice budgétaire. Par exemple, les chiffres de 1995 renvoient à l'exercice 1995/96. L'exercice commence en juillet.

2/ Y compris dépenses non classées.

3/ Hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.

4/ Cours des Perspectives de l'économie mondiale, moins une décade pour la moindre qualité du brut camerounais.

Tableau 15. Cameroun — Valeur actuelle nette de la dette extérieure I/
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs 2005	Projections										Moyennes		
		2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2025	2005-15	2016-25			
I. Après mécanismes d'allègement classiques 2/														
1. VAN de la dette totale (2+6)	4,795	4,767	4,698	4,677	4,675	4,755	6,467	8,755	10,514	10,514	5,163	8,860		
2. VAN de lencours de la dette (3+4)	4,795	4,587	4,390	4,198	4,010	3,860	3,340	2,880	2,254	2,254	3,956	2,793		
3. Dette officielle, bilatérale et commerciale	3,518	3,405	3,294	3,187	3,076	2,981	2,607	2,277	1,816	1,816	3,021	2,211		
Club de Paris	3,344	3,234	3,129	3,027	2,922	2,832	2,475	2,169	1,757	1,757	2,869	2,111		
Autres	174	171	165	160	154	149	133	108	59	59	152	100		
4. Dette multilatérale	1,277	1,182	1,096	1,011	934	878	733	603	438	438	935	582		
Groupe de la Banque mondiale	686	667	658	647	635	623	563	463	330	330	623	446		
FMI	249	206	156	108	69	40	0	0	0	0	78	0		
BAD/FAID	220	194	176	158	139	131	124	117	98	98	150	113		
Autres	122	114	106	99	92	84	46	23	10	10	83	23		
II. Après assistance PPTE renforcée														
1. VAN de la dette totale (2+6)	5,666	2,190	2,184	2,220	2,262	2,376	4,273	6,834	8,978	8,978	3,086	6,989		
2. VAN de la dette totale après assistance 3/	2,241	2,010	1,876	1,741	1,597	1,481	1,146	959	718	718	1,568	922		
3. Dette officielle, bilatérale et commerciale	4,394	1,076	985	898	736	736	490	359	281	281	1,879	922		
Club de Paris	3,970	1,036	945	858	768	696	451	326	263	263	997	325		
Autres	424	40	40	40	40	40	39	33	19	19	75	30		
4. Dette multilatérale	1,272	934	891	843	788	745	656	600	437	437	807	566		
Groupe de la Banque mondiale	686	511	512	512	510	508	494	463	330	330	522	433		
FMI	244	180	142	104	68	40	0	0	0	0	74	0		
BAD/FAID	220	156	154	150	139	131	124	117	98	98	144	113		
Autres	121	87	82	76	71	65	38	21	9	9	67	20		
III. Après allègement bilatéral en sus de l'assistance PPTE 4/														
1. VAN de la dette totale (2+6)	1,180	1,180	1,263	1,383	1,511	1,695	3,827	6,514	8,721	8,721	2,463	6,670		
VAN de la dette totale après assistance 3/	1,154	1,001	955	904	846	800	700	639	461	461	846	602		
Multilatérale	988	934	891	843	788	745	656	600	437	437	846	602		
Bilatérale et commerciale	166	67	64	61	58	55	44	38	24	24	64	36		
2. VAN de lencours de la dette (3+4)	5,666	1,001	955	904	846	800	700	639	461	461	1,256	602		
3. Dette officielle, bilatérale et commerciale	4,394	67	64	61	58	55	44	38	24	24	449	36		
Club de Paris	3,970	26	24	21	18	15	5	6	5	5	374	5		
Autres	424	40	40	40	40	40	39	33	18	18	75	30		
4. Dette multilatérale	1,272	934	891	843	788	745	656	600	437	437	807	566		
IV. Après IADM et allègement bilatéral en sus de l'assistance PPTE														
1. VAN de la dette totale (2+6)	5,666	525	640	792	951	1,158	3,313	6,030	8,363	8,363	1,957	6,215		
VAN de la dette totale après assistance 3/	480	346	331	313	286	263	186	155	103	103	279	147		
2. VAN de lencours de la dette (3+4)	5,666	346	331	313	286	263	186	155	103	103	750	147		
3. Dette officielle, bilatérale et commerciale 5/	4,394	67	64	61	58	55	44	38	24	24	449	36		
4. Dette multilatérale	1,272	279	267	252	228	208	142	117	79	79	302	111		
Groupe de la Banque mondiale	686	117	114	110	106	101	77	73	59	59	151	70		
FMI	244	11	11	10	9	8	0	0	0	0	27	0		
BAD/FAID 6/	220	64	61	55	42	33	27	23	12	12	56	21		
Autres	121	87	82	76	71	65	38	21	9	9	67	20		
Pour mémoire														
6. VAN des nouveaux emprunts	...	180	309	479	665	895	3,127	5,875	8,260	8,260	1,328	6,068		

Sources : données communiquées par les autorités camerounaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Dette contractée et garantie par l'État uniquement, avec actualisation en fonction du taux d'intérêt commercial de référence pour chaque calculé sur la période de 6 mois précédant la dernière date pour laquelle les chiffres effectifs sont disponibles (décembre 2005).

2/ On suppose une opération de stock aux conditions de Naples (réduction de 67% en VAN) à la fin-2005, et des conditions au moins comparables de la part des autres créanciers officiels, bilatéraux et commerciaux.

3/ VAN de la dette totale, en supposant que l'ensemble de l'assistance PPTE est fournie fin-2005.

4/ Remises de dettes complémentaires accordées volontairement par le Club de Paris et certains créanciers commerciaux, en sus de ce que prévoit le dispositif PPTE renforcé, comme indiqué au tableau 17.

5/ Situation après les remises de dettes complémentaires des créanciers du Club de Paris.

6/ Les projections de la VAN après IADM supposent les modalités de mise en œuvre décrites dans "ADF-X: Additions to ADF Resources Financing the Multilateral Debt Relief Initiative", que le Conseil d'administration du FAID devrait approuver en mai 2006.

Tableau 16. Cameroun — Principaux indicateurs de la dette extérieure, 2000–25 1/
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	Moyennes annuelles										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2025	2006–15	2016–25
Résultats estimations											
Après mécanismes d'allègement classiques											
Ratio VAN de la dette/PIB	28.2	27.7	25.9	24.2	22.6	21.4	20.2	19.2	16.1	22.4	18.6
Ratio VAN de la dette/exportations	129.9	115.7	107.4	105.2	105.7	106.2	118.4	131.8	120.9	110.4	127.5
Ratio VAN de la dette/exportations (dette existante seulement)	129.9	111.3	100.3	94.4	90.7	86.2	61.1	43.3	25.9	83.6	41.5
Ratio VAN de la dette/recettes	...	156.9	150.4	145.3	137.4	132.2	127.4	125.7	104.9	135.6	121.4
Ratio du service de la dette	...	9.0	8.8	8.6	8.4	7.2	5.7	6.3	8.0	7.1	6.8
Ratio service de la dette/recettes publiques	...	13.3	12.4	11.7	10.9	9.2	6.3	6.3	7.4	9.2	6.7
Après assistance PPTe renforcée											
Ratio VAN de la dette/PIB	33.3	12.7	12.0	11.5	10.9	10.7	13.3	15.0	13.8	11.8	14.5
Ratio VAN de la dette/exportations	153.4	53.2	49.9	49.9	51.1	53.1	78.2	102.9	103.3	59.4	99.7
Ratio VAN de la dette/exportations (dette existante seulement)	153.4	48.8	42.9	39.2	36.1	33.1	21.0	14.4	8.3	32.6	13.7
Ratio VAN de la dette/recettes	...	72.1	69.9	69.0	66.5	66.1	84.2	98.1	89.5	72.1	94.6
Ratio du service de la dette	...	7.2	5.0	5.0	5.1	4.3	3.3	4.4	6.3	4.3	4.8
Ratio service de la dette/recettes publiques	...	10.7	7.1	6.8	6.7	5.5	3.7	4.3	5.8	5.7	4.7
Après assistance bilatérale complémentaire											
Ratio VAN de la dette/PIB	33.3	6.8	7.0	7.2	7.3	7.6	11.9	14.3	13.4	8.7	13.8
Ratio VAN de la dette/exportations	153.4	28.6	28.9	31.1	34.2	37.9	70.0	98.0	100.3	44.4	94.9
Ratio VAN de la dette/exportations (dette existante seulement)	153.4	24.3	21.8	20.3	19.1	17.9	12.8	9.6	5.3	17.6	9.0
Ratio VAN de la dette/recettes	...	38.9	40.4	43.0	44.4	47.1	75.4	93.5	87.0	53.1	89.9
Ratio du service de la dette	...	4.5	2.1	2.2	2.4	2.2	2.3	3.9	6.1	2.4	4.3
Ratio service de la dette/recettes publiques	...	6.7	3.0	3.1	3.2	2.8	2.5	3.9	5.6	3.1	4.2
Après IADM 5/											
Ratio VAN de la dette/PIB	33.3	3.0	3.5	4.1	4.6	5.2	10.3	13.2	12.8	6.2	12.8
Ratio VAN de la dette/exportations	153.4	12.8	14.6	17.8	21.5	25.9	60.6	90.8	96.2	32.4	88.2
Ratio VAN de la dette/exportations (dette existante seulement)	153.4	8.4	7.6	7.0	6.5	5.9	3.4	2.3	1.2	5.6	2.2
Ratio VAN de la dette/recettes	193.6	17.3	20.5	24.6	27.9	32.2	65.3	86.6	83.4	38.1	83.4
Ratio du service de la dette	...	3.5	0.8	0.9	1.2	1.1	1.9	3.4	5.7	1.5	3.8
Ratio service de la dette/recettes publiques	...	5.2	1.1	1.3	1.5	1.4	2.1	3.4	5.2	1.9	3.7
(En millions de dollars EU)											
Pour mémoire	4,795	4,767	4,698	4,677	4,675	4,755	6,467	8,755	10,514	5,199.7	8,860.4
VAN de la dette après allègement classique	...	405	389	378	370	330	322	438	739	339.9	501.7
Service de la dette après allègement classique	5,666	2,190	2,184	2,220	2,262	2,376	4,273	6,834	8,978	2,828.1	6,989.2
VAN de la dette après allègement PPTe	...	324	222	219	228	199	188	303	583	207.1	359.2
Service de la dette après allègement PPTe	5,666	1,180	1,263	1,383	1,511	1,695	3,827	6,514	8,721	2,142.3	6,669.5
VAN de la dette après remises bilatérales	...	204	94	99	108	100	128	273	566	113.6	327.2
Service de la dette après remises bilatérales	5,666	525	640	792	951	1,158	3,313	6,030	8,363	1,586.4	6,214.6
VAN de la dette après IADM et remises bilatérales 2/	...	157	35	41	51	51	106	237	524	73.1	291.4
Service de la dette après IADM et remises bilatérales 2/	16,991	17,240	18,155	19,315	20,684	22,267	32,032	45,568	65,240	23,739.7	48,263.1
PIB	4,202	4,506	4,420	4,414	4,433	4,583	5,657	6,957	9,231	4,859.4	7,299.7
Exportations de biens et services 3/	3,692	4,120	4,376	4,446	4,422	4,477	5,464	6,644	8,693	4,701.5	6,955.0
Exportations de biens et services (moy. mob. sur 3 ans) 4/	2,927	3,037	3,124	3,219	3,402	3,595	5,075	6,965	10,027	3,879.0	7,396.7
Recettes publiques 5/

Sources : données communiquées par les autorités camerounaises et estimations des services du FMI.

1/ Tous les indicateurs se rapportent à la dette contractée et garantie par l'État (CGE) et sont définis après réajustement, sauf indication contraire.

2/ Les projections de la VAN après IADM supposent les modalités de mise en œuvre décrites dans "ADF-X: Additions to ADF Resources Financing the Multilateral Debt Relief Initiative", que le Conseil d'administration du FAID devrait approuver en mai 2006.

3/ Selon la définition du *Manuel de la balance des paiements (FMI)*, 5e édition, 1993.

4/ Moyenne des exportations sur les trois années précédentes (par ex., moyenne des exportations sur 1997-99 pour le ratio VAN de la dette/exportations de 1999).

5/ Recettes de l'administration centrale, hors dons.

Tableau 17. Cameroun — service de la dette extérieure après application de l'ensemble des mécanismes d'allègement
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Moyennes annuelles:									
	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2025	2006-15	2016-25
Après mécanismes d'allègement classiques 1/										
Total du service de la dette, y.c. nouveaux emprun	405	389	378	370	330	322	438	739	340	502
Total du service de l'encours de la dette	404	384	370	359	313	234	216	230	308	225
Dette multilatérale	151	138	132	121	96	54	57	53	96	55
Groupe de la Banque mondiale	49	39	40	41	40	39	45	43	40	44
FMI	53	60	55	44	32	2	0	0	29	0
BAfD/FAfD	35	26	26	25	13	6	7	8	16	7
Autres	13	12	12	11	11	8	5	2	11	5
Dette officielle, bilatérale et commerciale	253	247	238	238	217	180	159	177	213	169
Club de Paris	242	234	226	226	206	171	148	162	202	158
Autres	11	12	12	12	12	9	11	16	10	12
Après assistance PPTE renforcée										
Total du service de la dette, y.c. nouveaux emprun	324	222	219	228	199	188	303	583	207	359
Total du service de l'encours de la dette	323	217	212	216	182	99	81	74	176	82
Dette multilatérale	97	83	86	91	77	36	48	52	67	47
Groupe de la Banque mondiale	29	21	23	25	24	24	36	43	25	36
FMI	40	46	44	41	31	46	2	0	25	0
BAfD/FAfD	19	8	10	17	13	6	7	8	10	7
Autres	9	9	9	9	9	5	5	2	8	4
Dette officielle, bilatérale et commerciale	226	134	126	125	104	63	33	21	108	36
Club de Paris	220	132	124	123	103	61	29	17	106	32
Autres	6	2	2	2	2	2	3	5	2	3
Après allègement bilatéral en sus de l'assistance PPTE 2/										
Total du service de la dette, y.c. nouveaux emprun	204	94	99	108	100	128	273	566	114	327
Total du service de l'encours de la dette	203	89	91	97	83	40	51	57	82	50
Dette multilatérale	97	83	86	91	77	36	48	52	67	47
Dette officielle, bilatérale et commerciale	106	6	6	5	5	3	3	5	15	4
Club de Paris	100	4	4	4	4	1	0	0	13	0
Autres	6	2	2	2	2	2	3	5	2	3
Après IADM et allègement bilatéral en sus de l'assistance PPTE										
Total du service de la dette, y.c. nouveaux emprun	157	35	41	51	51	106	237	524	73.1	291
Total du service de l'encours de la dette	156	30	33	40	34	18	15	15	42	15
Dette multilatérale	50	25	27	34	29	15	12	10	27	11
Groupe de la Banque mondiale	23	8	9	9	9	6	5	6	10	5
FMI	1	1	1	1	1	2	0	0	1	0
BAfD/FAfD 3/	17	7	9	15	9	2	2	3	7	2
Autres	9	9	9	9	9	5	5	2	8	4
Dette officielle, bilatérale et commerciale 2/	106	6	6	5	5	3	3	5	15	4
Pour mémoire :										
Service de la dette des nouveaux emprunts	1	4	8	12	17	89	222	509	31	277
Allègement de la dette nominal										
Au titre de l'initiative PPTE renforcée	81	167	158	143	131	134	135	156	133	143
Au titre de l'IADM	47	59	58	57	49	22	36	42	40	36

Sources : données communiquées par les autorités camerounaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose une opération de stock aux conditions de Naples (réduction de 67% en VAN) à la fin-2005, et des conditions au moins comparables de la part des créanciers officiels, bilatéraux et commerciaux.

2/ Remises de dettes complémentaires accordées volontairement par le Club de Paris et certains créanciers commerciaux, en sus de ce que prévoit le dispositif PPTE renforcé.

3/ Les projections de la VAN après IADM supposent les modalités de mise en œuvre décrites dans "ADF-X: Additions to ADF Resources Financing the Multilateral Debt Relief Initiative", que le Conseil d'administration du FAfD devrait approuver en mai 2006.

Tableau 18. Cameroun — Analyse de sensibilité, 2006–2025 1/
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	Projections										Moyennes	
	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2025	2006–15	2016–25		
A. Scénario de référence												
Ratio VAN de la dette/exportations 2/	12.8	14.6	17.8	21.5	25.9	60.6	90.8	96.2	32.4	88.2		
Ratio service de la dette/exportations	3.5	0.8	0.9	1.2	1.1	1.9	3.4	5.7	1.5	3.8		
Ratio service de la dette/recettes	5.2	1.1	1.3	1.5	1.4	2.1	3.4	5.2	1.9	3.7		
Pour mémoire (en millions de dollars EU)												
VAN de la dette	525.4	639.9	791.7	950.6	1157.9	3312.6	6030.4	8363.0	1586.4	6214.6		
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	179.7	308.7	479.1	664.8	894.9	3126.7	5875.3	8259.9	1327.7	6067.6		
Service de la dette	157.0	34.7	40.5	51.1	51.1	106.5	237.3	524.2	73.1	291.4		
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	1.1	4.4	7.5	11.6	17.0	88.5	222.1	509.0	31.4	276.8		
Exportations de B&S, moyenne sur 3 ans	4120.4	4375.7	4446.3	4422.1	4476.5	5463.8	6644.0	8693.0	4701.5	6955.0		
Exportations de B&S 3/	4505.8	4419.5	4413.6	4433.2	4582.9	5656.9	6956.7	9231.3	4859.4	7299.7		
Recettes publiques	3037.5	3124.3	3219.2	3401.9	3595.4	5074.8	6965.3	10026.6	3879.0	7396.7		
B. Analyse de sensibilité												
Scénario I 4/												
Ratio VAN de la dette/exportations 2/	20.5	32.0	46.1	58.6	71.3	155.2	199.1	193.4	84.2	192.5		
Ratio service de la dette/exportations	4.2	1.1	1.5	2.0	2.1	4.8	8.4	12.6	2.8	9.1		
Ratio service de la dette/recettes	6.1	1.6	2.0	2.5	2.6	5.2	8.1	11.2	3.4	8.7		
Pour mémoire (en millions de dollars EU)												
VAN de la dette	791.7	1241.7	1721.4	2204.1	2743.2	7477.5	12029.3	15638.2	3606.3	12278.2		
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	446.0	910.5	1408.8	1918.3	2480.2	7291.6	11874.3	15535.2	3347.5	12131.3		
Service de la dette	157.0	41.6	55.8	74.5	82.3	239.9	532.4	1086.7	121.5	636.0		
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	1.1	11.3	22.9	35.0	48.2	222.0	517.2	1071.4	79.8	621.4		
Exportations de B&S, moyenne sur 3 ans	3861.3	3880.7	3736.3	3763.2	3848.5	4818.9	6043.0	8085.1	4109.3	6346.2		
Exportations de B&S 3/	3728.6	3711.8	3768.6	3809.2	3967.7	5018.8	6360.3	8614.5	4203.0	6693.9		
Recettes publiques	2582.7	2586.4	2724.4	2938.3	3145.8	4639.1	6607.7	9721.0	3414.2	7041.1		
Scénario II 5/												
Ratio VAN de la dette/exportations 2/	13.0	15.3	19.2	23.9	29.6	79.0	133.9	166.5	39.2	134.3		
Ratio service de la dette/exportations	3.5	0.8	1.0	1.2	1.2	2.3	4.7	8.8	1.6	5.5		
Ratio service de la dette/recettes	5.2	1.1	1.3	1.6	1.5	2.6	4.8	8.2	2.1	5.4		
Pour mémoire (en millions de dollars EU)												
VAN de la dette	535.7	667.0	842.7	1036.7	1287.9	4043.4	7948.3	12295.1	1845.4	8432.1		
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	190.0	335.7	530.1	751.0	1024.9	3857.5	7793.2	12192.0	1586.7	8285.1		
Service de la dette	157.0	35.0	41.2	52.4	53.3	122.3	292.1	686.6	77.9	366.9		
<i>dont</i> : nouveaux emprunts	1.1	4.7	8.2	12.9	19.2	104.4	276.9	671.4	36.2	352.3		
Exportations de B&S, moyenne sur 3 ans	4111.7	4348.9	4391.1	4356.8	4358.0	5117.8	5937.3	7382.3	4548.6	6159.1		
Exportations de B&S 3/	4479.6	4365.5	4328.2	4316.6	4429.1	5254.0	6156.8	7761.4	4668.2	6400.7		
Recettes publiques	3019.9	3084.9	3157.0	3311.2	3472.9	4706.7	6145.5	8407.1	3717.3	6457.3		

Sources : données communiquées par les autorités camerounaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Tous les indicateurs se rapportent à la dette CGE, après application de l'ensemble des mécanismes d'allègement (y compris remises en sus de l'assistance PPTe et IADM). Les projections de la VAN de la dette et des ratios du service de la dette et de la dette supposent les modalités de mise en œuvre décrites dans "ADJF-X: Additions to ADF Resources Financing the Multilateral Debt Relief Initiative", que le Conseil d'administration du FAID devrait approuver en mai 2006.

2/ Sur la base d'une moyenne rétrospective sur 3 ans des exportations de biens et services.

3/ Selon la définition du *Manuel de la balance des paiements (FMI)*, 5^e édition, 1993.

4/ Scénario I : diminution permanente simultanée des prix à l'exportation du pétrole, du cacao et de l'aluminium de 40 %, 20 % et 20 %, respectivement.

5/ Scénario II : réduction permanente de un point de la croissance du PIB réel, avec un effet concomitant sur le volume des exportations et des importations.

Tableau 19. Initiative PPTE — État d'avancement des dossiers des pays pouvant bénéficier de l'initiative au 14 mars 2006

Pays	Point de décision	Point d'achèvement	Objectif VAN de la dette/		Niveaux d'assistance 1/				Pourcentage de réduction de la dette en VAN2/	Allègement total du service nominal (est.) (Millions de dollars EU)	
			Expor- tations (en pourcentage)	Recettes publiques	Totale	Bilatérale et commerciale		FMI			Banque mondiale
						Multi- latérale					
Point d'achèvement atteint dans le cadre de l'initiative renforcée											
Bénin	Juil. 00	Mars 03	150		265	77	189	24	84	31	460
Bolivie					1,302	425	876	84	194		2,060
cadre initial	Sep. 97	Sep. 98	225		448	157	291	29	54	14	760
cadre renforcé	Fév. 00	Juin 01	150		854	268	585	55	140	30	1,300
Burkina Faso					553	83	469	57	231		930
cadre initial	Sep. 97	Juil. 00	205		229	32	196	22	91	27	400
cadre renforcé	Juil. 00	Avr. 02	150		195	35	161	22	79	30	300
complément	...	Avr. 02	150		129	16	112	14	61	24	230
Éthiopie					1,982	637	1,315	60	832		3,275
cadre renforcé	Nov. 01	Avr. 04	150		1,275	482	763	34	463	47	1,941
complément		Avr. 04	150		707	155	552	26	369	31	1,334
Ghana	Fév. 02	Juil. 04	144	250	2,186	1,084	1,102	112	781	56	3,500
Guyana					591	223	367	75	68		1,354
cadre initial	Déc. 97	Mai 99	107	280	256	91	165	35	27	24	634
cadre renforcé	Nov. 00	Dec-03	150	250	335	132	202	40	41	40	719
Honduras	Juil. 00	Mar-05	110	250	556	215	340	30	98	18	1,000
Madagascar	Déc. 00	Oct-04	150		836	474	362	19	252	40	1,900
Mali					539	169	370	59	185		895
cadre initial	Sep. 98	Sep. 00	200		121	37	84	14	43	9	220
cadre renforcé	Sep. 00	Mars 03	150		417	132	285	45	143	29	675
Mauritanie	Fév. 00	Juin 02	137	250	622	261	361	47	100	50	1,100
Mozambique					2,023	1,270	753	143	443		4,300
cadre initial	Avr. 98	Juin 99	200		1,717	1,076	641	125	381	63	3,700
cadre renforcé	Avr. 00	Sep. 01	150		306	194	112	18	62	27	600
Nicaragua	Déc. 00	Jan. 04	150		3,308	2,175	1,134	82	191	73	4,500
Niger					663	235	428	42	240		1,190
cadre renforcé	Déc. 00	Avr. 04	150		521	211	309	28	170	53	944
complément	...	Avr. 04	150		143	23	119	14	70	25	246
Rwanda					696	65	631	63	383		1,316
cadre renforcé	Déc. 00	Apr-05	150		452	56	397	44	228	71	839
complément	...	Apr-05	150		243	9	235	20	154	53	477
Sénégal	Juin 00	Avr. 04	133	250	488	212	276	45	124	19	850
Tanzanie	Avr. 00	Nov. 01	150		2,026	1,006	1,020	120	695	54	3,000
Ouganda					1,003	183	820	160	517		1,950
cadre initial	Avr. 97	Avr. 98	202		347	73	274	69	160	20	650
cadre renforcé	Fév. 00	Mai 00	150		656	110	546	91	357	37	1,300
Zambie	Déc. 00	Apr-05	150		2,499	1,168	1,331	602	493	63	3,900
Point de décision atteint dans le cadre de l'initiative renforcée											
Burundi	Aug. 05	Flottant	150		826	124	701	28	425	92	1,465
Cameroun	Oct. 00	Flottant	150		1,260	874	324	37	179	27	2,800
Tchad	Mai 01	Flottant	150		170	35	134	18	68	30	260
Congo, Rép. démocratique du	Juil. 03	Flottant	150		6,311	3,837	2,474	472	831	80	10,389
Congo Rép. du	Mars 06	Flottant	250		1,679	1,561	118	8	49	32	2,881
Gambie	Déc. 00	Flottant	150		67	17	49	2	22	27	90
Guinée	Déc. 00	Flottant	150		545	215	328	31	152	32	800
Guinée-Bissau	Déc. 00	Flottant	150		416	212	204	12	93	85	790
Malawi	Déc. 00	Flottant	150		643	163	480	30	331	44	1,000
São Tomé-et-Príncipe	Déc. 00	Flottant	150		97	29	68	-	24	83	200
Sierra Leone	Mars 02	Flottant	150		600	205	354	123	122	80	950
Poit de décision atteint dans le cadre initial de l'initiative											
Côte d'Ivoire	Mars 98 3/	...	141	280	345	163	182	23	91	6 4/	800
Total de l'assistance fournie/engagée					34,749	17,234	17,379	2,588 5/	8,205		59,104
Document PPTE préliminaire émis											
Côte d'Ivoire 6/	91	250	2,569	1,027	918	166	438	37	3,900

Sources : décisions des Conseils du FMI et de la Banque mondiale, documents du point d'achèvement et du point de décision, documents préliminaires PPTE et calculs des services c

1/ Niveaux d'assistance au point de décision ou d'achèvement, selon le cas.

2/ En pourcentage de la VAN de la dette au point de décision ou d'achèvement, selon le cas, après application de l'ensemble des mécanismes d'allègement classiques.

3/ La Côte d'Ivoire a atteint le point de décision dans le cadre initial de l'initiative en mars 1998. Le montant total engagé à ce titre était de 345 millions de \$ EU en VAN.

4/ Les dettes non rééchelonnables envers les créanciers du Club de Paris et du Club de Londres, qui avaient déjà fait l'objet d'une restructuration très concessionnelle, sont exclues de la VAN de la dette au point d'achèvement dans le calcul de ce ratio.

5/ Équivalent de 1.804 millions de DTS au taux DTS/\$ EU de 0,6972, au 14 mars 2006.

6/ Il est suggéré que l'allègement PPTE en faveur de la Côte d'Ivoire dépasse les engagements pris dans le cadre initial de l'initiative.

Cadre d'analyse de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu — Mise à jour

1. **Cet appendice met à jour l'analyse de viabilité de la dette (AVD) préparée en octobre 2005 (EBS/05/149, appendice II).** L'AVD, qui est préparée conjointement par le FMI et la Banque mondiale, repose sur un cadre normalisé commun pour les pays à faible revenu approuvé par les conseils d'administration du FMI et de l'IDA⁶⁰. Les résultats de cette mise à jour présentent trois grandes différences par rapport à ceux de EBS/05/149 : i) cette mise à jour utilise la base de données rapprochées de la dette et les projections de service de la dette de l'AVD du point d'achèvement de l'initiative PPTE; ii) elle inclut la totalité de l'allègement de dette au titre de l'IADM dans le scénario de référence; et iii) les emprunts nouveaux ont été révisés conformément au cadre à long terme discuté avec les autorités.

2. **La mise à jour confirme que le Cameroun demeure dans la catégorie des pays à faible revenu à faible risque de surendettement.** Après décaissement total de l'assistance PPTE, de l'allègement de dette bilatéral au-delà de l'initiative PPTE et de l'IADM, la dette extérieure du Cameroun devrait demeurer confortablement inférieure à long terme aux seuils dépendants des politiques spécifiques au pays. Les tests de sensibilité standard révèlent qu'une fois que le Cameroun aura franchi le seuil uniquement IDA, le risque de surendettement augmentera si la dette extérieure est contractée à des conditions moins concessionnelles que les conditions «durcies» de l'IDA.

Généralités

3. **Les évolutions récentes concernant la dette extérieure publique et à garantie publique du Cameroun (PGP) ont été positives.** La dette PGP nominale a chuté d'un niveau de 7,0 milliards de dollars EU en 2004 à 6,2 milliards en 2005, ce qui correspond à une diminution du stock de dette de 7,7 points de pourcentage du PIB. Le service de la dette extérieure est tombé d'un niveau de 8,8 % du PIB en 2004 à 6,8 % en

	Dette extérieure publique (en dollars EU)	
	2004	2005
Total	6,984	6,200
Dette multilatérale	2,056	1,847
Banque mondiale	1,194	1,112
Banque africaine de développement	331	310
FMI	318	272
Autres	213	530
Dette bilatérale	4,696	3,977
Club de Paris	4,560	3,914
Autres créanciers	136	63
Dette commerciale	233	376

Sources : estimations des services du FMI et autorités camerounaises.

⁶⁰ Pour le FMI, voir *Acting Chair's Summing Up, Operational Framework for Debt Sustainability Assessments in Low-Income Countries—Further Considerations* (BUFF/05/69, 4/13/05). Le conseil d'administration de la Banque a avalisé le cadre le 12 avril 2005. On trouvera des informations supplémentaires sur le cadre de l'AVD dans les pays à faible revenu dans les documents suivants élaborés conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale: *Debt Sustainability in Low-Income Countries—Proposal for an Operational Framework and Policy Implications* (SM/04/27, 2/3/04), *Debt Sustainability in Low-Income Countries—Further Considerations on an Operational Framework and Policy Implications* (SM/04/118, 9/10/04), and *Operational Framework for Debt Sustainability Assessments in Low-Income Countries—Further Considerations* (SM/05/109, 3/29/05).

2005, ce qui reflète l'allègement de dette consenti par les créanciers du Club de Paris ainsi que l'assistance de l'initiative PPTE, notamment celle du FMI et de l'Union européenne. Le service de la dette se situe bien au-dessous de celui des 28 PPTE qui ont atteint le point de décision fin 2004 et qui se situe en moyenne à 7,3 %.

VI. CADRE MACROÉCONOMIQUE À MOYEN TERME

4. **Les hypothèses macroéconomiques sur lesquelles repose l'AVD PPTE et l'AVD pour les pays à faible revenu sont identiques.** La croissance du PIB devrait accélérer à moyen terme pour atteindre 6 % en 2011, stimulée par l'augmentation des dépenses en capital et par la mise en œuvre des réformes structurelles (tableau 1). À long terme, la croissance de l'économie non pétrolière devrait se stabiliser à 5,5 % environ, tandis que le PIB pétrolier diminuera progressivement. L'investissement devrait demeurer à 21,5 % du PIB, niveau qui est considéré propice à la croissance économique à long terme. L'inflation s'élèvera à 2 % en moyenne, ce qui reflète la détermination de la banque centrale de maintenir une inflation faible. Les exportations de biens et de services sont projetées en baisse **graduelle** à terme en raison du déclin des exportations de pétrole. Les exportations non pétrolières devraient accélérer en valeur réelle à moyen terme du fait de l'augmentation des investissements dans les secteurs clé de l'économie — principalement les services. Elles devraient croître par la suite à un taux moyen de 6,6 %, soit un peu plus que la moyenne constatée au cours des années récentes. La part des exportations de pétrole devrait décliner progressivement d'un niveau d'environ 50 % en 2005 à 11 % en 2025. Le déficit du solde extérieur courant, dons compris, devrait augmenter pour atteindre environ 4 % à moyen terme, puis s'améliorer graduellement par la suite. On suppose le déficit du solde extérieur courant financé par l'investissement extérieur direct et par des prêts, dont un assortiment sera fourni par l'IDA et le reste par d'autres créanciers à des conditions moins concessionnelles.

5. **Les nouveaux emprunts publics devraient augmenter progressivement à moyen terme** pour contribuer à financer les nouveaux investissements. L'emprunt extérieur devrait atteindre progressivement 1,8 % du PIB en 2015 puis diminuer graduellement par la suite pour tomber à 1 % environ en 2025. On suppose que les emprunts auprès de l'IDA constitueront 47 % des nouveaux emprunts, le reste **provenant** d'autres créanciers multilatéraux et bilatéraux à des conditions moins concessionnelles. Lorsque le Cameroun franchira le seuil uniquement IDA en 2010, les décaissements de la Banque mondiale se feront également à des conditions moins concessionnelles.

Analyse de viabilité de la dette

6. **Tous les ratios de la dette se sont améliorés par rapport aux résultats de l'AVD pour pays à faibles revenus** menée en octobre dernier du fait de l'impact de l'allègement de dette au titre de l'IADM sur le scénario de référence. Tous les indicateurs de la dette demeureront à long terme substantiellement inférieurs au seuil correspondant de charge de la dette spécifique au pays (encadré 1 et tableau 1). Néanmoins, de même que dans l'AVD PPTE pour pays à faibles revenus d'octobre 2005, les indicateurs de la dette devraient augmenter régulièrement à terme, du fait des emprunts supplémentaires nécessités par les besoins de développement du pays et de la concessionnalité réduite à partir de 2010. Dans

l'hypothèse que la croissance du PIB et des exportations du secteur non pétrolier demeurent robustes à long terme, et que les autorités entretiennent des politiques d'emprunt et de gestion budgétaire prudentes, le risque de surendettement demeurera faible. Les perspectives de viabilité de la dette reposent aussi sur la capacité du Cameroun à attirer des quantités significatives d'investissement extérieur direct dans le secteur privé.

7. L'effet conjugué de l'allègement de dette PPTE au point d'achèvement et de l'IADM crée les conditions de la viabilité de la dette à long terme. En supposant un décaissement complet de l'allègement de dette PPTE et IADM en 2006, la VAN de la dette décroîtrait d'un niveau de 5,7 milliards de dollars EU fin 2005 à 480 millions de dollars EU, soit 2,8 % du PIB fin 2006 (tableau 1)⁶¹. Les indicateurs de la charge de la dette devraient augmenter régulièrement sur le long terme, selon les projections, tout en demeurant **confortablement** inférieurs aux seuils dépendants des politiques spécifiques au pays. Le service de la dette est projeté en diminution, du niveau de 3,6 % des exportations en 2006 à 2,1 % en 2015, avant de remonter à 5,8 % en 2025.

Risques et vulnérabilités

8. Il existe certains risques pour la viabilité de la dette en cas de chocs exogènes. Si les emprunts nouveaux sont contractés à des conditions moins concessionnelles que celles du scénario de référence, tous les ratios de la dette commenceront à se **détériorer** et le ratio VAN de la dette/exportations pourrait dépasser les seuils indicatifs (figure 1 et tableau 2)⁶².

9. La viabilité à long terme de la dette du Cameroun dépend du maintien de résultats macroéconomiques robustes et de la poursuite de politiques saines. Il s'agit d'une croissance moyenne réelle du PIB d'environ 5,5 % par an, d'une inflation faible, d'un fort effort fiscal et de la maîtrise des dépenses. Il sera essentiel pour maintenir la viabilité de la dette de réaliser des avancées supplémentaires en matière de **gouvernance**, de poursuivre les réformes avec détermination, de diversifier les exportations et de poursuivre des politiques d'emprunt prudentes.

⁶¹ La VAN de la dette est calculée en appliquant un taux d'actualisation unique de 5 % au service de la dette converti en dollars EU au moyen du taux de change moyen des Perspectives de l'économie mondiale pour le dollar EU, en maintenant les taux de change constants par la suite. Ce calcul diffère de la méthodologie PPTE, dans laquelle la VAN de la dette est calculée en appliquant des taux d'actualisation spécifiques à la monnaie au service de la dette converti en dollars EU à des taux de change fixés à leurs niveaux de fin 2005.

⁶² Le scénario historique implique un taux de croissance de 4 % conformément aux hypothèses du scénario de baisse de la croissance utilisé dans l'analyse de vulnérabilité (section E du corps du texte). La raison pour laquelle les indicateurs de la dette paraissent plus favorables dans le scénario historique que ceux de l'analyse de vulnérabilité s'explique principalement par des écarts dans le solde extérieur courant hors intérêts. Plus précisément, dans le scénario historique le solde extérieur courant est plus favorable que celui pris en hypothèse dans l'analyse de vulnérabilité. De ce fait le besoin de financement est plus bas, ce qui implique des emprunts réduits et des indicateurs de la dette plus favorables.

Encadré 1. Cameroun — Indicateurs de la viabilité de la dette

	Seuils indicatifs 1/	
	2015	2025
VAN de la dette en pourcentage du PIB	40	10.1
des exportations	150	57.3
Service de la dette (en % des exportations)	20	2.1
	3.6	5.8

Sources : estimations des services du FMI et autorités camerounaises.

1/ D'après la qualité de la politique et des institutions nationales, classée selon l'indice EPIN, voir *Operational Framework for Debt Sustainability in Low Income Countries--Further Consideration*, 28 mars 2005.

Tableau I. Cameroun — Viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2005–25 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											2012–25 Moyenne	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		2020
Chiffres effectifs	Moyenne historique												
Dette extérieure (nominale) 1/ dont : contractée et garantie par l'État (CGE)	36.5	32.4	31.8	31.2	30.4	29.8	29.1	28.6	28.3	27.9	27.7	24.9	20.0
Variation de la dette extérieure	36.5	32.4	31.8	31.2	30.4	29.8	29.1	28.6	28.3	27.9	27.7	24.9	20.0
Flux généraux d'endettement nets recensés	-7.7	-4.1	-0.6	-0.6	-0.8	-0.6	-0.7	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2	-0.8	-1.1
Déficit courant hors intérêts	0.4	-0.2	0.4	1.1	1.3	1.5	1.5	1.8	1.9	1.8	1.9	1.6	0.5
Flux généraux hors intérêts	1.1	1.0	1.8	2.6	2.8	3.1	3.1	3.2	3.2	3.1	3.1	2.7	1.3
Déficit du solde des biens et services	3.1	3.0	3.3	4.1	4.2	4.4	4.5	4.5	4.5	4.4	4.4	3.8	2.3
Exportations	24.7	26.1	24.3	22.9	21.4	20.6	20.0	19.4	18.9	18.3	17.7	15.3	14.1
Importations	27.9	29.1	27.6	26.9	25.6	25.0	24.4	23.9	23.4	22.7	22.0	19.1	16.5
Transferts courants nets (signe moins = entrée)	-1.3	-1.2	-1.1	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7	-0.6
Autres flux courants (signe moins = entrée)	-0.8	-0.7	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
IDE net (signe moins = entrée)	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0
Dynamique de la dette endogène 2/	-0.6	-1.1	-1.2	-1.3	-1.4	-1.4	-1.5	-1.3	-1.2	-1.1	-1.0	-0.8	-0.1
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.4	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.1	-1.5	-1.3	-1.5	-1.5	-1.5	-1.6	-1.4	-1.4	-1.4	-1.3	-1.3	-1.1
Solde résiduel 3/	-8.1	-3.8	-1.0	-1.7	-2.1	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	-2.1	-2.1	-2.3	-1.6
dont financement exceptionnel	-2.5	-2.5	-2.6	-2.3	-1.9	-1.5	-1.2	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9	-0.7	-0.6
VAN de la dette extérieure CGE	2.6	2.8	3.3	3.8	4.3	5.0	6.0	7.1	8.1	9.1	10.1	13.0	12.7
en pourcentage des importations	10.3	10.6	13.4	16.8	20.3	24.1	30.1	36.4	42.9	49.7	57.3	85.4	89.5
Ratio service de la dette CGE/exportations (en %)	6.8	3.6	0.9	1.0	1.3	1.3	1.4	1.4	1.7	1.9	2.1	3.5	5.8
Principales hypothèses économiques													
Croissance du PIB réel en dollars EU (%)	2.6	4.2	4.3	4.9	5.1	5.5	6.0	5.3	5.3	5.1	5.3	5.4	5.3
Déflateur du PIB en dollars EU (%)	4.9	-2.6	0.9	2.0	1.9	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Taux d'intérêt effectif (%) 4/	1.1	4.8	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1
Croissance des exp. de B&S (en dollars EU, en %)	15.0	7.2	-1.9	-0.1	0.4	3.4	5.0	2.3	4.7	4.3	3.2	4.9	6.4
Croissance des imp. de B&S (en dollars EU, en %)	7.9	6.1	-0.1	3.6	1.9	5.1	5.7	3.7	5.4	4.8	4.0	4.3	4.6
Élément de don des nouveaux emprunts publics (en %)	40.7	40.9	40.9	41.0	41.4	41.4	34.7	40.1	34.7	34.7	34.7	34.7	34.7
<i>Pour mémoire</i>													
PIB nominal (milliards de dollars EU)	17.0	17.2	18.2	19.3	20.7	22.3	24.1	25.9	27.8	29.9	32.0	45.6	65.2

Source : simulations effectuées par les services du FMI.

1/ Uniquement dette contractée et garantie par l'État.

2/ Calculée par $[r - g - \rho(1+\rho)] / (1+\rho+\rho g)$ x ratio de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars EU.

3/ Y compris financement exceptionnel (S-a-d., variations des arriérés et allègement de la dette); variations des avois extérieurs bruts et ajustements de valeur.

Les projections tiennent aussi compte de l'incidence des variations des prix et des taux de change.

4/ Charges d'intérêts de l'année en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, pourvu que les données soient disponibles.

Tableau 2. Cameroun — Analyses de sensibilité de la dette contractée et garantie par l'État, 2005–2025
(en pourcentage)

	Projections												
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio VAN de la dette/PIB (seuil=40)													
Scénario de référence	3	3	3	4	4	5	10	13	13	13	13	13	13
A. Autres scénarios													
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques durant 2006-20 1/	3	3	4	4	4	4	5	6	6	6	7	7	8
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables durant 2006-20 2/	3	3	3	4	5	7	16	23	24	24	25	25	25
B. Tests paramétrés													
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2006-07	3	3	3	4	5	5	10	13	13	14	13	13	13
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2006-07 3/	3	4	6	7	7	7	12	14	14	14	14	14	13
B3. Déflateurs du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2006-07	3	3	4	4	5	6	11	15	15	15	15	14	14
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2006-07 4/	3	3	4	5	5	6	11	13	13	13	13	13	13
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi écart type	3	4	4	5	5	6	11	14	14	14	14	14	13
B6. Dépréciation nominale (exceptionnelle) de 30 % par rapport au niveau de référence en 2006 5/	3	4	5	6	6	7	15	19	19	19	19	19	18
Ratio VAN de la dette/exportations (seuil=150)													
Scénario de référence	10	11	13	17	20	24	57	85	88	90	91	91	89
A. Autres scénarios													
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques durant 2006-20 1/	10	12	15	16	17	17	28	37	40	42	45	49	53
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables durant 2006-20 2/	10	10	12	16	24	34	92	150	158	166	172	176	179
B. Tests paramétrés													
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2006-07	10	11	13	17	21	25	58	86	89	90	91	91	90
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2006-07 3/	10	17	27	31	36	40	75	101	104	105	105	104	102
B3. Déflateurs du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2006-07	10	11	13	17	21	25	58	86	89	90	91	91	90
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2006-07 4/	10	12	17	21	25	29	61	88	91	92	93	92	91
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi écart type	10	15	17	21	25	28	61	87	90	91	92	91	90
B6. Dépréciation nominale (exceptionnelle) de 30 % par rapport au niveau de référence en 2006 5/	10	11	13	17	21	25	58	86	89	90	91	91	90
Ratio du service de la dette (seuil=20)													
Scénario de référence	7	4	1	1	1	1	2	4	4	5	5	5	6
A. Autres scénarios													
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques durant 2006-20 1/	7	3	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	3
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables durant 2006-20 2/	7	3	1	1	1	1	2	5	11	12	13	14	13
B. Tests paramétrés													
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2006-07	7	3	1	1	1	1	2	3	4	5	5	5	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2006-07 3/	7	4	1	1	2	2	3	5	5	6	6	7	7
B3. Déflateurs du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2006-07	7	3	1	1	1	1	2	3	4	5	5	5	6
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2006-07 4/	7	3	1	1	1	1	2	4	4	5	5	6	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi écart type	7	4	1	1	1	1	2	4	4	5	5	6	6
B6. Dépréciation nominale (exceptionnelle) de 30 % par rapport au niveau de référence en 2006 5/	7	3	1	1	1	1	2	3	4	5	5	5	6
<i>Pour mémoire :</i>													
Élément de don prévu pour le financement résiduel (en plus du niveau de référence) 6/	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36

Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), le compte courant hors intérêts en % du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que les nouveaux emprunts, non concessionnels, sont assortis d'un taux d'intérêt de 8 %, l'échéance et la période de grâce étant les mêmes que dans le scénario de référence.

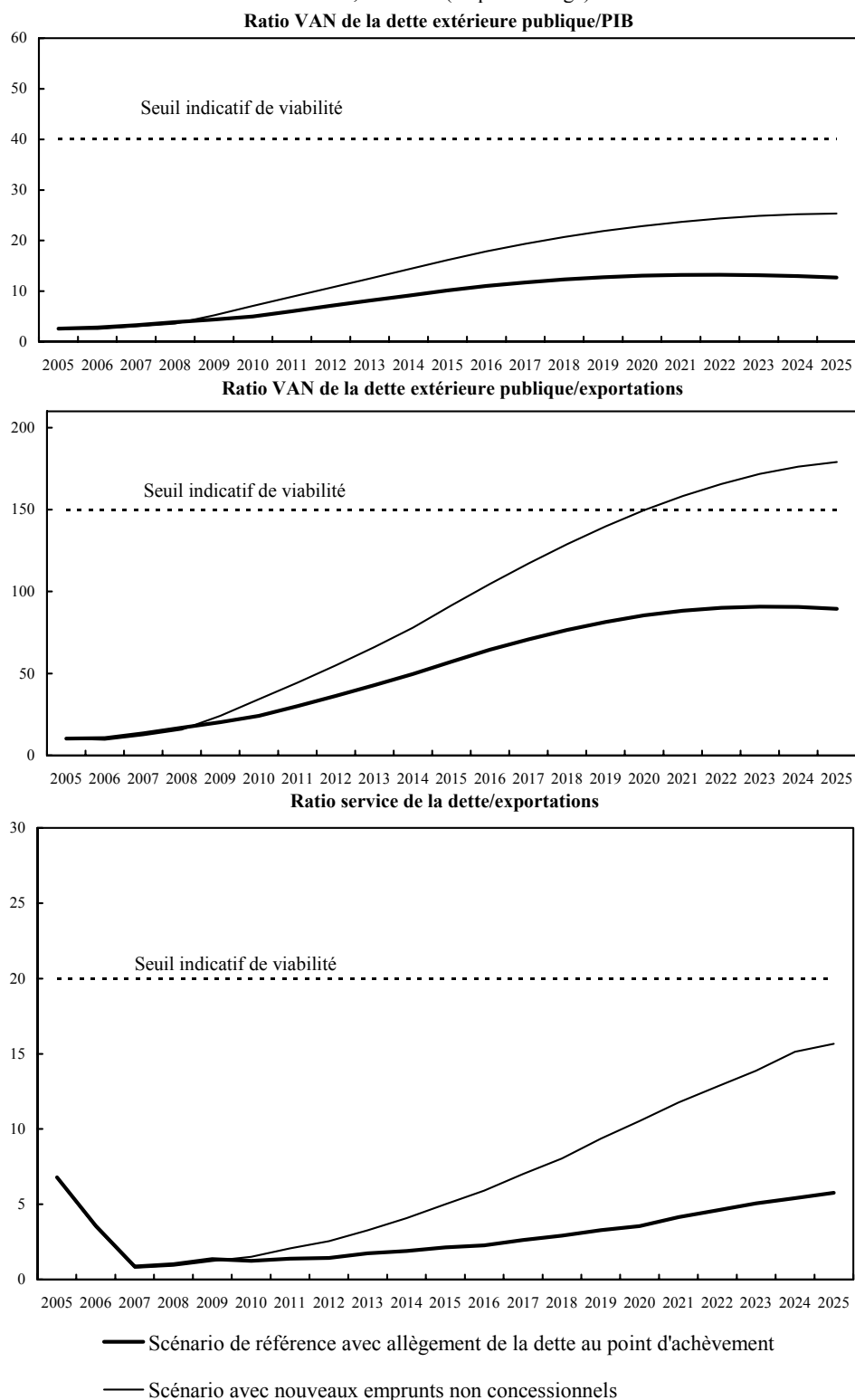
3/ On suppose que la valeur des exportations reste constamment au niveau plus bas, mais que le ratio compte courant/PIB remonte au niveau de référence après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement correspondant du niveau des importations).

4/ Y compris transferts officiels et privés et IDE.

5/ Par dépréciation on entend une diminution en pourcentage du taux dollar/monnaie locale qui n'excède jamais 100 %.

6/ Appliqué à tous les scénarios-tests, sauf A2 (financement assorti de conditions moins favorables), pour lequel les conditions de financement sont décrites à la note 2.

Graphique 2. Cameroun — Indicateurs de la dette contractée et garantie par l'Etat selon divers scénarios, 2005–25 (en pourcentage)



Source : projections et simulations des services du FMI.

Cameroun — Gestion de la dette

1. Depuis 1990, la dette publique du Cameroun est gérée par un organisme public autonome, la *Caisse Autonome d'Amortissement* (CAA), qui possède son propre conseil d'administration. La loi confie à la CAA les missions suivantes pour le compte de l'État :

- i) gérer la dette extérieure publique et à garantie publique et la dette intérieure publique;
- ii) conserver tous les accords d'emprunt et documents connexes; iii) assurer en temps opportun les décaissements des prêts négociés et effectuer les paiements réguliers du service de la dette; iv) participer à la renégociation des accords d'emprunt avec les créanciers officiels et commerciaux; et v) produire régulièrement des statistiques sur la dette extérieure et intérieure aux fins des publications officielles. La CAA participe avec d'autres organismes publics à la définition de la politique macroéconomique à moyen terme.

2. Des directives internes définissent les tâches des divers services et le personnel est apte à remplir les principales tâches de la gestion de la dette. Une assistance technique considérable a été fournie ces dernières années par le Secrétariat du Commonwealth, l'Agence française de développement, Debt Relief International, le FMI et la Banque mondiale.

3. Depuis 2000, le personnel de la CAA a reçu une formation aux techniques de rééchelonnement de la dette, à l'emploi de logiciels de gestion de la dette, au cadre réglementaire de la gestion de la dette, à l'analyse de portefeuille, à l'analyse de viabilité de la dette et à la formulation de stratégies d'emprunt. Les pratiques de gestion de la dette de la CAA se sont considérablement améliorées et le service de gestion de la dette offre des données à jour sur tous les agrégats de la dette extérieure et intérieure. La CAA emploie une version ancienne du Commonwealth Secretariat's Debt Recording and Management System (CS-DRMS 7.2), qui est son principal logiciel pour la comptabilisation et les projections du service de la dette. Ce logiciel est mis en œuvre dans un environnement réseau à haut débit, qui est pleinement opérationnel. La CAA projette de mettre à niveau la version actuelle du CS DRMS en passant à la version sous Windows (CS-DRMS 2000+) afin de le rendre plus facile d'utilisation. La mise à niveau du logiciel de gestion de la dette avec la version CS-DRMS 2000+ améliorerait la qualité et les délais de diffusion des données de la dette (notamment pour le système d'enregistrement de données de la Banque mondiale) en facilitant les transferts de données entre logiciels différents tournant sur le même système d'exploitation. Le logiciel DebtPro est également utilisé pour les simulations de rééchelonnement de dette comme les rééchelonnements du Club de Paris et du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Il sert ainsi d'instrument pour les projections du service de la dette, et alimente le cadre macroéconomique. Les services ont coopéré étroitement avec la mission conjointe FMI-Banque mondiale pour mener à bien l'exercice de rapprochement de la dette.

4. **La CAA manque de procédures de contrôle interne et externe appropriées.** Il faudrait que la CAA établisse des procédures pour vérifier régulièrement les agrégats de la dette avec les états des créanciers. Même si la CAA maintient un contact régulier avec tous

les créanciers, les données de paiement disponibles dans le système de gestion de la dette diffèrent souvent des factures des créanciers. En outre, les décaissements ou annulations ne sont pas systématiquement enregistrés. Il conviendrait que les états d'emprunt et de remboursement effectués au moyen de comptes bancaires gérés de manière autonome soient régulièrement vérifiés par un organisme indépendant.

5. **Il est nécessaire de renforcer la coordination avec les autres organismes participant à la gestion de la dette.** Il faudrait améliorer la coordination entre la CAA, le Trésor public et la banque centrale (BEAC) pour éviter les paiements excessifs ou les retards de paiement, qui sont sanctionnés par l'accumulation d'intérêts de pénalité. Dans le passé des retards se produisaient souvent parce que le Trésor avait tendance à «regrouper» les paiements au lieu d'effectuer des transferts réguliers chaque jour ou chaque semaine. Les retards sont également dus à d'importantes faiblesses de la gestion des liquidités au Trésor.

6. **La qualité de la gestion de la dette à l'avenir dépendra de façon cruciale de la capacité de la CAA à évaluer les risques.** La stratégie d'emprunt courante du gouvernement vise à n'emprunter qu'à des conditions fortement concessionnelles. Cependant, le niveau de concessionnalité de la dette extérieure du Cameroun pourrait diminuer à partir de 2010 lorsque son revenu par habitant dépassera le seuil uniquement IDA.⁶³ Il est essentiel que le personnel de la CAA acquière les compétences nécessaires pour évaluer les risques d'emprunts à des conditions différentes, et pour faire apprécier effectivement ces risques par le gouvernement.

7. **La gestion de la dette intérieure s'est améliorée.** Le gouvernement a fait des progrès substantiels dans la vérification des arriérés intérieurs et en lançant un programme de titrisation. Depuis la conclusion de l'audit des arriérés intérieurs en 2004, le gouvernement a entrepris de commencer à rembourser la dette titrisée conformément à un échéancier mis au point de concert avec le FMI. La recherche d'accords avec les créanciers détenteurs de dette intérieure non titrisée progresse également.

⁶³ Le taux butoir opérationnel pour l'admissibilité à l'IDA pour l'exercice 2006 est de 965 dollars EU. En 2004, le RNB par habitant du Cameroun s'élevait à 800 dollars EU et le pays ne dispose que d'un accès limité au marché des capitaux dans le secteur pétrolier.